

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

**RAPPORT ANNUEL
2 MAI 2013-23 MAI 2014**

**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 2014**

SUPPLÉMENT N° 19



NATIONS UNIES

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

**RAPPORT ANNUEL
2 MAI 2013 - 23 MAI 2014**

**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 2014**

SUPPLÉMENT N°. 19



NATIONS UNIES
New York, 2014

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Numéro de vente: EOR 2014, Supp. 19
Copyright © Nations Unies, 2014
Tous droits réservés
Cote: E/2014/39-E/ESCAP/70/34
ISSN: 0252-2284

Première partie

Table des matières

[16 septembre 2014]

Page

Introduction.....	1
Chapitre	
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	1
A. Résolutions adoptées par la Commission à sa soixante-dixième session (Phase I)	1
70/1 Mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique	1
70/2 Statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique.....	9
B. Décisions adoptées par la Commission à sa soixante-dixième session (Phase I)	11
70/1 Rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de la période biennale 2012-2013.....	11
70/2 Modifications apportées au programme pour la période biennale 2014-2015	11
70/3 Projet de cadre stratégique pour la période biennale 2016-2017	11
70/4 Évaluation prévue par la résolution 67/4: Création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes	11
70/5 Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission	11
70/6 Date, lieu et thème de la soixante et onzième session de la Commission (2015).....	12
70/7 Élection des membres du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie.....	12
II. Organisation de la soixante-dixième session (Phase I) de la Commission.....	13
A. Participation et organisation des travaux	13
B. Ordre du jour	14
C. Adoption du rapport de la Commission	16
III. Travaux de la Commission depuis la soixante-neuvième session	17
A. Activités des organes subsidiaires.....	17
B. Publications.....	17
C. Relations avec les autres programmes de l'ONU	18
Annexes	
I. État des incidences sur le budget-programme des décisions et propositions de la Commission	19
II. Réunions des organes subsidiaires et autres organes intergouvernementaux tenues depuis la soixante-neuvième session de la Commission	20
III. Publications et documents	25

Deuxième partie

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction.....	36
Chapitre	
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	36
A. Résolutions adoptées par la Commission à sa soixante-dixième session (Phase II)	36
70/3 Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 en Asie et dans le Pacifique.....	36
70/4 Promouvoir le développement agricole durable en Asie et dans le Pacifique par le transfert de technologie	37
70/5 Renforcement de la coopération régionale et des capacités nécessaires pour amplifier la contribution du commerce et de l'investissement au développement durable	39
70/6 Application de la décision de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier	44
70/7 Mise en œuvre de la Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique	44
70/8 Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur les transports en tant que clef du développement durable et de l'intégration régionale.....	49
70/9 Mise en œuvre des résultats du premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie.....	52
70/10 Application de la Déclaration de Bangkok de la région Asie-Pacifique sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015	69
70/11 Mettre en œuvre les résultats du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable	75
70/12 Renforcer les efforts en faveur des établissements humains et du développement urbain durable pour la région de l'Asie-Pacifique	76
70/13 Coopération régionale pour renforcer la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique	78
70/14 Renforcer la participation des jeunes au développement durable en Asie et dans le Pacifique	81
B. Décisions adoptées par la Commission à sa soixante-dixième session (Phase II).....	83
70/8 Résumé des débats présenté par le Président de la Réunion préparatoire de l'organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique	83
70/9 Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission.....	83
70/10 Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable sur sa dixième session	83
70/11 Rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur sa troisième session	84
70/12 Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur sa neuvième session	84

70/13	Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur sa neuvième session	84
70/14	Rapport du Comité de l'environnement et du développement sur sa troisième session	84
70/15	Septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique	84
70/16	Rapport du Comité de coordination des programmes de sciences de la terre en Asie de l'Est et du Sud-Est.....	84
70/17	Rapport de la Commission du Mékong	84
70/18	Rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe sur sa troisième session	84
70/19	Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur sa huitième session	85
70/20	Rapport du Comité des typhons	85
70/21	Rapport du Groupe des cyclones tropicaux.....	85
70/22	Rapport de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique	85
70/23	Feuille de route pour la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique	85
70/24	Processus régional proposé pour examiner et évaluer la mise en œuvre dans la région de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.....	85
70/25	Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur sa neuvième session	85
70/26	Rapport du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale sur sa huitième session.....	86
70/27	Rapport sur les modifications apportées au programme pour la période biennale 2014-2015.....	86
70/28	Aperçu général des activités de coopération technique et des contributions extrabudgétaires	86
II.	Organisation de la Phase II de la soixante-dixième session de la Commission	88
A.	Participation et organisation des travaux	88
B.	Ordre du jour	91
C.	Ouverture de la session.....	92
D.	Adoption du rapport de la Commission	93

Annexe

État des incidences sur le budget-programme des décisions et propositions de la Commission	94
--	----

Liste des abréviations

ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
BIMSTEC	Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle
CAPFTIC	Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement
CAPTT	Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie
CEAP	Coopération économique Asie-Pacifique
CRPAD	Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable
ECO	Organisation de coopération économique
ISAP	Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique
NEASPEC	Programme de coopération environnementale pour la sous-région Asie du Nord-Est
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
SAARC	Association sud-asiatique de coopération régionale
OMM	Organisation météorologique mondiale

Notes: L'unité monétaire utilisée est le dollar des États-Unis d'Amérique, sauf indication contraire.
The term "billion" signifies a thousand million.

Première partie

Introduction

1. En raison de circonstances particulières à Bangkok, la soixante-dixième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique s'est tenue en deux phases. La Phase I a eu lieu au Centre de conférence des Nations Unies à Bangkok le 23 mai 2014, et la Phase II s'est tenue au même endroit du 4 au 8 août 2014. Le présent rapport se divise en deux parties: la première concerne la Phase I (23 mai 2014) et la deuxième porte sur la Phase II (4-8 août 2014); le compte rendu des travaux de la session fait l'objet d'un document distinct (E/ESCAP/70/35).

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

2. À sa soixante-dixième session (Phase I), la Commission a adopté 2 résolutions et 7 décisions, telles que figurant ci-dessous. Les deux résolutions sont portées à l'attention du Conseil.

A. Résolutions adoptées par la Commission à sa soixante-dixième session (Phase I)

Résolution 70/1:

Mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant sa résolution 68/10, dans laquelle elle a décidé de convoquer la Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique en 2013,

Se félicitant des bons résultats de la Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, tenue à Bangkok du 17 au 20 décembre 2013¹,

1. *Fait sienne* la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, telle qu'elle figure à l'annexe de la présente résolution;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive:

a) D'accorder la priorité à la mise en œuvre des recommandations énoncées dans la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique;

b) D'aider les membres et membres associés à établir les quatre groupes d'experts sectoriels et à appuyer leurs travaux conformément au paragraphe 3 et à l'alinéa b) du paragraphe 6 de la section II de la Déclaration de Bangkok;

c) De convoquer en 2015 les réunions intergouvernementales ouvertes préparatoires à la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales dont il est fait mention au paragraphe 3 de la section II de la Déclaration de Bangkok;

d) De convoquer la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique en 2015 pour faire le bilan des progrès réalisés dans l'exécution du programme d'intégration économique

¹ Voir E/ESCAP/70/7.

régionale décrit dans la section III de la Déclaration de Bangkok, examiner les recommandations des réunions intergouvernementales préparatoires ouvertes et décider de la suite à donner, comme indiqué à l'alinéa d) du paragraphe 6 de la section II de la Déclaration de Bangkok;

e) De faire rapport à la Commission à ses soixante et onzième et soixante-douzième sessions sur l'application de la présente résolution.

*Deuxième séance plénière
23 mai 2014*

Annexe

Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique

I. Préambule

Nous, ministres et représentants des membres et membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, réunis à l'occasion de la Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, tenue à Bangkok du 17 au 20 décembre 2013,

Soulignant la nécessité d'aller de l'avant sur la voie du développement inclusif et durable de la région afin de continuer à réduire le nombre des personnes vivant dans la pauvreté absolue et de combler les écarts de développement entre les pays,

Réaffirmant le rôle unique que joue la Commission comme organe le plus représentatif de la région de l'Asie et du Pacifique et son mandat global en tant que principal centre de développement économique et social au sein du système des Nations Unies pour la région de l'Asie et du Pacifique,

Rappelant la première Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie, qui s'est tenue à Manille en 1963 sous les auspices de la Commission et a conduit à la création de la Banque asiatique de développement,

Rappelant aussi les contributions importantes de la Commission à la coopération et à l'intégration économiques régionales, mises en relief dans sa résolution 68/10 relative au renforcement de l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique, et notant les autres initiatives importantes en faveur de la coopération et de l'intégration économiques régionales dans la région Asie-Pacifique,

Rappelant en outre que la Commission, dans sa résolution 68/10, a prié la Secrétaire exécutive d'aider à l'organisation de la première Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'intégration économique régionale en 2013 marquant le cinquantième anniversaire de la première Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie, pour examiner l'étude sur le thème de la soixante-huitième session de la Commission, intitulée *Pour une croissance solidaire: l'intégration économique pour un siècle inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique*^{a, b},

Rappelant la résolution 69/10 de la Commission relative à la promotion de la connectivité régionale des technologies de l'information et de la communication et à la construction de sociétés de la connaissance en réseau en Asie et dans le Pacifique,

Rappelant également les résolutions 64/186 et 67/194 de l'Assemblée générale relatives au renforcement de la connectivité grâce à l'autoroute de l'information transeurasienne et sa résolution 67/298 sur le renforcement de la coopération visant à améliorer la connectivité et les voies de transit des télécommunications transeurasienues,

^a ST/ESCAP/2629.

^b Voir également E/ESCAP/68/22.

Reconnaissant le rôle important de systèmes de transport sûrs, efficaces, propres, fiables et abordables pour favoriser une croissance économique durable, améliorer le bien-être de la population et renforcer l'intégration régionale en Asie et dans le Pacifique,

Reconnaissant également qu'en raison de la vaste étendue de la masse continentale et des océans et de la grande diversité de la région Asie-Pacifique, les réseaux terrestres et les réseaux sous-marins à fibres optiques et les satellites jouent un rôle essentiel dans la création d'un espace régional de l'information sans solution de continuité,

Reconnaissant en outre qu'en raison des aléas de la conjoncture économique après la crise financière et économique mondiale et vu la prédominance croissante sur le plan économique de la région Asie-Pacifique dans l'économie mondiale, la promotion du commerce intrarégional en Asie et dans le Pacifique peut offrir d'énormes possibilités de contribuer à la croissance économique et à la création d'emplois dans la région,

Réaffirmant les impératifs du développement durable, de la réduction de la pauvreté et des inégalités, de l'amélioration de la résilience de nos économies face aux catastrophes naturelles et économiques et aux effets des changements climatiques, de la gestion durable des ressources naturelles, du renforcement de la sécurité alimentaire et énergétique, de la résorption de la fracture numérique et de la réduction des écarts de développement dans les pays afin de fortifier la cohésion sociale,

Soulignant que l'action favorisant le commerce, l'investissement, la coopération économique et la coopération pour le développement entre les pays de l'Asie et du Pacifique peut créer des opportunités non seulement au profit de la croissance économique, mais également pour la réalisation d'objectifs de développement plus larges,

Notant que l'amélioration de la connectivité s'agissant des transports terrestres, fluviaux, maritimes et aériens, des infrastructures dans les domaines de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication, ainsi que de la facilitation du commerce, est essentielle pour stimuler les échanges, l'investissement et les mouvements des personnes entre les pays,

Soulignant la nécessité de renforcer sensiblement le niveau de connectivité dans la région, notamment en investissant en faveur des infrastructures dans les secteurs des transports, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication, et en facilitant davantage le commerce et les transports,

Rappelant la résolution 69/6 de la Commission relative à l'application de la Déclaration de Téhéran en vue de promouvoir les partenariats public-privé dans le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable,

Soulignant la nécessité de développer les partenariats nationaux, régionaux et mondiaux existants, en formation et novateurs, pour aider les membres et membres associés à relever les défis et saisir les occasions découlant de l'augmentation de la population, du dividende démographique, des migrations internes et internationales, et de l'urbanisation,

Notant le besoin urgent de faciliter l'accès aux moyens de financement des projets régionaux de développement infrastructurel et d'en accroître le montant, en particulier en faveur des projets qui permettent de relier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement entre eux et avec les autres économies de l'Asie et du Pacifique, y compris en facilitant le transport en transit vers les ports maritimes,

Notant également avec satisfaction l'adoption de la Déclaration de Suva sur

l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique^c, qui vise à améliorer la viabilité économique de services de transports maritimes interinsulaires réguliers et fiables dans la sous-région du Pacifique,

Soulignant que la coopération entre les pays de la région est cruciale pour augmenter la résilience face aux vulnérabilités et aux risques de catastrophe naturelle, à l'insécurité alimentaire et énergétique, à la pénurie des ressources en eau superficielle ou souterraine, à l'utilisation non viable des ressources naturelles, notamment celles des océans, et aux effets des changements climatiques afin d'aller de l'avant sur la voie du développement durable,

Soulignant également la nécessité de réduire le fossé croissant existant entre les pays développés et les pays en développement en matière de connectivité à haut débit, afin d'offrir à tous un accès abordable aux réseaux à grande vitesse^d,

Notant que le Défi Faim zéro, qui a été lancé à l'échelle mondiale par le Secrétaire général au Brésil en juin 2012 et dans la région par le Vice-Secrétaire général à l'occasion de la soixante-neuvième session de la Commission, pourrait offrir un cadre utile pour la coopération régionale dans le domaine de la sécurité alimentaire,

Notant l'accumulation de ressources financières au sein même de l'Asie et du Pacifique, la nécessité d'en faciliter la circulation et le rôle positif de la coopération financière pour renforcer la résilience économique et combler les lacunes dans les infrastructures de la région, s'appuyant sur les travaux en cours pour élargir la portée des arrangements existants et envisageant de nouveaux mécanismes de coordination pertinents, comme une institution financière régionale qui favoriserait l'investissement infrastructurel et compléterait les institutions financières existantes,

Reconnaissant le rôle utile joué par les groupements et organisations régionaux, comme l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle, la Communauté d'États indépendants, l'Union douanière et l'Espace économique commun entre le Bélarus, le Kazakhstan et la Fédération de Russie, le Sommet de l'Asie orientale, l'Organisation de coopération économique, le Groupe du fer de lance mélanésien, la Commission du commerce de la Micronésie, le Forum des Îles du Pacifique, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et l'Association sud-asiatique de coopération régionale, dans le domaine de la coopération et de l'intégration économiques régionales et sous-régionales,

Prenant note de la vision d'une large communauté de l'Asie et du Pacifique,

Ayant examiné l'étude thématique présentée à la soixante-huitième session de la Commission sous le titre *Pour une croissance solidaire: l'intégration économique pour un siècle inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique*,

II. Orientations de politique générale

1. *Décidons* d'œuvrer de concert pour renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique dans les quatre domaines ci-après:

a) Progresser vers la formation d'un marché intégré;

^c Voir E/ESCAP/FAMT(2)/6.

^d L'écart s'accroît en matière de connectivité à haut débit comme le montrent les indicateurs tels que la largeur de bande Internet internationale totale, la largeur de bande Internet internationale par utilisateur, et en matière d'accès au haut débit entre les pays en développement et les pays développés de l'Asie et du Pacifique. *Source*: CESAP, à partir de la base de données 2013 de l'Union internationale des télécommunications sur les télécommunications mondiales et les indicateurs des technologies de l'information et de la communication.

b) Créer dans l'ensemble de la région une connectivité ininterrompue en particulier dans les domaines des transports, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication, notamment en menant pleinement à bien les grandes initiatives régionales;

c) Renforcer la coopération financière, notamment, pour combler les écarts en matière d'infrastructure entre les pays de la région et étudier la possibilité d'un apport de liquidités;

d) Développer la coopération économique et technique pour affronter les vulnérabilités et les risques communs;

2. *Convenons* de mettre en œuvre le programme de coopération dans ces domaines tel qu'exposé à la section III de la présente Déclaration, ce programme constituant une étape importante sur la voie de la réalisation d'une large vision à long terme d'une communauté économique de l'Asie et du Pacifique;

3. *Décidons* de créer quatre groupes d'experts sectoriels qui seront chargés de faire le bilan des actions de coopération et d'intégration économiques en cours dans la région et d'en déceler les lacunes, de recommander des mesures concrètes pour progresser dans chacun des quatre domaines énumérés au paragraphe 1 ci-dessus, et de présenter leurs recommandations aux réunions intergouvernementales préparatoires ouvertes qui seront organisées en prévision de la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales devant avoir lieu en 2015;

4. *Convenons* d'aider les pays ayant des besoins particuliers, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, à tirer parti des possibilités qu'offrent la coopération et l'intégration économiques régionales, y compris, s'il y a lieu, en favorisant le renforcement de leurs capacités et en leur apportant une assistance technique;

5. *Invitons* les membres et membres associés de la Commission, les pays donateurs, les institutions financières multilatérales, les institutions et organismes compétents du système des Nations Unies, les autres organisations intergouvernementales et régionales, les organisations non-gouvernementales concernées, les groupes de réflexion internationaux et le secteur privé à apporter un appui financier et technique, dans le cadre de leur mandat et en fonction de leurs compétences particulières, pour la mise en œuvre du programme de coopération et d'intégration économiques régionales;

6. *Prions* la Secrétaire exécutive:

a) D'accorder un rang de priorité élevé au programme de coopération et d'intégration économiques régionales dans les activités de la CESAP;

b) D'appuyer les travaux des quatre groupes d'experts sectoriels, y compris l'élaboration de leur mandat en consultation avec les membres et membres associés, et de convoquer les réunions intergouvernementales préparatoires ouvertes en prévision de la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique mentionnées au paragraphe 3 ci-dessus;

c) D'assurer une bonne coordination avec les organismes des Nations Unies et les organisations multilatérales concernés, y compris les organisations techniques sous-régionales compétentes dans le cadre de leurs mandats respectifs et de leurs compétences particulières, aux fins de la mise en œuvre du programme de coopération et d'intégration économiques régionales;

d) De convoquer en 2015 la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique afin de faire le bilan des progrès réalisés dans l'exécution du programme de coopération et d'intégration économiques régionales présenté à la section III de la présente Déclaration, d'examiner les recommandations des réunions intergouvernementales préparatoires ouvertes et de décider de la suite à donner.

III. Programme proposé pour la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique

1. Le programme de coopération et d'intégration économiques régionales vise à élargir et approfondir la coopération et l'intégration économiques en Asie et dans le Pacifique et à progresser vers l'objectif à long terme de la formation d'une communauté économique de l'Asie et du Pacifique.
2. Reconnaissant les progrès importants accomplis par les groupements et organisations régionaux dans l'intégration de leurs sous-régions, le programme est conçu pour étayer leurs efforts et renforcer encore leur contribution à l'édification d'une initiative régionale plus large. À cet effet, les bureaux sous-régionaux du secrétariat pourraient collaborer avec les groupements sous-régionaux de leurs sous-régions respectives et leur apporter leur appui dans le cadre de leurs mandats respectifs.
3. Pour promouvoir et favoriser les possibilités d'apprentissage mutuel et de coordination entre les organisations et les groupements régionaux, y compris leurs initiatives sectorielles de coopération, la CESAP pourrait faciliter des consultations entre ces groupements et organisations lors des sessions annuelles de la Commission, afin de discuter des progrès accomplis en matière de coopération et d'intégration économiques dans les sous-régions de la CESAP, de partager les meilleures pratiques et d'étudier les moyens de renforcer la coopération et l'intégration économiques entre les sous-régions.
4. Il est important de reconnaître que les handicaps généralement associés aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, comme l'exiguïté de leur marché, leurs limitations d'ordre géographique et l'absence d'infrastructures commerciales appropriées, réduisent l'impact des initiatives de coopération et d'intégration régionales conçues pour renforcer leurs échanges, développer leurs marchés et améliorer leur croissance économique. Afin d'élargir l'accès de ces pays au commerce régional et à la connectivité régionale, il est nécessaire d'appliquer des politiques visant spécifiquement à renforcer les capacités productives dont ils ont besoin pour développer leurs infrastructures, d'élargir leur base économique et leur accès à des moyens de financement, et de leur fournir une assistance pour surmonter les risques et les chocs liés à l'entrée dans un bloc commercial régional.
5. La deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, qu'il est proposé de tenir en 2015, fera le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de coopération et d'intégration convenu à la première Conférence ministérielle et étudiera les recommandations des groupes d'experts sectoriels établis par cette dernière.

A. Progresser vers la formation d'un marché intégré

6. Afin d'exploiter les complémentarités existant entre les sous-régions, il est essentiel d'évoluer vers un marché intégré des économies de l'Asie et du Pacifique. L'un des quatre groupes d'experts sectoriels sera chargé d'étudier les options envisageables pour constituer un marché intégré dans la région de l'Asie et du Pacifique de manière inclusive et équitable^e.
7. Reconnaissant l'importance du commerce pour la croissance et le développement, les membres et membres associés s'emploieront à faciliter les échanges, à lever les obstacles au commerce en coopérant pour sa libéralisation, s'opposeront et renonceront au protectionnisme.
8. Il est nécessaire de reconnaître l'importance des flux migratoires pour traiter du décalage structurel entre l'offre et la demande de main-d'œuvre existant entre les pays et

^e Le terme « équitable » renvoie au principe du traitement spécial et différencié en faveur des économies plus faibles, tel que prévu dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

du rôle crucial que jouent les transferts de fonds des travailleurs migrants pour le développement. Dans ce contexte, il est également nécessaire de multiplier les consultations régionales pour traiter du problème de la protection des droits des travailleurs migrants conformément aux principes convenus à l'échelon international, selon qu'il convient, ainsi qu'aux lois, réglementations et politiques nationales applicables.

9. Le tourisme intrarégional, qui est en expansion en Asie et dans le Pacifique du fait de l'élévation du niveau de vie et de la réduction de la pauvreté dans la région, pourrait aider à stimuler le développement dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de la région. Toutefois, le développement du secteur du tourisme est fortement tributaire de l'existence de services aériens efficaces, réguliers et abordables entre les pays d'origine des voyageurs et les pays de destination. La coopération régionale dans ce domaine est particulièrement importante pour aider ces pays à promouvoir le développement de leur secteur touristique.

B. Créer une connectivité ininterrompue dans la région

10. Afin de développer une connectivité ininterrompue en matière de transport dans la région, il est essentiel, d'appliquer, selon qu'il convient, la Déclaration ministérielle sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique^f et le Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016)^g, le Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux^h, la Déclaration ministérielle sur les transports en tant que clef du développement durable et de l'intégration régionaleⁱ, et la Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique^j. Il importe également que les membres et membres associés de la CESAP qui ne l'ont pas encore fait envisagent de devenir partie à l'Accord intergouvernemental sur le Réseau de la Route d'Asie^k, à l'Accord intergouvernemental sur le Réseau du Chemin de fer transasiatique^l et à l'Accord intergouvernemental sur les ports secs^m.

11. Compte tenu de l'importance cruciale des objectifs en matière de connectivité, l'un des quatre groupes d'experts sectoriels examinera de plus près les synergies intersectorielles existant entre les infrastructures dans les domaines des transports, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication (TIC), et fera des recommandations.

12. Le Forum Asie-Pacifique de l'énergie pourrait s'employer à instaurer la connectivité nécessaire dans le domaine de l'énergie en facilitant la mise en place d'une « Route asiatique de l'énergie », comportant notamment des connexions transfrontières entre les réseaux d'oléoducs et de gazoducs et les réseaux électriques, afin de remédier aux déséquilibres entre l'offre et la demande existant entre les pays; il pourrait aussi promouvoir un marché régional de l'énergie et un répertoire régional des ressources énergétiques dans le Pacifique dans la perspective d'un approvisionnement énergétique durable pour tous. Compte tenu de l'importance de la coopération pour assurer la sécurité énergétique de la région, le Forum pourrait étudier les moyens de mettre en place un mécanisme d'examen pour ses recommandations. Il pourrait également renforcer la coopération entre les pays producteurs, consommateurs et des transits de produits

^f Résolution 68/4 de la Commission, annexe.

^g Ibid., appendice I.

^h Ibid., appendice II.

ⁱ Voir E/ESCAP/FAMT(2)/7, chap. I, sect. A.

^j Voir E/ESCAP/FAMT(2)/6.

^k Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2323, n° 41607.

^l Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2596, n° 46171.

^m Résolution 69/7 de la Commission, annexe.

énergétiques aux fins de l'utilisation durable de ces ressources.

13. Pour améliorer la connectivité dans le domaine des TIC et réduire la fracture numérique, un renforcement de la coopération s'imposera aux niveaux régional et sous-régional, sous diverses formes notamment l'établissement de partenariats public-privé, la recherche de nouvelles possibilités résultant des innovations technologiques et de la connectivité et un appui aux initiatives régionales en matière de connectivité par les TIC énoncées dans la résolution 69/10 de la Commission, de manière à offrir une connectivité à large bande sans solution de continuité et d'en réduire les coûts au profit de tous dans toute la région Asie-Pacifique. Une meilleure coopération régionale dans le domaine des TIC pourrait également favoriser l'adoption de politiques qui maximisent les retombées économiques et sociales tout en atténuant les menaces et problèmes communs suscités par des technologies nouvelles et en évolution constante.

C. Renforcer la coopération financière

14. Il est important de reconnaître le vaste potentiel de la coopération financière pour développer les marchés des capitaux de la région et de mettre en place une architecture financière régionale qui facilite la mobilisation des ressources financières pour répondre aux besoins de liquidité et de financement du commerce et combler les lacunes existant au niveau des infrastructures. L'un des quatre groupes d'experts sectoriels pourra être chargé d'étudier les moyens de tirer parti des possibilités de coopération financière en Asie et dans le Pacifique, notamment en prenant en compte les options suggérées au paragraphe 5 f) de la résolution 69/6 de la Commission, relative à l'application de la Déclaration de Téhéran en vue de promouvoir les partenariats public-privé dans le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable.

D. Développer la coopération économique pour affronter les vulnérabilités, les risques et les problèmes communs

15. L'un des quatre groupes d'experts sectoriels pourrait étudier les moyens de stimuler la coopération régionale pour affronter les vulnérabilités, les risques et les problèmes communs, et examiner notamment les mesures exposées dans les paragraphes suivants.

16. La mise en place d'un réseau Asie-Pacifique de recherche et d'innovation agricoles pourrait être envisagée pour servir de réseau régional de connaissances chargé d'encourager l'augmentation durable de la productivité ainsi que des investissements responsables en faveur de petites exploitations agricoles, d'agro-industries et d'un développement rural durables.

17. Les banques alimentaires régionales et sous-régionales, comme celle qui a été créée par l'Association sud-asiatique de coopération régionale et la Réserve d'urgence de riz d'ASEAN+3 de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, pourraient être renforcées. Il est important pour les pays de partager l'information concernant les réserves alimentaires et de faciliter le commerce des denrées alimentaires en s'informant mutuellement des mesures sanitaires et phytosanitaires et des autres normes de sécurité alimentaire, des bonnes pratiques agricoles et des débouchés commerciaux.

18. Le Défi Faim zéroⁿ pourrait servir à orienter la coopération régionale dans le domaine de la sécurité alimentaire. La coopération régionale est particulièrement nécessaire pour aider les pays ayant des besoins particuliers, comme les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

19. Si l'amélioration de la connectivité facilite les courants transfrontaliers d'échanges et d'investissement, elle présente également le risque de chocs

ⁿ Voir www.un.org/en/zerohunger.

transfrontières, qui pourraient avoir de graves répercussions sur les infrastructures et les processus sociaux, économiques et environnementaux dans les pays de la région et entraîner des défaillances générales. Dans ce contexte, il est important de reconnaître le rôle des mécanismes de coopération et de coordination régionales pertinents et de faciliter le partage des meilleures pratiques dans toutes les sous-régions.

20. Il conviendrait de reconnaître le rôle de la coopération régionale dans les domaines des TIC et des technologies spatiales pour la surveillance des risques et l'évaluation des vulnérabilités, des dangers et des risques. La coopération régionale, par exemple dans le cadre du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique et des systèmes régionaux d'appui à la gestion des catastrophes, tels que Sentinel Asia, pourrait également aider les membres et les membres associés à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans leurs plans de développement, à élaborer des mesures de relèvement et de reconstruction propres à assurer la résilience face aux catastrophes et à tenir compte des risques de catastrophe dans leurs plans d'aménagement du territoire.

21. La mise en commun de l'information d'origine spatiale et des moyens d'appui au sol ainsi que des systèmes de communication pour le suivi et l'alerte rapide au niveau régional devrait être envisagée afin de traiter des risques multiples et de transcender les frontières géographiques grâce au partage des données, informations et meilleures pratiques entre les systèmes d'alerte rapide nationaux et sous-régionaux. Dans ce contexte, il est important de renforcer le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisques pour l'Afrique et l'Asie (RIMES).

22. Comme la rareté des ressources naturelles devient une entrave à la croissance des économies de l'Asie et du Pacifique, une mise en commun judicieuse et efficace des ressources et une coordination aux niveaux régional et sous-régional s'imposent avec pour objectif d'encourager la recherche-développement concernant: a) la protection des ressources naturelles, notamment des océans et de l'énergie; b) l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets; et c) le développement de technologies respectueuses de l'environnement jusqu'à la phase préconcurrentielle. On pourrait y parvenir moyennant une meilleure coordination entre les organismes nationaux d'innovation des pays de l'Asie et du Pacifique et l'établissement de centres régionaux de l'innovation pour les différentes technologies de base. Le rôle des institutions régionales de la CESAP, comme le Centre Asie-Pacifique pour le transfert de technologie, le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement, le Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable et le Centre pour la mécanisation agricole durable, doit être reconnu à cet égard.

23. Un certain nombre de membres et membres associés de la Commission sont extrêmement vulnérables aux effets des changements climatiques, tels que la contamination des nappes phréatiques à la suite de l'élévation du niveau de l'eau de mer, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des cyclones, l'élévation du niveau de la mer et la fonte du manteau neigeux provoquant des inondations soudaines et la vidange brutale de lacs glaciaires. Ces effets les exposent au risque de dégâts considérables touchant leurs infrastructures matérielles et leur capacité de production, ce qui peut grever les ressources publiques et multiplier les entraves à l'effort de développement. Le partage d'expérience et des meilleures pratiques entre les membres et membres associés afin de renforcer leur résilience aux effets des changements climatiques est de ce fait hautement souhaitable. Les membres et membres associés soulignent qu'il est urgent de développer les moyens de combattre les effets néfastes des changements climatiques dans la région conformément aux mandats convenus à l'échelon international.

Résolution 70/2

Statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Réaffirmant la teneur du document final de la Conférence des Nations Unies sur

le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », et en particulier les décisions relatives à la réduction des risques de catastrophe et le rôle des commissions régionales en faveur des États membres et du programme de développement²,

Rappelant la résolution 67/209 de l'Assemblée générale relative à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, dans laquelle l'Assemblée a prié les commissions régionales, dans le cadre de leur mandat, d'appuyer l'action menée par les États Membres pour réduire les risques de catastrophe en application du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes³,

Rappelant également la résolution 68/211 de l'Assemblée générale relative à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, dans laquelle l'Assemblée a: a) préconisé la poursuite de la mise en œuvre de tous les volets prioritaires du Cadre d'action de Hyogo, et en particulier l'établissement de statistiques fiables relatives aux catastrophes; b) énoncé les objectifs de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, qui doit se tenir à Sendai (Japon) du 14 au 18 mars 2015, dont l'achèvement de l'examen et de l'évaluation de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo; et c) engagé les organisations du système des Nations Unies à contribuer activement à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe et à ses préparatifs,

Rappelant ses résolutions 64/2 relative à la coopération régionale en vue de l'application du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités de la région de l'Asie et du Pacifique face aux catastrophes naturelles, 67/11 sur le renforcement des capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique, et 69/12 sur le renforcement de la coopération régionale pour développer la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique,

Soulignant qu'il importe de disposer de données ventilées concernant les catastrophes pour permettre une évaluation globale des effets socioéconomiques des catastrophes et renforcer l'élaboration des politiques en se fondant sur des données factuelles à tous les niveaux aux fins de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques,

Prenant note avec satisfaction de l'action menée par le secrétariat, en coordination avec les autres organismes du système des Nations Unies, pour promouvoir les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique,

Ayant étudié le rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe sur sa troisième session⁴ et en particulier la recommandation de demander au secrétariat de s'efforcer de surveiller de plus près la résilience des États membres face aux catastrophes, notamment en établissant un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes en étroite coordination avec le Comité de statistique,

1. *Invite* les membres et membres associés, en collaboration avec les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies, les donateurs et les organisations internationales et régionales, selon qu'il convient, à évaluer et renforcer leur résilience face aux catastrophes et leur capacité de traiter le problème en veillant, entre autres mesures, à améliorer leurs statistiques relatives aux catastrophes,

2. *Décide* d'établir un groupe d'experts comprenant des statisticiens et des spécialistes de la réduction des risques de catastrophe, qui sera chargé d'établir un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes que devra approuver la Commission,

² Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

³ A/CONF.206/6 et Corr.1, chap. I, résolution 2.

⁴ E/ESCAP/70/14.

3. *Décide également* que le groupe d'experts fera rapport sur les progrès réalisés dans l'établissement d'un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes au Comité de statistique en 2014 et au Comité de la réduction des risques de catastrophe en 2015,

4. *Prie* la Secrétaire exécutive d'appuyer le travail du groupe d'experts, notamment en sollicitant des gouvernements la présentation de candidatures, et en convoquant les réunions du groupe d'experts et en en assurant le service,

5. *Prie également* la Secrétaire exécutive d'informer la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe de l'action engagée par la CESAP pour établir un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes,

6. *Prie en outre* la Secrétaire exécutive de lui faire rapport à sa soixante-douzième session sur l'application de la présente résolution.

*Deuxième séance plénière
23 mai 2014*

B. Décisions adoptées par la Commission à sa soixante-dixième session (Phase I)

Décision 70/1

Rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de la période biennale 2012-2013

À sa deuxième séance plénière, le 23 mai 2014, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a approuvé le rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de la période biennale 2012-2013 (E/ESCAP/70/20).

Décision 70/2

Modifications apportées au programme pour la période biennale 2014-2015

À sa deuxième séance plénière, le 23 mai 2014, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a approuvé les modifications apportées au programme pour la période biennale 2014-2015 (E/ESCAP/70/21).

Décision 70/3

Projet de cadre stratégique pour la période biennale 2016-2017

À sa deuxième séance plénière, le 23 mai 2014, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a approuvé le projet de cadre stratégique pour la période biennale 2016-2017 (A/69/6 (Prog. 16)) avec le texte amendé au paragraphe 16.35.

Décision 70/4

Évaluation prévue par la résolution 67/4: Création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes

À sa deuxième séance plénière, le 23 mai 2014, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a pris note de la demande formulée par le Gouvernement de la République islamique d'Iran visant à reporter l'évaluation relative à la création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, conformément à sa résolution 67/4 (E/ESCAP/70/23), et a décidé d'examiner l'évaluation à sa soixante et onzième session.

Décision 70/5

Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission

À sa deuxième séance plénière, le 23 mai 2014, la Commission économique et

sociale pour l'Asie et le Pacifique a pris note du rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (E/ESCAP/70/24).

Décision 70/6

Date, lieu et thème de la soixante et onzième session de la Commission (2015)

À sa deuxième séance plénière, le 23 mai 2014, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a décidé que sa soixante et onzième session se tiendrait en avril ou en mai 2015. La date et le lieu de la session seraient fixés en consultation avec le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission. La Commission a aussi décidé que le thème de sa soixante et onzième session serait: « Équilibrer les trois dimensions du développement durable: de l'intégration à la mise en œuvre ».

Décision 70/7

Élection des membres du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie

À sa deuxième séance plénière, le 23 mai 2014, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a élu, outre l'Inde, pays hôte, les 13 pays suivants au Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie pour la période 2014-2017: Bangladesh, Chine, Fidji, Indonésie, Iran (République islamique d'), Malaisie, Pakistan, Philippines, République de Corée, Samoa, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam.

Chapitre II

Organisation de la soixante-dixième session (Phase I) de la Commission

A. Participation et organisation des travaux

3. En raison de circonstances particulières à Bangkok, la soixante-dixième session s'est tenue en deux phases. La Phase I a eu lieu au Centre de conférence des Nations Unies à Bangkok le 23 mai 2014, et la tenue de la Phase II était prévue du 4 au 8 août 2014.

4. Les membres suivants étaient représentés à la session:

Australie
Bangladesh
Bhoutan
Chine
États-Unis d'Amérique
Fédération de Russie
France
Inde
Indonésie
Iran (République islamique d')
Japon
Kazakhstan
Malaisie
Mongolie
Myanmar
Népal
Ouzbékistan
Pakistan
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Philippines
République démocratique populaire lao
République populaire démocratique de Corée
Sri Lanka
Thaïlande
Turquie
Tuvalu
Vanuatu
Viet Nam

5. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient également représentés: Programme des Nations Unies pour le développement et Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

6. Les représentants des institutions spécialisées suivantes ont participé aux travaux à titre consultatif: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et Organisation mondiale de la Santé.

7. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées à titre d'observateurs: Banque asiatique de développement et Commission du Mékong.

8. Conformément à l'article 13 du règlement intérieur, la Commission a élu président de la Phase I M. Kazi Imtiaz Hossain (Bangladesh). M^{me} Jocelyn S. Batoon-Garcia (Philippines) et M. Veali Vagi (Papouasie-Nouvelle-Guinée) ont été élus vice-présidents de la Phase I.

9. La Secrétaire exécutive a prononcé une allocution de bienvenue.

B. Ordre du jour

10. La Commission a adopté l'ordre du jour suivant:

Segment hauts responsables

1. Ouverture de la session:

- a) Allocutions d'ouverture;
- b) Élection du Bureau;
- c) Adoption de l'ordre du jour.

2. Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique:

- a) Préparatifs de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (Samoa, 2014);
- b) Gestion durable des océans pour le développement durable et l'élimination de la pauvreté;
- c) Questions de développement concernant les pays les moins avancés;
- d) Questions de développement concernant les pays en développement sans littoral;
- e) Perspectives des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral de l'Asie et du Pacifique et des pays insulaires en développement du Pacifique dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015;
- f) Questions diverses.

3. Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales:

- a) Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif;
- b) Commerce et investissement;
- c) Transports;
- d) Environnement et développement;
- e) Technologies de l'information et de la communication;
- f) Réduction des risques de catastrophe;
- g) Développement social;
- h) Statistiques;
- i) Activités sous-régionales pour le développement.

4. Questions relatives à la gestion:

- a) Rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de la période biennale 2012-2013;
- b) Modifications apportées au programme pour la période biennale 2014-2015;
- c) Projet de cadre stratégique pour la période biennale 2016-2017;

- d) Activités de coopération technique de la CESAP et annonces de contributions.
- 5. Évaluation prévue par la résolution 67/4: Création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes.
- 6. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.
- 7. Date, lieu et thème de la soixante et onzième session de la Commission (2015).

Segment ministériel

- 8. Questions de politique intéressant la région Asie-Pacifique:
 - a) Principaux enjeux pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique;
 - b) Étude 2014 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique.
 - 9. Thème de la soixante-dixième session de la Commission: « La connectivité régionale pour une prospérité partagée ».
 - 10. Questions diverses.
 - 11. Adoption du rapport de la Commission.
11. Les points suivants ont été examinés à la Phase I:
- 3. Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales:
 - a) Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif;
 - 4. Questions relatives à la gestion:
 - a) Rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de la période biennale 2012-2013;
 - b) Modifications apportées au programme pour la période biennale 2014-2015;
 - c) Projet de cadre stratégique pour la période biennale 2016-2017;
 - 5. Évaluation prévue par la résolution 67/4: Création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes;
 - 6. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission;
 - 7. Date, lieu et thème de la soixante et onzième session de la Commission (2015);
 - 10. Questions diverses;
 - 11. Adoption du rapport de la Commission.

C. Adoption du rapport de la Commission

12. Le rapport de la Phase I de la soixante-dixième session a été adopté à la deuxième séance plénière le 23 mai 2014.

Chapitre III

Travaux de la Commission depuis la soixante-neuvième session

A. Activités des organes subsidiaires

13. Durant la période considérée, les organes intergouvernementaux et subsidiaires suivants ont tenu des réunions:

- a) Comités:
 - i) Comité de l'environnement et du développement
 - ii) Comité du commerce et de l'investissement
 - iii) Comité de la réduction des risques de catastrophe
- b) Conseils d'administration:
 - i) Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable;
 - ii) Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie;
 - iii) Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique;
 - iv) Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement;
 - v) Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable;
- c) Autres organes intergouvernementaux
 - i) Forum Asie-Pacifique de l'énergie;
 - ii) Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique;
 - iii) Forum des ministres asiatiques des transports;
 - iv) Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale;
 - v) Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique;
 - vi) Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier;
 - (i) vii) Forum Asie-Pacifique pour le développement durable.

14. Les dates de ces réunions, la composition de leur bureau et la cote du rapport correspondant sont indiquées à l'annexe II au présent rapport. Les rapports de ces réunions rendent compte de leurs débats, conclusions et décisions.

B. Publications

15. La liste des publications parues durant la période 2013-2014 couverte par le rapport et des documents soumis à la Commission à sa soixante-dixième session figure à l'annexe III.

C. Relations avec les autres programmes de l'ONU

16. Le secrétariat a entretenu des contacts étroits et réguliers avec les départements du Siège et avec les secrétariats des autres commissions régionales au sujet de projets d'intérêt commun.

Annex I

État des incidences sur le budget-programme des décisions et propositions de la Commission

1. Les demandes énoncées dans les résolutions énumérées ci-après n'auront pas d'incidences sur le budget-programme approuvé pour la période 2014-2015^a:

a) Résolution 70/1: Mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique;

b) Résolution 70/2: Statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique.

2. Des ressources extrabudgétaires seront recherchées, si besoin est, pour mettre en œuvre les activités prévues dans les résolutions susmentionnées.

^a Voir la résolution 68/248 A-C de l'Assemblée générale.

Annexe II

Réunions des organes subsidiaires et autres organes intergouvernementaux tenues depuis la soixante-neuvième session de la Commission

Organes subsidiaires et bureaux		Session	Cote du document
<i>Comités</i>			
I. Comité de l'environnement et du développement		Troisième session Bangkok 29-31 octobre 2013	E/ESCAP/70/13
Président	M. Bektas Mukhametzhanov (Kazakhstan)		
Vice-présidents	M. Dae Young Ju (République de Corée) M ^{me} Sukontha Aekaraj (Thaïlande)		
Rapporteur	M. Dornath Aryal (Népal)		
II. Comité du commerce et de l'investissement		Troisième session Bangkok 20-22 novembre 2013	E/ESCAP/70/9
Président	Mr. Sajjad Ahmad (Pakistan)		
Vice-présidente	M ^{me} Karo Rupa (Papouasie-Nouvelle-Guinée)		
Rapporteur	M ^{me} Tekreth Kamrang (Cambodge)		
III. Comité de la réduction des risques de catastrophe		Troisième session Bangkok 27-29 novembre 2013	E/ESCAP/70/14
Présidente	M ^{me} Fathimath Tashneem (Maldives)		
Vice-présidents	M. Namgay Wangchuk (Bhoutan) M. Pita Tagicakiwera (Fidji)		
<i>Conseils d'administration des institutions régionales de la CESAP</i>			
I. Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable		Neuvième session Bangkok 19 novembre 2013	E/ESCAP/70/11/Rev.1
Président	M. Wais Kabir (Bangladesh)		
Vice-président	M. Kanchan K. Singh (Inde)		
II. Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie		Neuvième session Bangkok 19 novembre 2013	E/ESCAP/70/10
Président	M. Indu Bhaskar (Inde)		
Vice-président	M. Bambang Subiyanto (Indonésie)		

Organes subsidiaires et bureaux	Session	Cote du document
III. Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique	Neuvième session Chiba, Japon 19-20 novembre 2013	E/ESCAP/70/18
Président M. Suryamin (Indonésie)		
Vice-président M. Takao Itou (Japon)		
IV. Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement	Huitième session Incheon, République de Corée 12 décembre 2013	E/ESCAP/70/15
Président M. Rajendra Kumar (Inde)		
Vice-présidente M ^{me} Maria Lourdez Aquilizan (Philippines)		
V. Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable	Dixième session Bangkok 13 décembre 2013	E/ESCAP/70/8
Président M. Iftikhar Ahmad (Pakistan)		
Vice-président M. Raghunath Dnyanu Ghodake (Papouasie-Nouvelle-Guinée)		

Réunions intergouvernementales

I. Réunions intergouvernementales	Vladivostok (Fédération de Russie)	E/ESCAP/70/28
Segment hauts responsables		
Président M. Talyat Aliev (Fédération de Russie)	27-30 mai 2013	
Vice-présidents		
	M. Sung-hwan Oh (République de Corée)	
	M. Kanat Imanaliev (Kirghizistan)	
	M. Peceli Nakavulevu (Fidji)	
	M. Prabhat Kumar (Inde)	
	M. Dadan Kusdiana (Indonésie)	
Rapporteur M. Akau'ola (Tonga)		
Segment ministériel		
Président M. Alexander Novak (Fédération de Russie)		
Vice-présidents		
	Lord Tu'Ivakano (Tonga)	
	M. Kausea Natano (Tuvalu)	
	M. Timoci Lesikivatukoula Natuva (Fidji)	
	M. Majid Namjoo (République islamique d'Iran)	
	M. Kirabuke Teiaua (Kiribati)	
	M. Michael Konelios (Îles Marshall)	
	M. Ramon Allan V. Oca (Philippines)	
	M ^{me} Pavithra Devi Wanniarachchi	
	Wanniarachchige (Sri Lanka)	
	M. Sherali Gul (Tadjikistan)	
	M. Thomas Laken (Vanuatu)	
	M. Enamul Muhammad Huq (Bangladesh)	

Organes subsidiaires et bureaux		Session	Cote du document
M. Mohammad Tariq Ismati (Afghanistan) M. Dasho Sonam Tshering (Bhoutan) M. Raimbek Mamyrov (Kirghizstan) M. Abdullahi Majeed (Maldives) M. Batbayar Chadraa (Mongolie) M. Chong-ghee Ahn (République de Corée) M. Duong Quang Le (Viet Nam) M. Yuba Raj Bhusal (Népal)			
Rapporteur	M. Akau'ola (Tonga)		
II. Conférence Asie-Pacifique sur la population		Sixième session	E/ESCAP/70/16
		Bangkok	
		16-20 septembre 2013	
Segment hauts responsables			
Président	M. Keshav Desiraju (Inde)		
Vice-présidente	M ^{me} Janette Garin (Philippines)		
Rapporteur	M. Tenneth Dalipanda (Îles Salomon)		
Segment ministériel			
Président	M. Anote Tong (Kiribati)		
Vice-présidents	M. Ahmad Jan Naeem (Afghanistan) M. Hukum Khan Habibi (Afghanistan) M ^{me} Sayeda Mostafavi (Afghanistan) M ^{me} Meher Afroze (Bangladesh) M ^{me} Bin Li (Chine) M ^{me} Jiko Luveni (Fijdi) M ^{me} Nandi Tuaine Glassie (Îles Cook) M. Kenya Akiba (Japon) M ^{me} Toshiko Abe (Japon) Datuk Hj. Azizah Datuk Seri Panglima Hj. Mohd. Dun (Malaisie) M. Abdulla Jihad (Maldives) M. Amarsanaa Jazag (Mongolie) M. Erdene Sodnomzundui (Mongolie) M. Vidyadhar Mallik (Népal) M ^{me} Joan Sisiati Tahafa Viliamu (Nioué) M ^{me} Zakia Shah Nawaz (Pakistan) M. Somchit Inthamith (République démocratique populaire lao) M. Sergio Gama Da Costa Lobo (Timor-Leste) M. Rialuth Serge Vohor (Vanuatu) M. Tien Nguyen Viet (Viet Nam)		
Rapporteur:	M. Fasli Jalal (Indonésie)		

Organes subsidiaires et bureaux		Session	Cote du document
III. Forum des ministres asiatiques des transports		Deuxième session Bangkok 4-8 novembre 2013	E/ESCAP/70/12
Segment hauts responsables			
Président	M. Sudarshan Ram Bhandary (Népal)		
Vice-présidents	M. Vasim Sorya (Cambodge) M. Erdem Direkler (Turquie)		
Rapporteur	M. Farid Valiyev (Azerbaïdjan)		
Segment ministériel			
Président	M. Chadchart Sittipunt (Thaïlande)		
Vice-présidents	M. Hrant Beglaryan (Arménie) M. D.N. Dungyel (Bhoutan) M. Tauch Chankosol (Cambodge) M. Fukui Ning (Chine) M. Alexey Tsydenov (Fédération de Russie) M. Bambang Susantono (Indonésie) M. Yoshitaka Toui (Japon) M. Ab. Aziz Kaprawi (Malaisie) M. Gansukh Amarjargal (Mongolie) M. Myint Thein (Myanmar) M. Chhabi Raj Pant (Népal) M. Hyung Koo Yeo (République de Corée) M. Sommad Pholsena (République démocratique populaire lao) M. Abbas Ahmad Akhouni (République islamique d'Iran) M. Nizom Hakimov (Tadjikistan) M. Nguyen Hong Truong (Viet Nam)		
Rapporteur	M. Abul Kashem Md. Badrul Majid (Bangladesh)		
IV. Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale		Huitième session Almaty, Kazakhstan 19-21 novembre 2013	E/ESCAP/70/19
Président	M. Timur Zhaksylykov (Kazakhstan)		
V. Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique		Bangkok 17-20 Décembre 2013	E/ESCAP/70/7
Segment hauts responsables			
Président	M. Kazi Imtiaz Hossain (Bangladesh)		
Vice-présidents	M. Nik Azman Nik Abdul Majid (Malaysia) M ^{me} Pilimilose Balwyn Fa'otusia (Tonga)		
Segment ministériel			
Président	M. Faumuina Tiatia Liuga (Samoa)		
Vice-présidents	M. Ly Thuch (Cambodge) M. E.M. Sudarsana Natchiappan (Inde) M. Mohamed Saeed (Maldives) M. Rabindra Kumar Shakya (Népal)		

Organes subsidiaires et bureaux		Session	Cote du document
M ^{me} Emilia Valerio Pires (Timor-Leste)			
VI. Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier		Bangkok, 22-24 avril 2014	E/ESCAP/70/31
Président	M. Toya Narayan Gyawali (Népal)		
Vice-président	M. Khemdeth Sihavong (République démocratique populaire lao)		
Rapporteur	M. Mahmood Zargar (République islamique d'Iran)		
VII. Forum Asie-Pacifique pour le développement durable		Pattaya, Thaïlande 19-21 mai 2014	E/ESCAP/70/33
Co-présidents	M. Bektas Mukhametjanov (Kazakhstan) M ^{me} Kanchana Patarachoke (Thaïlande)		

Annexe III

Publications et documents

A. Publications publiées depuis la soixante-neuvième session^{*}

Direction exécutive et gestion

ESCAP Meeting Documents, 2012 ** ESCAP/LIB/SER.F/32.

What's Ahead @ ESCAP **

Sous-programme 1

Politique macroéconomique et développement inclusif^a

Asia-Pacific Development Journal

Vol. 20, No. 1, June 2013. ST/ESCAP/2663.

Asia-Pacific Regional MDG Report 2012/2013: Asia-Pacific Aspirations: Perspectives for a Post-2015 Development Agenda. ESCAP, ADB and UNDP, August 2013.

CAPSA Fact Sheet **

No. 07/2013. Agricultural research-extension linkages in Asia and the Pacific.

No. 08/2013. Role of policies in agricultural transformation: lessons from Brazil and the Republic of Korea.

CAPSA Working Paper **

No. 106, 2012. The role of policies in agricultural transformation: lessons from Brazil, Indonesia and the Republic of Korea.

Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2013: Year-end Update. ST/ESCAP/2673.

MPDD Policy Briefs **

No. 11, June 2013. Providing employment for all.

No.12, June 2013. Coping with volatile capital flows in Asia and the Pacific.

No.13, July 2013. Developmental macroeconomics.

No.14, July 2013. Forward-looking macroeconomic policies – re-examining inflation and debt limits.

No.15, July 2013. Facing a sluggish and volatile global economy.

No.16, August 2013. Minimum wage policies to boost inclusive growth.

No.17, September 2013. Making emerging Asia-Pacific less vulnerable to global financial panics.

No.18, December 2013. Providing income security for the elderly.

No.19, January 2014. Governments can use sustainable public procurement to foster inclusive and sustainable development in Asia and the Pacific.

MPDD Working Papers **

WP/13/01, April 2013. Policies for structural transformation: an analysis of the Asia-Pacific.

^{*} Le cas échéant, la cote du document de la CESAP et (entre parenthèses) le numéro de vente de la publication des Nations Unies sont indiqués. Un double astérisque (**) signale les publications uniquement disponibles en ligne.

^a Dont le Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable (CRPAD).

Palawija News (CAPSA):

Vol. 30, No. 1, August 2013.

- Adoption of new rice varieties in Sri Lanka.
- Indonesia rice check procedure: an approach for accelerating the adoption of ICM.

Vol. 30, No. 2, August 2013.

- Preparing rice farmers for climate change direct seeded rice in India.
- Mitigating climate change and soil salinity impacts in the Indus Basin using skimming wells with pressurized irrigation.

Vol. 30, No. 3, December 2013. Sustainable management of water scarcity in the Asia-Pacific region using virtual water trade through agricultural products.

Sous-programme 2
Commerce et investissement^b

A Handbook on Negotiating Preferential Trade Agreements: Services Liberalization.
July 2013. ST/ESCAP/2657.

APTAD Briefing Note**

No. 6, December 2013. Asia-Pacific Trade Agreement: promoting trade, investment and business linkages.

ARTNet Census Briefing Paper**

No. 1, March 2013. The European Union's new timber regulations and the Asia-Pacific: rationales, due diligence procedures, and green lanes.

*ARTNeT Newsletter***

July 2013	August 2013
September 2013	November 2013
December 2013	

ARTNeT Working Papers**

No. 124, February 2013. Intellectual property rights in regional trade agreements of Asia-Pacific economies.

No. 125, June 2013. Inclusive growth experiences – the case of Nepal: a discussion on a paradox from conventional and holistic perspectives.

No. 126, June 2013. Labour productivity and export performance: firm-level evidence from Indian manufacturing industries since 1991.

No. 127, June 2013. Trade costs and impacts of trade facilitation on manufacturing exports by Thailand.

No. 128, August 2013. Papua New Guinea and the natural resource curse.

No. 129, September 2013. Who profits from trade facilitation initiatives?

No. 130, September 2013. Addressing non-tariff measures in ASEAN.

No. 131, September 2013. Trade facilitation and poverty reduction in Asia and the Pacific: a case study of a South Asian Economic Corridor.

No. 132, October 2013. Trade facilitation and microfinance for poverty reduction in the Greater Mekong Subregion: a case study of Thailand.

No. 133, October 2013. Ongoing trade facilitation improvement: its impact on export-oriented small and medium-sized enterprises in Indonesia.

^b Dont le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) et le Centre pour la mécanisation agricole durable (CMAD).

- No. 134, October 2013. Impact of EPZs on poverty reduction and trade facilitation in Sri Lanka.
- No. 135, October 2013. Trade facilitation and poverty reduction: China-ASEAN region case study.
- No. 136, November 2013. Prospects of the Bali Ministerial Conference.
- No. 137, December 2013. Compulsory licensing: India's maiden experience.
- No. 138, December 2013. Developing inland China: do heterogeneous coastal foreign direct investments and exports help?
- No. 139, January 2014. Effects of environmental regulations on South Asian food and agricultural exports: a gravity analysis.
- Asia-Pacific Tech Monitor (APCTT):*
- Vol. 29, No. 1, January-March 2012. Enhancing regional economic integration through national innovation systems.
- Asia-Pacific Trade Agreements Database**
- Asia-Pacific Trade and Investment Report 2013: Turning the Tide: Towards Inclusive Trade and Investment.* December 2012. ST/ESCAP/2668. (Sales No. E.14.II.F.2)
- CSAM Policy Brief**
- No. 1, January 2014. Analysis of the trends of agricultural mechanization development in China (2000-2020).
- Designing and Implementing Trade Facilitation in Asia and the Pacific, 2013 Update.* 6 September 2013.
- Expansion of Global Value Chains in Asian Developing Countries: Automotive Case Study in the Mekong Subregion.* ST/ESCAP/2677.
- Expert Database (UNNExT) **
- Impacts of trade facilitation measures on poverty and inclusive growth: case studies from Asia. A study by the Asia-Pacific Research and Training Network on Trade (ARTNeT). ST/ESCAP/2687.
- Studies in Trade and Investment**
- No. 78. Enhancing regional connectivity: towards a regional arrangement for the facilitation of cross-border paperless trade. 31 December 2013. ST/ESCAP/2684.
- No. 79. Responsible business and sustainable investment in the natural resources sector in Asia and the Pacific. ST/ESCAP/2680.
- Regional Organizations Cooperation Mechanism for Trade Facilitation (ROC-TF) Newsletter***
- No. IV, 31 July 2013.
- No. V, 31 January 2014.
- Towards a National Integrated and Sustainable Trade and Transport Facilitation Monitoring Mechanism: BPA+.* 2 January 2014. ST/ESCAP/2683.
- Trade and Investment Working Paper Series**
- No. 01/14, 27 January 2014. Trade facilitation potential of Asian transit agreements in the context of the WTO negotiations.
- No. 02/13, November 2013. What complementary policies may contribute to the inclusiveness of international openness?
- No. 03/13, November 2013. Vanuatu Cocoa Growers' Association: inclusive growth in rural smallholders agriculture.
- No. 04/13, November 2013. Dealing with challenges for making trade inclusive.

UNNEXt Brief**

No. 9, August 2013. Towards an enabling environment for paperless trade - Pan Asian e-commerce Alliance (PAA): service providers join forces to enable cross-border paperless trade.

VATIS Update: Biotechnology (APCTT):**

Vol. 1, No. 118, April-June 2013.

Vol. 1, No. 119, July-September 2013.

Vol. 1, No. 120, October-December 2013.

VATIS Update: Food Processing (APCTT):**

Vol. 3, No. 114, October-December 2012.

Vol. 3, No. 115, January - March 2013.

Vol. 3, No. 116, April-June 2013.

Vol. 3, No. 117, July-September 2013.

Vol. 3, No. 118, October-December 2013.

VATIS Update: Non-conventional Energy (APCTT):**

Vol. 2, No. 115, October-December 2012.

Vol. 2, No. 116, January - March 2013.

Vol. 2, No. 117, April-June 2013.

Vol. 2, No. 118, July-September 2013.

Vol. 2, No. 119, October-December 2013.

VATIS Update: Ozone Layer Protection (APCTT):**

Vol. 4, No. 115, November-December 2012.

Vol. 4, No. 116, January - February 2013.

Vol. 4, No. 117, March - April 2013.

Vol. 4, No. 118, May - June 2013.

Vol. 4, No. 119, July - August 2013.

Vol. 4, No. 120, September - October 2013.

Vol. 4, No. 121, November-December 2013.

VATIS Update: Waste Management (APCTT):**

Vol. 5, No. 111, October-December 2012.

Vol. 5, No. 112, January - March 2013.

Vol. 5, No. 113, April-June 2013.

Vol. 5, No. 114, July-September 2013.

Vol. 5, No. 115, October-December 2013.

Sous-programme 3

Transports

Guide to Key Issues in Development of Logistics Policy, 17 December 2013.**

Monograph Series on Transport Facilitation of International Railway Transport in Asia and the Pacific, 19 December 2013. ST/ESCAP/2681.**

Regional Action Programme for Transport Development in Asia and the Pacific, Phase II (2012-2016), June 2013.

Regional Strategic Framework for the Facilitation of International Road Transport, June 2013.

Review of Developments in Transport in Asia and the Pacific 2013.
ST/ESCAP/2667.

*Transport and Communications Bulletin for Asia and the Pacific***

No. 82, 17 December 2013. Combatting congestion. ST/ESCAP/SER.E/82.

No. 83, 20 December 2013. Designing safer roads. ST/ESCAP/SER.E/83.

Sous-programme 4 **Environnement et développement**

Advancing Sustainable Energy: UN-Energy Asia-Pacific. Asian and Pacific Energy Forum (APEF), Vladivostok, Russian Federation, 27-30 May 2013.

Discussion Paper**

Development financing for tangible results: a paradigm shift to impact investing and outcome models, the case of sanitation in Asia, 1 August 2013.

The status of the water-food-energy nexus in Asia and the Pacific, August 2013.

Green Growth Indicators: A Practical Approach for Asia and the Pacific. Greening of Economic Growth Series, December 2013. ST/ESCAP/2674.

Ministerial Declaration and Plan of Action on Regional Cooperation for Enhanced Energy Security and the Sustainable Use of Energy in Asia and the Pacific. Adopted at the Asian and Pacific Energy Forum (APEF), Vladivostok, Russian Federation, 27-30 May 2013.

Partnerships for Universal Access to Modern Energy Services: A Global Assessment Report on Public-private Renewable Energy Partnerships, December 2013. ST/ESCAP/2664.

Shifting from Quantity to Quality: Growth with Equality, Efficiency, Sustainability and Dynamism, December 2013. ST/ESCAP/2675.

Statistical Perspective: Focus Areas for Realizing Enhanced Energy Security, May 2013.

Sous-programme 5 **Technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe^c**

An in-depth study of broadband infrastructure in the ASEAN region, ICT and Development Section, August 2013.**

APCICT Knowledge Sharing Series, Issue III: GCIO Development in Developing Countries, November 2013.

Discussion paper series on problems and challenges in transit connectivity routes and international gateways in Asia. Discussion Paper Series 2014/1.

ESCAP Technical Paper**

Assessing the outcome of the World Summit on the Information Society in Asia and the Pacific: regional survey and review by the ESCAP secretariat.

Improving disaster data and statistics on vulnerable groups: contributing to building a resilient Asia-Pacific region.

Regional issues in disaster risk reduction, including those related to climate change adaptation, and policies related to mainstreaming disaster risk reduction into socioeconomic development planning.

The resilience of ICT infrastructure and its role during disasters.

^c Dont le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC).

Sound practices in space technology applications for disaster risk reduction and inclusive and sustainable development.

Space applications for improving disaster management.

ICT, Climate Change and Green Growth. Academy of ICT Essentials for Government Leaders, Module 10. (APCICT)

Monitoring & Evaluation Toolkit. Academy of ICT Essentials for Government Leaders. (APCICT)

The Primer Series on ICTD for Youth: (APCICT)

Primer 2: Project management and ICTD.

Primer 3: ICT for disaster risk management.

Primer 4: ICT, climate change and green growth.

Sous-programme 6 **Développement social**

Factsheets**

Convention on the Rights of Persons with Disabilities, 12 January 2013.

Youth in Asia-Pacific, 12 November 2012.

Income support schemes in Pacific island countries: a brief overview, 26 December 2013.**

Inter-Regional Report on Labour Migration and Social Protection. ESCWA and ESCAP. New York: United Nations, 2013. E/ESCWA/SDD/2013/Technical paper.2.

Population and development factsheets for Asia-Pacific, November 2013**

Facts and trends in sexual and reproductive health in Asia and the Pacific.

International migration and development in Asia and the Pacific.

Population trends in Asia and the Pacific.

Preparing for ageing societies in Asia and the Pacific.

Urbanization trends in Asia and the Pacific.

Sustaining Progress on Population and Development in Asia and the Pacific: 20 years after ICPD, ST/ESCAP/2670.

Sous-programme 7 **Statistiques**

Data visualization: selected demographic indicators (1980-2050).**

Data visualization: time-series (1990-2012).**

Online statistical database.**

*Statistical Newsletter***

Second quarter 2013, 5 July 2013.

Third quarter 2013, 3 October 2013.

Fourth quarter 2013, 20 December 2013.

Statistical Yearbook for Asia and the Pacific 2013, 3 December 2013. ST/ESCAP/2665. (Sales No. E.13.II.F.1)

Sous-programme 8
Activités sous-régionales pour le développement

*Connections, ESCAP in North-East Asia (SRO-ENEA)***

- No. 6, March-April 2013.
- No. 7, May-June 2013.
- No. 8, July-August 2013.
- No. 9, September-October 2013.
- No. 10, November-December 2013.

Doing Business with Afghanistan: Harnessing Afghanistan's Economic Potential,
November 2013.

International migration in South and South-West Asia: the case for regional
perspective and policy. ESCAP-SSWA Policy Brief Series No. 2, May 2013.**

*North and Central Asian Observer***

- No. 1, March 2013.
- No. 2, April 2013.
- No. 3, May 2013.
- No. 4, June 2013.
- No. 5, August 2013.

*South and South-West Asia Development Monitor***

- No. 15, April 2013.
- No. 16, May 2013.
- No. 17, June-July 2013.
- No. 18, August 2013.
- No. 19, September 2013.
- No. 20, October 2013.
- No. 21, November 2013.
- No. 22, December 2013-January 2014.

*South and South-West Asia Development Papers***

- No. 1304, May 2013. Creating an enabling environment for women's
entrepreneurship in India.
- No. 1305, July 2013. Economic Integration in the "Heart of Asia": South Asia-
Central Asia linkages.
- No. 1306, September 2013. How much do small old age pensions and windows'
pensions help the poor in India? An ex-post evaluation of the National Social
Assistance Programme and implications for its planned reform.
- No. 1307, November 2013. Regional cooperation for strengthening national food
security strategies in South Asia: a policy agenda.

Towards Seamless Connectivity in South and South-West Asia, August 2013.

B. Documents soumis à la Commission à sa soixante-dixième session

Cote	Titre	Point de l'ordre du jour
<i>Distribution limitée</i>		
E/ESCAP/70/L.1/Rev.1 et Add.1	Ordre du jour provisoire	1c)
E/ESCAP/70/L.2/Rev.3	Ordre du jour provisoire annoté	1c)
E/ESCAP/70/L.3 et Add.1	Projet de rapport	-
E/ESCAP/70/L.4	Projet de résolution: Mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique	3a)
E/ESCAP/70/L.5	Projet de résolution: Statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique	10
E/ESCAP/70/L.6	Projets de décision (Phase I)	-
E/ESCAP/70/L.7	Projet de rapport: Organisation de la Phase II de la soixante-dixième session de la Commission	11
E/ESCAP/70/L.7/Add.1	Projet de rapport: État des incidences sur le budget-programme des décisions et propositions de la Commission	11
E/ESCAP/70/L.8	Projet de résolution: Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 en Asie et dans le Pacifique	2 c)
E/ESCAP/70/L.9	Projet de résolution: Promouvoir le développement agricole durable en Asie et dans le Pacifique par le transfert de technologie	3 a) et b)
E/ESCAP/70/L.10	Projet de résolution: Renforcement de la coopération régionale et des capacités nécessaires pour amplifier la contribution du commerce et de l'investissement au développement durable	3 b)
E/ESCAP/70/L.11	Projet de résolution: Application de la décision de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier	3 b)
E/ESCAP/70/L.12	Projet de résolution: Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique	3 c)
E/ESCAP/70/L.13	Projet de résolution: Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur les transports en tant que clef du développement durable et de l'intégration régionale	3 c)
E/ESCAP/70/L.14	Projet de résolution: Mise en œuvre des résultats du premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie	3 d)
E/ESCAP/70/L.15	Projet de résolution: Application de la Déclaration de Bangkok de la région Asie-Pacifique sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015	3 d)
E/ESCAP/70/L.16	Projet de résolution: Mettre en œuvre les résultats du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable	3 d)
E/ESCAP/70/L.17	Projet de résolution: Renforcer les efforts en faveur des établissements humains et du développement urbain durable pour la région de l'Asie-Pacifique	3 d)

Cote	Titre	Point de l'ordre du jour
E/ESCAP/70/L.18	Projet de résolution: Coopération régionale pour renforcer la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique	3 f)
E/ESCAP/70/L.19	Projet de résolution: Renforcer la participation des jeunes au développement durable en Asie et dans le Pacifique	3 g)
E/ESCAP/70/L.20	Projets de décision	11
<i>Distribution générale</i>		
E/ESCAP/70/1	Résumé des préparatifs pour le Pacifique de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement	2a)
E/ESCAP/70/2	Gestion durable des océans et des mers pour le développement durable et l'élimination de la pauvreté dans les petits États insulaires en développement du Pacifique	2b)
E/ESCAP/70/3	Résumé de l'état d'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 dans la région Asie-Pacifique	2c)
E/ESCAP/70/4 et Corr.1	Résumé de l'état d'application du Consensus de Vientiane	2d)
E/ESCAP/70/5 Corr.1 et Corr.2	Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique	3
E/ESCAP/70/6	Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission	3
E/ESCAP/70/7	Rapport de la Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique	3a)
E/ESCAP/70/8	Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable sur sa dixième session	3a)
E/ESCAP/70/9	Rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur sa troisième session	3b)
E/ESCAP/70/10	Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur sa neuvième session	3b)
E/ESCAP/70/11/Rev.1	Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur sa neuvième session	3b)
E/ESCAP/70/12	Rapport du Forum des ministres asiatiques des transports sur sa deuxième session	3c)
E/ESCAP/70/13	Rapport du Comité de l'environnement et du développement sur sa troisième session	3d)
E/ESCAP/70/14	Rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe sur sa troisième session	3f)
E/ESCAP/70/15	Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur sa huitième session	3f)
E/ESCAP/70/16	Rapport de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique	3g)
E/ESCAP/70/17	Feuille de route pour la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en	3g)

Cote	Titre	Point de l'ordre du jour
	Asie et dans le Pacifique	
E/ESCAP/70/18	Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur sa neuvième session	3h)
E/ESCAP/70/19	Rapport du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale sur sa huitième session	3i)
E/ESCAP/70/20	Rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de la période biennale 2012-2013	4a)
E/ESCAP/70/21 et Add.1	Modifications apportées au programme pour la période biennale 2014-2015	4b)
A/69/6 (Prog. 16)	Projet de cadre stratégique pour la période biennale 2016-2017, deuxième partie: plan-programme biennal, développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	4c)
E/ESCAP/70/22/Rev.1	Aperçu général des activités de coopération technique et des contributions extrabudgétaires	4d)
E/ESCAP/70/23	Évaluation prévue par la résolution 67/4: Création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes	5
E/ESCAP/70/24	Rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission	6
E/ESCAP/70/25/Rev.1	Date, lieu et thème de la soixante et onzième session de la Commission (2015)	7
E/ESCAP/70/26	Résumé de l'Étude 2014 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique	8b)
E/ESCAP/70/27	La connectivité régionale pour une prospérité partagée	9
E/ESCAP/70/28	Rapport du Forum Asie-Pacifique de l'énergie	3d)
E/ESCAP/70/29	Rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2012-2013	4a)
E/ESCAP/70/30 et Corr.1	Perspectives des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral de l'Asie et du Pacifique et des pays insulaires en développement du Pacifique dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015	2e)
E/ESCAP/70/31	Rapport de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier	3b)
E/ESCAP/70/33	Résumé des conclusions du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et de la Réunion d'information Asie-Pacifique sur le financement du développement durable	8 a)
<i>Documents d'information</i>		
E/ESCAP/70/INF/3 (en anglais seulement)	Report of the Coordinating Committee for Geoscience Programmes in East and Southeast Asia	3d)
E/ESCAP/70/INF/4 (en anglais seulement)	Report of the Mekong River Commission	3d)
E/ESCAP/70/INF/5 (en anglais seulement)	Report of the Typhoon Committee	3f)
E/ESCAP/70/INF/6	Report of the Panel on Tropical Cyclones	3f)

Cote	Titre	Point de l'ordre du jour
(en anglais seulement)		
E/ESCAP/70/INF/7	Report of the Asia-Pacific Business Forum on its tenth session	3 b)
(en anglais seulement)		
E/ESCAP/70/INF/8	Report of the Asia-Pacific Outreach Meeting on Sustainable Development Financing	8 a)
(en anglais seulement)		

Deuxième partie

Introduction

1. Comme indiqué dans l'introduction de la première partie du présent rapport, cette deuxième partie porte sur la Phase II de session qui s'est déroulée du 4 au 8 août 2014.

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

2. À sa soixante-dixième session (Phase I), la Commission a adopté 12 résolutions et 21 décisions, qui figurent ci-dessous. Les 12 résolutions sont portées à l'attention du Conseil.

A. Résolutions adoptées par la Commission à sa soixante-dixième session (Phase II)

Résolution 70/3

Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 en Asie et dans le Pacifique

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant la résolution 63/227 de l'Assemblée générale relative à la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, dans laquelle il a été décidé, notamment, de convoquer à un haut niveau en 2011 la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés,

Rappelant également sa résolution 64/6 sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP, dans laquelle elle a notamment prié la Secrétaire exécutive d'aider les pays de la région à réaliser les Objectifs, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique,

Rappelant en outre sa résolution 68/2 sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) dans la région Asie-Pacifique, dans laquelle elle a notamment prié la Secrétaire exécutive d'aider les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique à exécuter la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans la région de l'Asie et du Pacifique entre 2011 et 2020,

Constatant avec préoccupation la lenteur des progrès accomplis par les pays les moins avancés dans la réduction des écarts de développement,

Réaffirmant que le Programme d'action d'Istanbul vise principalement à aider les pays les moins avancés à surmonter les problèmes structurels qui se posent à eux pour éliminer la pauvreté, atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international et quitter la catégorie des pays les moins avancés,

Réaffirmant également que le Programme d'action d'Istanbul a invité l'Assemblée générale des Nations Unies à conduire un vaste examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul,

Notant la nécessité d'intensifier davantage la participation de la communauté internationale à la réalisation des objectifs et cibles convenus dans le Programme d'action d'Istanbul, notamment en mobilisant au niveau international des actions et des mesures d'appui supplémentaires en faveur des pays les moins avancés et en établissant un partenariat renouvelé entre ces pays et leurs partenaires de développement,

Réaffirmant que l'appropriation de leur développement et le leadership et la responsabilité première y afférents incombent aux pays les moins avancés,

Notant avec satisfaction la Réunion régionale Asie-Pacifique sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, tenue à Bangkok du 14 au 16 décembre 2011, et la Feuille de route régionale qui a été adoptée au cours de cette réunion et qui prévoit un ensemble d'activités de renforcement des capacités et recense les principaux organismes et entités susceptibles de participer à l'exécution de ces activités,

Notant également avec satisfaction l'initiative généreuse du Gouvernement cambodgien qui a proposé d'accueillir une concertation régionale de haut niveau pour l'Asie et le Pacifique sur le Programme d'action d'Istanbul pour les pays les moins avancés au début de l'année 2015,

1. *Prie instamment* les pays de la région et les organisations internationales et régionales d'accélérer la mise en œuvre, selon qu'il convient, des recommandations figurant dans le Programme d'action d'Istanbul et la Feuille de route régionale en particulier, et de participer activement à la concertation régionale de haut niveau pour l'Asie et le Pacifique sur le Programme d'action d'Istanbul pour les pays les moins avancés;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive:

a) D'organiser la concertation régionale de haut niveau pour l'Asie et le Pacifique sur le Programme d'action d'Istanbul pour les pays les moins avancés au début de l'année 2015;

b) D'aider les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique à exécuter la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans la région de l'Asie et du Pacifique de 2011 à 2020;

c) De continuer d'aider les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique à réaliser d'autres objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement;

d) De soumettre à la Commission à sa soixante et onzième session un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente résolution.

*Septième séance plénière
8 août 2014*

Résolution 70/4

Promouvoir le développement agricole durable en Asie et dans le Pacifique par le transfert de technologie

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant les résolutions 62/190 et 64/197 de l'Assemblée générale sur les technologies agricoles au service du développement et 63/235 sur le développement agricole et la sécurité alimentaire,

Rappelant également le Sommet mondial sur la sécurité alimentaire réuni par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à Rome du 16 au 18 novembre 2009 et soulignant le rôle vital de la promotion et de l'application des technologies agricoles,

Considérant le besoin urgent d'innover dans la production agricole et alimentaire afin de résoudre les problèmes posés, entre autres, par la croissance démographique, l'urbanisation, l'épuisement et la raréfaction des ressources naturelles, la dégradation des terres et la désertification ainsi que le changement climatique, et convenant que les technologies agricoles durables peuvent grandement contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance ruraux pour les générations présentes et futures, à conserver et utiliser les ressources naturelles de manière durable et aider à adapter l'agriculture au changement climatique et en atténuer les effets négatifs,

Convenant que des technologies agricoles adaptables, accessibles et durables peuvent contribuer de manière non négligeable à aider les États membres à réduire la pauvreté et à éliminer la faim et que la communauté internationale doit faire davantage pour s'efforcer d'atteindre les objectifs de développement convenu sur le plan international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement,

Prenant note des approches efficaces et pratiques adoptées par certains États membres pour résoudre les problèmes de productivité et de durabilité agricoles par l'adoption des technologies appropriées, notamment la mécanisation agricole, et de leurs succès dans la réalisation de la plupart des Objectifs du Millénaire pour le développement,

Se félicitant du soutien apporté par le secrétariat de la Commission et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies pour faciliter le transfert de technologie en faveur du développement agricole durable par l'intermédiaire de leurs services, bureaux sous-régionaux et institutions régionales pertinents,

1. *Invite* les membres et membres associés:

a) à redoubler d'efforts pour introduire, adapter, mettre au point et diffuser les technologies agricoles durables appropriées et économiques pour permettre aux femmes, aux hommes et aux jeunes ruraux pauvres d'accroître la productivité agricole durable et d'améliorer les moyens de subsistance des populations rurales;

b) à intégrer le développement agricole durable dans leurs politiques et stratégies nationales et à formuler et exécuter des stratégies et/ou plans nationaux de développement agricole durable, selon le cas;

2. *Encourage* les États membres, la société civile et les institutions publiques et privées à établir des partenariats pour promouvoir l'accessibilité des technologies agricoles durables disponibles et peu coûteuses auprès des agriculteurs;

3. *Invite* les États membres à faire en sorte que les questions relatives au développement agricole et rural durable fassent l'objet d'une attention appropriée dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015;

4. *Prie* la Secrétaire exécutive, en collaboration avec les organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées, les institutions financières internationales, les banques de développement et les pays donateurs:

a) de continuer de soutenir le partage du savoir et de l'information et le renforcement des capacités afin que les États membres poursuivent un développement agricole durable;

b) de continuer d'aider les membres et membres associés à instaurer la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour faciliter et accélérer le transfert de technologie à des conditions mutuellement convenues et l'adoption de technologies durables sur les plans social, économique et environnemental;

c) de continuer de soutenir et de faciliter, par exemple par l'intermédiaire des divisions organiques, des bureaux sous-régionaux et des institutions régionales de la CESAP, la coopération régionale dans l'innovation, la mise au point et l'application des

technologies agricoles durables, notamment des technologies destinées à la mécanisation agricole, et la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles afin d'intensifier la production alimentaire et agricole durable et de réduire la pauvreté rurale;

d) de continuer d'encourager les partenariats publics-privés et de concevoir des approches originales, telles que l'organisation de dialogues et des activités de promotion à l'occasion d'expositions et de foires, pour promouvoir le partage du savoir et de l'information, la concertation, la recherche-développement conjointe et en collaboration, le transfert de technologie à des conditions mutuellement convenues, ainsi que le développement commercial;

5. *Prie également* la Secrétaire exécutive de rendre compte à la Commission à sa soixante-douzième session de la mise en œuvre de la présente résolution.

*Septième séance plénière
8 août 2014*

Résolution 70/5

Renforcement de la coopération régionale et des capacités nécessaires pour amplifier la contribution du commerce et de l'investissement au développement durable

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant le document final du Sommet mondial de 2005¹ et la Déclaration du Millénaire des Nations Unies², ainsi que d'autres déclarations pertinentes adoptées lors de conférences et sommets internationaux, et les résolutions de l'Assemblée générale pertinentes³, qui soulignent le rôle et l'importance du commerce et de l'investissement en tant que moteurs de la croissance et du développement économiques ainsi que le rôle et l'importance du secteur privé, en particulier des petites et moyennes entreprises, à cet égard,

Rappelant en particulier la résolution 66/288 de l'Assemblée générale, par laquelle elle a adopté le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil), du 20 au 22 juin 2012, intitulée «L'avenir que nous voulons⁴», qui distingue les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable et tient compte des liens qui existent entre ces divers aspects, reconnaît la dimension régionale et le rôle des commissions régionales dans la promotion du développement durable et le fait que la participation active du secteur privé peut contribuer à la réalisation du développement durable, notamment grâce aux partenariats public-privé qui constituent un instrument important à cette fin,

Rappelant la Déclaration et le Programme d'action d'Almaty: Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit⁵, adoptés par la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, tenue à Almaty (Kazakhstan), du 28 au 29 août 2003, et prenant note du Consensus de Vientiane⁶ adopté par la Réunion d'examen final pour la

¹ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

² Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

³ Voir, par exemple, les résolutions de l'Assemblée générale 64/192, 64/223, 65/142, 65/175, 66/185, 67/202 et 67/225.

⁴ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe

⁵ Voir *Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003 (A/CONF.202/3)*, annexes I et II

⁶ Voir E/ESCAP/69/1, annexe.

région eurasiatique du Programme d'action d'Almaty, le 7 mars 2013, lesquels soulignent tous l'importance du commerce, de la facilitation du commerce et de l'investissement en faveur du développement des pays en développement sans littoral et la nécessité de fournir une assistance technique dans ces domaines,

Rappelant également le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020⁷ adopté par la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Istanbul (Turquie), du 9 au 13 mai 2011, qui reconnaît le rôle important des partenariats avec le secteur privé dans la promotion de l'entrepreneuriat, la création d'emplois et d'investissements, l'accroissement des possibilités de revenu, le développement de nouvelles technologies et la promotion d'une croissance économique forte, soutenue, inclusive et équitable dans les pays les moins avancés, et le rôle clef de la bonne gouvernance à tous les niveaux et d'un environnement économique propice à cet égard,

Rappelant en outre sa résolution 69/3 et l'adoption de la Déclaration de Bangkok sur le Programme de développement des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique, qui reconnaît les dimensions régionales du développement et la nécessité de convenir d'autres engagements et actions fermes en matière d'aide publique au développement, de dette, de commerce et de transfert de technologie dans des conditions mutuellement convenues.

Rappelant la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique adoptée par la Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration régionales en Asie et dans le Pacifique⁸, tenue à Bangkok du 17 au 20 décembre 2013, dans laquelle les parties ont décidé de travailler de concert pour favoriser le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, notamment en ce qui concerne la progression vers la formation d'un marché intégré,

Rappelant également sa résolution 62/6 sur la gestion de la mondialisation par le renforcement de la coopération régionale dans les domaines du commerce et de l'investissement,

Reconnaissant que le commerce et l'investissement continuent d'être les principaux moteurs de la croissance économique, de l'élimination de la pauvreté, de la réduction des risques de catastrophe et de la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international,

Reconnaissant également la nécessité pour les pays en développement d'équilibrer les sources de croissance économique pour renforcer la résilience et, à cet égard, la nécessité pour eux de diversifier les marchés et les produits et services commercialisables, compte tenu des impératifs de renforcement du commerce et de l'investissement entre eux,

Constatant que les entreprises, y compris celles du secteur privé, sont les principaux agents du commerce et de l'investissement,

Reconnaissant avec satisfaction la participation accrue du secteur privé à la promotion d'un développement durable par l'intermédiaire du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP et de son réseau Asie-Pacifique des entreprises durables,

⁷ Voir *Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul (Turquie), 9-13 mai 2011 (A/CONF.219/7)* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 11.II.A.1), chap. II.

⁸ Voir E/ESCAP/70/7.

Reconnaissant la nécessité d'améliorer l'accès au marché et de réduire les obstacles aux frontières et à l'intérieur des frontières qui entravent le commerce et l'investissement et, dans l'ensemble, les obstacles auxquels se heurtent les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises, dans la conduite globale de leurs activités commerciales, notamment en ce qui concerne le commerce et l'investissement,

Rappelant sa résolution 68/3 sur l'instauration du commerce sans papier et la reconnaissance transfrontière des données et documents électroniques pour faciliter un commerce intrarégional inclusif et durable,

Soulignant que le savoir et l'innovation sont des éléments déterminants de l'accroissement de la productivité et de la compétitivité des petites et moyennes entreprises, et qu'il est nécessaire de favoriser le développement du savoir et des technologies scientifiques, en particulier des technologies agricoles, grâce, notamment, au transfert de technologies dans des conditions mutuellement convenues,

Soulignant également la nécessité pour le commerce et l'investissement d'être durables, notamment la nécessité d'encourager les entreprises à adopter et à mettre en œuvre les principes relatifs aux pratiques commerciales responsables reconnus à l'échelon international, y compris ceux du Pacte mondial des Nations Unies, afin que le commerce et l'investissement contribuent au développement durable,

Reconnaissant qu'il convient de renforcer les capacités des gouvernements et des entreprises d'accroître la contribution du commerce et de l'investissement au développement durable,

Reconnaissant également que la coopération régionale est essentielle au renforcement du commerce et de l'investissement, en particulier entre les pays en développement,

Réaffirmant l'importance d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles, universel, ouvert, non discriminatoire et équitable afin d'accroître les échanges commerciaux et les flux d'investissement,

Reconnaissant les progrès accomplis dans les négociations commerciales multilatérales tenues dans le cadre du cycle de Doha, avec l'adoption de la Déclaration ministérielle de Bali et des décisions de la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Bali (Indonésie), le 7 décembre 2013,

Reconnaissant également la contribution potentielle des accords multilatéraux et régionaux au renforcement du commerce et de l'investissement et soulignant que ces accords sont importants pour la coopération régionale et peuvent constituer la pierre angulaire du système commercial multilatéral, sans préjudice du respect par les États membres des accords et négociations internationaux présents, passés et prévus, en matière de commerce et d'investissement, qu'ils auront pris ou établis, et de la mise en œuvre et de la participation y afférentes, dans le contexte de l'Organisation mondiale du commerce et du système commerciale multilatéral,

Ayant examiné le rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur sa troisième session⁹,

1. *Encourage* les États membres à:

a) Renforcer les initiatives, programmes, projets et autres efforts entrepris aux niveaux national et régional pour promouvoir le développement durable de la région de l'Asie et du Pacifique grâce au renforcement du commerce et de l'investissement, et, s'il y a lieu, s'employer à renforcer la coopération régionale entre les États membres, le système de développement des Nations Unies et les autres partenaires de développement

⁹ E/ESCAP/70/9.

dans la promotion du développement durable par l'accroissement du commerce et de l'investissement;

b) Allouer les ressources financières nécessaires à la réalisation des objectifs énoncés au paragraphe 1 a) ci-dessus et au paragraphe suivant;

2. *Désigne*, sans préjudice de l'issue des réformes en cours de l'appareil de conférence de la CESAP et dans le cadre du mandat du Comité du commerce et de l'investissement, qui figure dans la résolution 69/1 de la Commission, le Comité du commerce et de l'investissement en tant qu'organe chargé de suivre et d'orienter étroitement les directives et demandes figurant aux paragraphes 1 ci-dessus et 4 ci-dessous et les projets de plan d'action régional sur des questions de commerce et d'investissement spécifiques aux fins de leur mise en œuvre par les gouvernements nationaux et le secrétariat, sous réserve d'un examen périodique par une conférence au niveau ministériel;

3. *Prend note* de l'appui du Comité du commerce et de l'investissement¹⁰ à la création d'un bureau permanent et de la demande présentée au secrétariat d'entreprendre une étude de faisabilité sur la création d'un tel bureau et d'élaborer le mandat de ce bureau, pour examen par les États membres;

4. *Prie* la Secrétaire exécutive:

a) D'examiner la possibilité de convoquer tous les quatre ans, à compter de 2016, une conférence au niveau ministériel pour examiner les faits nouveaux et adopter des plans d'action régionaux dans le domaine du commerce et de l'investissement et autres domaines connexes¹¹ en vue de leur mise en œuvre par les gouvernements des membres et membres associés de la CESAP et par le secrétariat de la CESAP et de soumettre au Comité du commerce et de l'investissement à sa prochaine session un rapport contenant des recommandations sur la tenue d'une conférence au niveau ministériel;

b) De développer les travaux d'analyse reposant sur des données probantes et orientés sur les politiques dans le domaine du commerce et de l'investissement au service du développement durable dans la région de la CESAP, y compris en vue d'appuyer les activités normatives de la CESAP;

c) De diffuser efficacement les conclusions de ses travaux de recherche et d'analyse au moyen de sites Web et de publications appropriés, en particulier par le biais du *Rapport annuel sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique*;

d) De continuer les travaux d'analyse sur les accords commerciaux préférentiels, notamment via la base de données sur les accords relatifs au commerce et à l'investissement dans la région Asie-Pacifique;

e) De développer l'assistance technique aux membres régionaux de la CESAP et, selon qu'il convient, aux membres régionaux associés, et les encourager à renforcer leurs capacités humaines et institutionnelles, en particulier dans les domaines suivants:

i) Entreprendre des travaux de recherche et d'analyse reposant sur des données probantes et orientés sur les politiques dans les domaines du commerce et de l'investissement, y compris des recherches visant à déterminer les modalités de la consolidation des accords commerciaux régionaux en tant que pierre angulaire du système commercial multilatéral;

¹⁰ Ibid., par. 12.

¹¹ Ces autres domaines connexes sont couverts par le sous-programme sur le commerce et l'investissement et comprennent les domaines suivants: entreprise et développement, y compris les pratiques commerciales responsables, le transfert de technologie et la mécanisation agricole durable.

- ii) Négocier, conclure et appliquer des accords sur le commerce et l'investissement, y compris en ce qui concerne l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce des pays qui n'en sont pas encore membres, à la demande des pays membres;
- iii) Formuler et mettre en œuvre des politiques à l'appui du développement du commerce, de l'investissement et des entreprises dans le cadre global des objectifs nationaux de développement durable;
- iv) Formuler et mettre en œuvre des politiques à l'appui de la facilitation du commerce, de la promotion et de la facilitation des investissements étrangers directs, du renforcement des capacités nationales dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation; renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, en prêtant une attention particulière à celles qui se trouvent dans les zones rurales ou celles qui appartiennent à des femmes ou des jeunes ou qui sont gérées par eux; et favoriser l'adoption, par les entreprises, de pratiques commerciales responsables conformes aux principes du Pacte mondial et aux autres principes reconnus internationalement en matière de pratiques commerciales responsables;
- f) De continuer à promouvoir la coopération régionale en vue de parvenir à une meilleure intégration économique régionale par une intensification du commerce, des investissements et des flux technologiques intrarégionaux en faveur du développement durable, notamment sur la base des modalités suivantes:
 - i) Augmentation du nombre des membres et approfondissement et élargissement des engagements pris dans le cadre de l'Accord commercial Asie-Pacifique, tout en étudiant la possibilité de renforcer les liens entre cet Accord et les autres accords commerciaux régionaux;
 - ii) Renforcement du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce et de ses activités;
 - iii) Renforcement du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie-Pacifique et de ses activités;
 - iv) Renforcement du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, en s'attachant particulièrement à lui donner les moyens de promouvoir le développement des systèmes d'innovation à l'échelle nationale et sous-nationale et le transfert de technologie, notamment en ce qui concerne les technologies écologiquement durables et les technologies des énergies renouvelables, notamment en vue d'appuyer la banque régionale de technologies existante¹²;
 - v) Renforcement du Centre pour la mécanisation agricole durable, notamment de sa capacité de créer le réseau Asie-Pacifique pour l'essai des machines agricoles et d'en assurer les services d'appui, de promouvoir l'adoption et l'application, au niveau national, des stratégies de mécanisation agricole durable;
- g) D'encourager l'établissement de partenariats et dialogues public-privé sur des questions liées au commerce et à l'investissement pour le développement durable par l'intermédiaire de mécanismes tels que le Forum Asie-Pacifique des entreprises, le Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce, et le Conseil consultatif des entreprises de la CESAP et son réseau des entreprises durables;
- h) Dans le cadre de l'assistance apportée au renforcement des capacités en matière de commerce et d'investissement, d'accorder la priorité aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des pays en transition et des petits États insulaires en développement;
- i) De prendre toutes les mesures nécessaires pour mobiliser les fonds requis pour répondre aux demandes faites ci-dessus à partir des ressources existantes,

¹² Résolution 67/220 de l'Assemblée générale, par. 21.

complétées si besoin est par des contributions volontaires et au moyen de partenariats avec des organismes, notamment auprès de la Banque asiatique de développement et du secteur privé

j) De renforcer, autant que possible, la coopération avec les organisations partenaires régionales et mondiales pertinentes dans la mise en œuvre des demandes formulées ci-dessus en vue d'utiliser les ressources efficacement, de créer des synergies au niveau des produits et des effets et d'éviter les doubles emplois;

k) De faire rapport à la Commission, à sa soixante-douzième session, sur l'application de la présente résolution.

*Septième séance plénière
8 août 2014*

Résolution 70/6

Application de la décision de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Notant que la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier s'est tenue à Bangkok du 22 au 24 avril 2014, conformément aux mandats énoncés dans la résolution 68/3 de la Commission et dans le rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur sa troisième session,

Se félicitant du succès de la Réunion¹³,

Notant que les activités du groupe directeur intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier complèteront, sans faire double emploi, celles qui sont menées relativement à la mise en œuvre de l'Accord de facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce,

1. *Approuve* la recommandation de la Réunion de créer un groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive d'appuyer et de faciliter la création et l'organisation du groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, conformément au mandat figurant à la section I. B du Rapport de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier¹⁴;

3. *Prie également* la Secrétaire exécutive de lui faire rapport chaque année sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution jusqu'à ce que le groupe directeur ait achevé ses travaux.

*Septième séance plénière
8 août 2014*

Résolution 70/7

Mise en œuvre de la Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

¹³ E/ESCAP/70/31.

¹⁴ Ibid.

Se félicitant du succès de la Réunion de haut niveau sur le renforcement des transports maritimes et de la logistique interinsulaires dans les pays insulaires du Pacifique, tenue à Suva du 23 au 27 juillet 2013,

Consciente du rôle important que joue la connectivité régionale dans la promotion du développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique,

1. *Approuve* la Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique, publiée en annexe de la présente résolution;
2. *Prie* la Secrétaire exécutive:
 - a) d'accorder la priorité à la mise en œuvre de la Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique;
 - b) de rendre compte à la Commission à ses soixante-treizième et soixante-quatrième sessions de la mise en œuvre de la présente résolution.

*Septième séance plénière
8 août 2014*

Annexe

Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique

Nous, représentants des gouvernements assemblés à l'occasion de la Réunion de haut niveau sur le renforcement des transports maritimes et de la logistique interinsulaires dans les pays insulaires du Pacifique, tenue à Suva du 23 au 25 juillet 2013,

Préoccupés par la grande vulnérabilité des pays et territoires insulaires sur les plans économique, social et environnemental résultant d'un certain nombre de caractéristiques intrinsèques, notamment de petites superficies et des populations peu nombreuses, de longues distances entre les îles, de vastes zones économiques exclusives, un grand éloignement, la fragilité aux chocs externes de la demande et de l'offre, une forte dépendance aux combustibles fossiles, une base de ressources étroite et la sensibilité aux menaces environnementales mondiales,

Craignant également que ses caractéristiques n'entraînent un certain nombre de contraintes de difficultés dans la fourniture de services de transport maritime interinsulaires (intérieurs et internationaux), dans les infrastructures maritimes, les services hydrographiques, les services de prévention et de sécurité maritimes et la protection de l'environnement des activités liées aux transports maritimes,

Rappelant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement^a et les conférences subséquentes^b ont, entre autres, noté que les transports et les communications demeurent des liens essentiels entre les petits États insulaires en développement et le reste du monde et restent des écueils importants pour la promotion et la réalisation du développement durable, tant sur le plan national que sur le plan régional,

^a *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 26 avril-6 mai 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.94.I.18 et rectificatifs), chap. I, résolution I, annexe II.

^b *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.05.II.A.4 et rectificatif).

Rappelant également les Principes du Forum sur les services de transport régionaux^c, le Cadre d'action sur les services de transport (FATS)^d, le communiqué de la deuxième Réunion régionale des ministres des transports maritimes^e, et le communiqué de la Réunion régionale inaugurale conjointe pour l'énergie, les technologies de l'information et de la communication et les transports^f,

Conscients des impacts négatifs de services de transports maritimes intérieurs et internationaux peu fréquents, coûteux et incertains, en particulier vers les îles extérieures, et des contraintes qui en résultent pour le développement social et économique des peuples des îles,

Conscients également de l'importance des transports maritimes pour la réduction de la pauvreté en raison des possibilités qu'ils offrent pour le commerce et l'accès aux services de santé, à l'éducation, à l'emploi, aux marchés et autres avantages sociaux et économiques,

Convaincus que les transports maritimes joueront un rôle important à l'appui du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015^g,

Conscients de la nécessité d'améliorer les services de transport maritime interinsulaires et de créer des conditions favorables aux services apportés aux transports maritimes, notamment les infrastructures portuaires et les installations de contrôle frontalier et autres installations maritimes, le financement des navires, les chantiers navals, les cales de halage et les ateliers de réparation,

Conscients également du fait que, dans de nombreux endroits du Pacifique, les aides à la navigation sont souvent rares ou que les opérations efficaces par tous les temps font défaut et que les cartes de navigation manquent de précision, ce qui rend la navigation périlleuse pour les navires, le fret, les passagers et l'environnement et en même temps nuit à l'efficacité des navires^h,

Conscients en outre de la nécessité d'améliorer la sûreté et la sécurité maritimes, de prévenir et de limiter au maximum la pollution causée par les navires, et d'élaborer et mettre en œuvre des plans de recherche et de sauvetage et des plans de résorption des nappes polluantes,

Conscients de la nécessité d'améliorer la durabilité des transports maritimes interinsulaires dans le Pacifique et de réduire la dépendance aux combustibles fossiles importés,

^c Les Principes du Forum sur les services de transport régionaux ont été adoptés par les chefs d'État et de gouvernement participant au 35^e Forum des Îles du Pacifique qui s'est tenu à Apia du 5 au 7 août 2004. Disponible à l'adresse suivante: www.sids2014.org/index.php?page=view&type=13&nr=43&menu=1509.

^d Le Cadre d'action sur les services de transport (FATS) a été approuvé par la Réunion régionale inaugurale conjointe des Ministres de l'énergie, des technologies de l'information et de la communication et des transports, qui s'est tenue à Nouméa du 4 au 8 avril 2011.

^e Disponible à l'adresse suivante: www.spc.int/maritime/images/Reports/Comunique/maritime%20ministerial%20comunique%202009.pdf.

^f La Réunion régionale inaugurale conjointe pour l'énergie, les technologies de l'information et de la communication et les transports s'est tenue à Nouméa du 4 au 8 avril 2011.

^g Voir *Report of the Expert Group Meeting on Small Island Developing States and the Post-2015 Agenda, United Nations Headquarters, New York, 23-24 April 2013*.

Disponible à l'adresse suivante:
www.sids2014.org/index.php?page=view&type=13&nr=43&menu=1509.

^h En raison des déroutements effectués pour éviter les dangers et du fait que seule la navigation est possible de jour et par temps favorable.

1. *Convenons* que les transports maritimes et les services connexes dans le Pacifique sont un problème de politique publique d'importance majeure requérant un engagement politique fort et des interventions efficaces afin de d'améliorer sensiblement l'existence de nos populations;

2. *Encourageons* les pays et territoires insulaires du Pacifique:

a) À formuler ou à renforcer des programmes pour les transports maritimes poursuivant les objectifs ci-après:

- (i) Établir et mettre régulièrement à jour des inventaires de naviresⁱ;
- (ii) Établir et mettre à jour régulièrement les inventaires des infrastructures et installations maritimes (ports, quais, jetées, chenaux dragués et aides à la navigation);
- (iii) Examiner l'efficacité des services de transport maritime interinsulaires;
- (iv) Faciliter la mise en place d'ateliers de réparation des navires;
- (v) Examiner les possibilités de financement des navires;
- (vi) Renforcer les capacités des administrations maritimes à examiner l'ensemble des politiques maritimes, à encourager l'utilisation et l'adoption de systèmes de gestion sur des navires et à faire appliquer les réglementations de sûreté et de sécurité;
- (vii) Renforcer les capacités des établissements de formation maritime dans la mise en œuvre des dispositions de la Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer^j, de délivrance des brevets et de veille, tel qu'amendée;
- (viii) Étudier les possibilités de soutenir des services de transport maritime de qualité suffisante qui, pour des raisons commerciales, ne serait pas fournis autrement^k;
- (ix) Élaborer et mettre à jour régulièrement les plans de financement, de développement, de remise en état et d'entretien des infrastructures maritimes prenant en compte les stratégies de gestion des risques;
- (x) Étudier les divers modèles de financement, notamment les partenariats mixtes entre secteur financier, secteur public et secteur privé pour les projets d'infrastructures, en particulier pour soutenir et améliorer la capacité du secteur privé à élaborer, évaluer, exécuter et suivre les projets;
- (xi) Renforcer la collecte des données et de l'information, notamment le suivi de la viabilité des services portuaires et de transport maritime, pour que la planification, la prise de décisions et l'étalonnage soient efficaces;
- (xii) Concevoir des installations de réception régionale pour permettre aux pays et territoires insulaires du Pacifique de respecter les obligations découlant de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires et encourager les pays insulaires du Pacifique qui ne l'ont pas encore fait à envisager de devenir parties à la Convention;

ⁱ Cadre d'action sur les services de transport, Thème 3 - Sûreté et sécurité des transports: « Pour résoudre les problèmes auxquels est actuellement confronté le secteur des transports maritimes intérieurs du Pacifique, des informations plus détaillées sont nécessaires sur les différents navires tels que le type de navire, l'année de construction, les propriétaires antérieurs et actuels, la puissance des moteurs, la longueur, le tonnage, etc. Cette information sera utile pour donner des avis techniques fondés sur des analyses réalistes. »

^j Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1361, n° 23001.

^k Plan de mise en œuvre sur les services de transport, Thème 4 - Accès amélioré. Les activités comprennent les éléments suivants: « Fonds de secours pour soutenir les subventions durables » et « Envisager des régimes de franchise ou des systèmes de subvention pour les itinéraires non rentables. »

- (xiii) Étudier les possibilités d'accroître la durabilité des transports maritimes et de réduire la dépendance à l'utilisation des combustibles fossiles dans ce secteur;
 - (xiv) Surveiller le bon fonctionnement des services de transport maritime dans le Pacifique, en particulier les arrangements régionaux pertinents;
 - (xv) Étudier les possibilités d'action permettant de garantir des services de transport maritime adéquats, en particulier vers les petits États insulaires¹;
 - (xvi) Promouvoir les accords sur les contrôles frontaliers et la coopération entre pays et territoires insulaires du Pacifique;
 - (xvii) Faciliter la mise en place d'installations et d'infrastructures pour les contrôles frontaliers;
 - (xviii) Établir des points de comparaison des performances des ports et des transports maritimes, et suivre et améliorer les performances des ports;
 - (xix) Étalonner, suivre et améliorer l'efficacité du commerce et des transports, notamment des contrôles frontaliers;
 - (xx) S'employer à mettre en œuvre les engagements pris dans le secteur des transports au titre du Protocole sur les services de l'Accord sur le commerce du Forum des Îles du Pacifique et encourager le commerce dans les conditions fixées dans ledit Accord par les parties à celui-ci;
 - (xxi) Encourager l'application efficace des mesures visant à réduire les risques en matière de biosécurité, notamment les risques liés aux espèces marines invasives, et encourager les pays insulaires du Pacifique, qui ne l'ont pas encore fait, à envisager de devenir partie à la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires;
 - (xxii) Passer en revue et harmoniser les législations maritimes selon que de besoin, en prenant le Recueil de lois et de règlements océaniques concernant le droit de la mer comme guide;
- (b) À formuler ou à renforcer les programmes poursuivant les objectifs ci-après:
- (i) Incorporer des évaluations des risques qui menacent la sécurité de la navigation;
 - (ii) Veiller à l'adéquation et à la fiabilité des aides à la navigation, notamment, le cas échéant, par la mise en place de comités communautaires pour les phares afin de surveiller l'éclairage, créer des conditions de sécurité et effectuer un entretien de base;
 - (iii) Améliorer la précision et la couverture des cartes de navigation (en coopération avec l'Organisation hydrographique internationale, la Commission hydrographique du Pacifique Sud-Ouest et d'autres organisations et pays de la région);
 - (iv) Soutenir le développement de capacités efficaces de recherche et de sauvetage dans la sous-région;
 - (v) Soutenir le développement de capacités pour intervenir en cas de déversements d'hydrocarbures et de produits chimiques;
 - (vi) Soutenir une planification améliorée permettant de faire face au changement climatique et de gérer les risques de catastrophe;
- (c) À évaluer la nécessité de créer des comités nationaux de facilitation afin d'améliorer la coordination entre les administrations chargées des formalités d'entrée des navires, des chargements et des passagers dans les ports;

¹ Îles Cook, Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Nioué, Palaos et Tuvalu.

(d) À soutenir la recherche-développement sur les sources d'énergies renouvelables, tels que le solaire et l'éolien, ainsi que leur mise en service pour favoriser le transport maritime durable;

3. *Encourageons également* les pays insulaires du Pacifique qui ne l'ont pas encore fait à envisager d'adhérer à la Convention visant à faciliter le trafic maritime international;

4. *Prions* organisations internationales et régionales, agences et institutions spécialisées ainsi que les partenaires de développement de soutenir, de manière coordonnée, l'application de la présente Déclaration.

Résolution 70/8.

Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur les transports en tant que clef du développement durable et de l'intégration régionale

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Se félicitant du succès du Forum des ministres asiatiques des transports, tenu à Bangkok du 4 au 8 novembre 2013¹⁵,

1. *Approuve* la Déclaration ministérielle sur les transports en tant que clef du développement durable et de l'intégration régionale¹⁶, telle qu'elle figure en annexe de la présente résolution;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive:

a) D'aider les membres et membres associés à mettre en œuvre la Déclaration ministérielle, en collaboration avec les autres organismes des Nations Unies et institutions multilatérales spécialisées, les organisations sous-régionales pertinentes, les institutions internationales et régionales de financement, les donateurs multilatéraux et bilatéraux, et le secteur privé;

b) De rendre compte à la Commission, à sa soixante-treizième session, de l'application de la présente résolution.

*Septième séance plénière
8 août 2014*

Annexe

Déclaration ministérielle sur les transports en tant que clef du développement durable et de l'intégration régionale

Nous, Ministres des transports et représentants des membres et membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique présents à la deuxième session du Forum des ministres asiatiques des transports, tenue à Bangkok du 4 au 8 novembre 2013,

Reconnaissant le rôle important de systèmes de transport sûrs, efficaces, propres, fiables et de coût abordable pour favoriser une croissance économique durable, améliorer la protection sociale et renforcer l'intégration régionale en Asie et dans le Pacifique,

Réaffirmant notre engagement en faveur de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, y compris le Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le

¹⁵ Voir E/ESCAP/70/12.

¹⁶ Ibid., chap. I.

Pacifique, phase II (2012-2016), et le Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux^a.

Rappelant le document final, intitulé « L'avenir que nous voulons^b », de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012, dans lequel la Conférence a constaté que les transports et la mobilité étaient déterminants pour le développement durable,

Convaincus de l'importance que revêtent la circulation effective des personnes et des biens et l'accès à des moyens de transport écologiquement rationnels, sûrs et d'un coût abordable pour améliorer la justice sociale, la santé, la capacité d'adaptation des villes, les liens entre villes et campagnes et la productivité dans les zones rurales,

Soulignant qu'il importe de travailler à éliminer les obstacles physiques et non-physiques à l'utilisation et au développement des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique dans les différents pays membres,

Rappelant la résolution 64/255 de l'Assemblée générale, en date du 2 mars 2010, sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale, dans laquelle l'Assemblée a proclamé la décennie 2011–2020 Décennie d'action pour la sécurité routière, et la résolution 66/260, en date du 19 avril 2012, sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale, dans laquelle elle a encouragé les États membres qui ne l'avaient pas encore fait à élaborer des plans nationaux conformes au Plan mondial pour la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011–2020,

Saluant l'adoption de la Déclaration commune sur l'amélioration de la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique à la réunion du Groupe d'experts sur les progrès accomplis dans l'amélioration de la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique, tenue à Séoul du 8 au 10 mai 2013, dans laquelle l'importance de la sécurité routière a été reconnue en tant qu'enjeu du développement durable^c,

Rappelant la résolution 68/10 de la Commission, en date du 23 mai 2012, « Renforcer l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique », dans laquelle la Commission soulignait que l'intégration économique régionale pourrait jouer un rôle décisif pour ce qui est de propulser la région Asie-Pacifique vers un avenir inclusif, durable et résilient,

Soulignant qu'il importe de tenir compte des besoins particuliers de développement des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement lors de la mise en place de systèmes de transport durable,

Rappelant la résolution 69/6 de la Commission, en date du 1^{er} mai 2013, sur l'application de la Déclaration de Téhéran en vue de promouvoir les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable, dans laquelle la Commission a pris note avec satisfaction de la Déclaration de Téhéran sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique, qui a couronné le succès de la troisième Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures,

Saluant l'adoption de la Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique à la Réunion de haut niveau sur le

^a Voir E/ESCAP/68/9, chap. I.

^b Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

^c Voir E/ESCAP/FAMT(2)/5, annexe.

renforcement des transports maritimes et de la logistique interinsulaires dans les pays du Pacifique, tenue à Suva du 23 au 25 juillet 2013^d,

Encouragés par la coopération régionale fructueuse qui a abouti à l'officialisation de l'Accord intergouvernemental sur les ports secs^e, lequel facilitera le développement de systèmes de transport plus durables et inclusifs par l'intégration des modes de transport, la facilitation du passage des frontières et du transport de transit, la promotion de l'utilisation de moyens de transport à haut rendement énergétique et à faible taux d'émission, et la création de nouvelles possibilités de développement dans les régions intérieures,

1. *Décidons* d'élaborer et d'appliquer des politiques et stratégies de transport, aux niveaux national et régional, qui favorisent le développement durable et l'intégration régionale par les moyens suivants:

a) En promouvant une approche intégrée de la planification et des politiques de transport, compte tenu des aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable;

b) En renforçant la coopération régionale pour le développement et l'opérationnalisation de l'infrastructure de transport régionale et interrégionale;

c) En améliorant l'accès par les moyens de transport aux régions rurales intérieures et éloignées, en particulier dans les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement;

d) En continuant à mettre la sécurité routière en bonne place dans le programme de développement durable;

2. *Invitons* les États membres à prendre en considération la question du transport durable dans le débat sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015;

3. *Encourageons* les États membres qui ne l'ont pas encore fait à envisager de signer l'Accord intergouvernemental sur les ports secs^e, puis à y accéder, à le ratifier, l'accepter ou l'approuver afin de permettre sa rapide entrée en vigueur;

4. *Prions* la Secrétaire exécutive de continuer à accorder la priorité à la mise en œuvre du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016)^f, notamment pour aider les membres et membres associés régionaux dans l'action qu'ils mènent aux fins suivantes:

a) Pour développer et opérationnaliser les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique et les ports secs d'importance internationale;

b) Pour prendre des mesures de facilitation du passage des frontières et du transport de transit sur les réseaux régionaux et interrégionaux de transport;

c) Pour développer les transports interinsulaires dans les pays archipélagiques et insulaires par la mise en œuvre de la Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique^d;

d) Pour élaborer et appliquer des politiques et stratégies de transport durable, en particulier en vue de promouvoir des transports multimodaux à fort rendement énergétique, pour développer des systèmes intégrés de transport public urbain, y compris la promotion des déplacements non motorisés, et pour améliorer l'accès par les moyens de transport aux régions rurales et éloignées;

^d Voir E/ESCAP/FAMT(2)/6.

^e Résolution 69/7 de la Commission, annexe.

^f Résolution 68/4 de la Commission, appendice I.

e) Pour continuer d'améliorer la sécurité routière, notamment par la mise en œuvre de la Déclaration commune sur l'amélioration de la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique^c, dans laquelle étaient tout particulièrement mentionnés les besoins des usagers de la route vulnérables;

5. *Prions également* la Secrétaire exécutive de continuer à:

a) Assurer une coordination efficace avec les autres organismes des Nations Unies et institutions multilatérales ainsi qu'avec les organisations et autres groupements sous-régionaux;

b) Collaborer avec les institutions internationales et régionales de financement, les donateurs multilatéraux et bilatéraux, le secteur privé et les organisations internationales afin de mobiliser un appui financier et technique pour le développement durable et inclusif des transports en Asie et dans le Pacifique.

Résolution 70/9

Mise en œuvre des résultats du premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant la résolution 67/215 de l'Assemblée générale, dans laquelle il a été décidé de proclamer la décennie 2014-2024 Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous,

Rappelant également la résolution 67/2 de la Commission intitulée «Promouvoir la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique»,

Saluant le succès du premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie¹⁷, accueilli par le Gouvernement de la Fédération de Russie à Vladivostok du 27 au 30 mai 2013,

Notant avec satisfaction la participation de haut niveau des États membres au premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie et la contribution des principales parties prenantes et des organisations régionales et sous-régionales aux préparatifs du Forum,

Notant avec satisfaction la proposition du Gouvernement des Tonga d'accueillir le deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie.

1. *Fait siens* les résultats du premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie, à savoir la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique: Façonner l'avenir de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique et le Plan d'action sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique (2014-2018), figurant dans les annexes à la présente résolution;

2. *Invite* les membres à ne ménager aucun effort, notamment en fournissant des moyens de mise en œuvre, afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle et du Plan d'action régional;

3. *Décide* de convoquer le deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie au niveau ministériel en 2018 ;

4. *Prie* la Secrétaire exécutive:

a) D'accorder la priorité à la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle et du Plan d'action;

¹⁷ Voir E/ESCAP/70/28.

b) De procéder à un examen périodique des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action, sur la base des informations fournies volontairement par les membres et les membres associés, ainsi que par les organisations internationales qui collaborent au processus;

c) D'entreprendre, dans les meilleurs délais, les préparatifs nécessaires à l'organisation du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie, notamment en menant des consultations avec le Gouvernement des Tonga en vue de la tenue de la réunion;

d) De rendre compte, à sa soixante-treizième session, des progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

*Septième séance plénière
8 août 2014*

Annexe I

Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique: Façonner l'avenir de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique

Nous, Ministres de l'énergie et chefs de délégation des membres et membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique participant au Forum Asie-Pacifique de l'énergie tenu à Vladivostok (Fédération de Russie) du 27 au 30 mai 2013,

Réaffirmant les principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement^a et d'Action 21^b, et *rappelant* les recommandations et conclusions figurant dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg)^c,

Rappelant les résolutions de l'Assemblée générale 66/151 sur l'Année internationale de l'énergie durable pour tous, 66/206 sur la promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, et 67/215 par laquelle l'Assemblée a décidé de proclamer la décennie 2014-2024 Décennie des Nations Unies de l'énergie durable pour tous,

Rappelant également le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons »^d, en particulier les paragraphes 125 à 129, qui traitent de l'énergie,

Rappelant en outre les résolutions de la Commission 63/6 sur la mise en œuvre de la coopération énergétique interpays pour renforcer la sécurité énergétique en vue du développement durable et élargir l'accès aux services énergétiques dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement; 64/3, « Promouvoir les énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique »; 67/2, « Promouvoir la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique »; et 68/11 sur la connectivité pour la sécurité énergétique,

^a *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.93.I.8 et rectificatif), résolution I, annexe I.

^b *Ibid.*, annexe II.

^c *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

^d Résolution de l'Assemblée générale 66/288, annexe.

Rappelant que la Commission, dans sa résolution 67/2, a prié la Secrétaire exécutive d'organiser en 2013 le Forum Asie-Pacifique de l'énergie au niveau ministériel afin d'examiner les progrès accomplis dans la région Asie-Pacifique dans le règlement des problèmes de sécurité énergétique aux niveaux de la région, des pays et des ménages, et de faciliter un dialogue permanent entre ses membres et membres associés pour accroître la sécurité énergétique et œuvrer en faveur d'un développement durable,

Ayant à l'esprit les contributions et recommandations des réunions sous-régionales préparatoires au Forum Asie-Pacifique de l'énergie tenues en 2012 dans toutes les sous-régions^e,

Exprimant notre gratitude à la Fédération de Russie, pays hôte, pour son appui actif au processus préparatoire,

Exprimant nos remerciements aux organismes et institutions des Nations Unies et aux autres organisations régionales et internationales qui ont contribué au processus préparatoire et sont représentées au Forum,

1. *Avons conscience* que la sécurité énergétique est un problème primordial pour le développement et pose de sérieuses difficultés à tous les pays de la région Asie-Pacifique, en particulier aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement;

2. *Avons également conscience* que l'ordre de priorité des activités menées par les pays dans les domaines relatifs à l'énergie dans son ensemble est établi sur la base de leurs défis, capacités et situations spécifiques, y compris leur bouquet énergétique;

3. *Avons conscience en outre* des besoins prioritaires des pays en développement pour la réalisation de la croissance économique soutenue et l'élimination de la pauvreté;

4. *Constatons avec préoccupation* que 1,7 milliard de personnes dans la région Asie-Pacifique dépendent principalement de la biomasse traditionnelle pour la cuisine et le chauffage, qu'environ 700 millions de personnes dans la région n'ont pas l'électricité et que, même lorsque des services énergétiques sont disponibles, ils sont trop coûteux pour des millions de pauvres;

5. *Avons conscience* que dans la région Asie-Pacifique, où se trouvent pourtant les plus grands producteurs et consommateurs d'énergie et où l'importance du commerce intrarégional augmente constamment, le potentiel de pleine coopération énergétique est loin d'être exploité convenablement;

6. *Avons également conscience* que la demande d'énergie dans la région Asie-Pacifique augmente plus vite que dans les autres régions, qu'elle devrait presque doubler d'ici à 2030 d'après les projections et que les combustibles fossiles restent la principale source d'énergie pour répondre à cette demande, et qu'une augmentation inévitable de la production et de l'utilisation de l'énergie dans la région renforcera le rôle de la région dans l'économie mondiale et le secteur mondial de l'énergie;

7. *Notons* que la croissance rapide de la population et les taux d'urbanisation élevés dans la région et les changements qui en résultent pour les modèles de consommation de l'énergie entraînent l'augmentation de la demande en énergie dans tous les pays de la région;

8. *Décidons*, par conséquent, d'amplifier notre coopération et notre coordination régionales et sous-régionales; de faire entendre davantage la voix de la région parmi les organes internationaux qui traitent de l'énergie et de participer

^e Voir E/ESCAP/APEF/1, par. 11.

activement aux processus de décision régionaux et mondiaux qui cherchent à régler les problèmes collectifs qui se présentent à notre région en particulier et à l'humanité en général;

9. *Reconnaissons* l'importance capitale de l'énergie comme facteur nécessaire à l'élimination de la pauvreté, à l'obtention d'une croissance économique durable et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement;

10. *Avons conscience* que le programme pour le développement des Nations Unies pour l'après-2015 ne s'appliquera et que les objectifs de développement durable ne seront atteints que s'il existe des services énergétiques d'un coût abordable, accessibles et durables;

11. *Reconnaissons également*, à cet égard, l'interdépendance de l'énergie et du programme pour le développement des Nations Unies pour l'après-2015 et invitons toutes les parties concernées à participer activement aux consultations thématiques sur l'énergie pour l'après-2015 entreprises par les Nations Unies;

12. *Décidons* de tout mettre en œuvre pour améliorer la transparence, la prévisibilité et la stabilité des marchés de l'énergie en Asie et dans le Pacifique, compte tenu notamment des problèmes financiers mondiaux, de l'instabilité politique et économique dans de nombreuses régions du monde et des préoccupations croissantes pour l'environnement;

13. *Décidons également* de travailler à augmenter et à équilibrer la part dans le bouquet énergétique des combustibles fossiles moins polluants comme le gaz naturel, à développer des sources nouvelles et renouvelables d'énergie, à veiller à l'utilisation sûre et sécurisée de l'énergie nucléaire dans les économies intéressées et à accroître l'efficacité énergétique au stade de l'utilisation finale, mesures qui serviront à renforcer notre sécurité énergétique, à favoriser notre développement économique et à réduire les effets négatifs sur l'environnement;

14. *Décidons en outre* d'augmenter la part du gaz naturel dans le bouquet énergétique afin de réduire la charge imposée à l'environnement en travaillant ensemble à la conversion du gaz naturel en électricité (dite « gaz en électricité ») et en renforçant l'interconnexion des réseaux électriques existants dans la région afin de stimuler le commerce de l'électricité, d'éliminer la pauvreté, d'élargir l'accès à l'électricité et de faciliter le développement des économies en développement de la région;

15. *Soutenons* la création de bourses et de marchés régionaux et sous-régionaux de l'énergie ou de l'électricité pour rendre le coût de l'énergie ou de l'électricité raisonnable pour tous les producteurs et tous les consommateurs;

16. *Constatons* que la consommation de charbon et de pétrole en Asie et dans le Pacifique continue d'augmenter en raison de la demande croissante d'énergie dans les économies de la région en expansion rapide et, à cet égard, soulignons qu'il importe de développer et de diffuser les technologies d'utilisation du charbon et du pétrole à faible émission de carbone et moins polluantes;

17. *Notons favorablement* les progrès sensibles accomplis dans l'amélioration de l'efficacité énergétique dans la région Asie-Pacifique durant la dernière décennie, évolution encourageante car l'énergie demeure la principale source des émissions de gaz à effet de serre, lesquelles ont tendance à augmenter à mesure que la région poursuit sa croissance économique;

18. *Décidons* de tout mettre en œuvre pour participer activement à l'action mondiale, régionale et sous-régionale visant à améliorer l'efficacité énergétique afin de maintenir cette tendance positive;

19. *Avons conscience* de la nécessité d'augmenter la part des sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans le bouquet énergétique régional, ce qui contribuerait grandement à la solution des problèmes créés par la hausse de la demande énergétique et à la réalisation de l'accès universel à des services de l'énergie modernes et durables;

20. *Décidons* de promouvoir l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans la région, notamment l'hydroélectricité, le solaire, l'éolien, la géothermie, les biocarburants et les vagues océaniques;

21. *Estimons* que le développement durable nécessite: a) l'élimination de la pauvreté; b) la promotion de modes durables de consommation et de production de l'énergie; et c) la modification des pratiques non durables;

22. *Encourageons*, à cet égard, le renforcement du rôle de la CESAP et de ses bureaux sous-régionaux, dans le cadre de leurs mandats respectifs, pour aider les membres et membres associés à traiter des problèmes de l'énergie dans le contexte du développement durable, et l'élargissement de l'accès aux technologies appropriées et avancées, en particulier pour les pays les plus vulnérables;

23. *Notons* le lancement de l'initiative du Secrétaire général, « Énergie durable pour tous », qui concerne l'accès à l'énergie, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, ainsi que la décision de l'Assemblée générale de proclamer la décennie 2014-2014 Décennie des Nations Unies de l'énergie durable pour tous^f;

24. *Reconnaissons* le rôle essentiel des gouvernements et des politiques nationales, régionales et internationales pour promouvoir une sécurité énergétique accrue et l'utilisation durable de l'énergie, pour améliorer l'efficacité énergétique et pour fournir un plus large accès à l'énergie moderne en Asie et dans le Pacifique;

25. *Insistons* sur le rôle déterminant du secteur privé dans l'exécution des projets, notamment ceux qui relèvent de partenariats public-privé, dans les domaines de l'utilisation durable de l'énergie, de l'efficacité énergétique, de l'énergie renouvelable et de l'accès aux services modernes de l'énergie;

26. *Soulignons* le rôle important des institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, la Banque eurasiatique de développement, la Banque islamique de développement, le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds de l'OPEP pour le développement international (FODI), et des organisations internationales et des pays donateurs pour progresser vers l'utilisation durable de l'énergie, l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable et un plus large accès aux services modernes de l'énergie;

27. *Reconnaissons* que le renforcement du commerce de l'énergie est un puissant stimulant du raffermissement de la coopération intrarégionale pour la sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie parmi tous les intéressés, notamment les pays producteurs d'énergie, les pays de transit et les pays consommateurs;

28. *Attachons* une grande importance à la création d'un environnement favorable aux investissements dans l'infrastructure de production, de transit et de livraison, ainsi qu'aux politiques de facilitation, pour les ressources d'énergie primaire et pour l'électricité;

29. *Reconnaissons* le potentiel et le besoin considérables d'une connectivité énergétique et de marchés de l'énergie dans la région au moyen d'une infrastructure transfrontalière et de la pratique du commerce de l'énergie, notamment d'oléoducs et de gazoducs et de réseaux de distribution de l'électricité ainsi que de l'infrastructure

^f Voir la résolution 67/215 de l'Assemblée générale.

hydroélectrique, et soulignons qu'il s'agit là d'un domaine crucial de coopération régionale et sous-régionale pour assurer le transport fiable, efficace et sûr des ressources énergétiques et contribuer ainsi à augmenter la sécurité énergétique;

30. *Exprimons* notre profonde préoccupation en rapport avec les influences et les obstacles extrarégionaux qui entravent les efforts collectifs des pays d'Asie et du Pacifique pour renforcer l'accès à l'énergie et la sécurité énergétique dans la région; soulignons le besoin de promouvoir la connectivité de l'infrastructure physique pour le commerce transfrontalier de l'énergie qui pourrait assurer le transport fiable, efficace et sûr des ressources énergétiques et contribuer ainsi à renforcer la sécurité énergétique;

31. *Soulignons* qu'il est important de veiller à constituer un bouquet énergétique approprié en Asie et dans le Pacifique par des mesures comme, notamment, l'utilisation accrue d'énergie renouvelable, la consommation efficace des combustibles fossiles et l'usage des technologies moins polluantes des combustibles fossiles, en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'atténuer les effets négatifs sur l'environnement;

32. *Reconnaissons* qu'il est important d'améliorer davantage le climat des investissements en Asie et dans le Pacifique, ce qui peut se faire notamment par l'établissement de mécanismes financiers publics et privés pour stimuler l'exécution des projets concernant l'infrastructure énergétique transfrontalière, l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable et l'élargissement de l'accès aux services de l'énergie moderne;

33. *Soulignons* que la satisfaction de la demande future d'énergie en Asie et dans le Pacifique requiert des moyens d'investissement adéquats tant dans les pays producteurs que dans les pays consommateurs, étant entendu a) que les investissements devraient viser aussi à rendre les services de l'énergie plus abordables et plus accessibles aux pauvres; et b) que la disponibilité des capitaux est une condition nécessaire mais non suffisante pour fournir l'accès aux services modernes de l'énergie;

34. *Soulignons également* qu'un environnement favorable et des mécanismes appropriés d'investissement sont essentiels pour procurer un financement adéquat;

35. *Apprécions grandement* les mesures prises pour renforcer la coopération énergétique régionale par l'intermédiaire des organisations régionales et sous-régionales telles que l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), la Commission économique eurasiennne, le Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), la Coopération économique sous-régionale pour l'Asie du Sud (SASEC), l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle (BIMSTEC), l'Organisation de coopération économique (OCE) et l'Organisation de Shanghai pour la coopération (SCO); et, conscients de la gravité et de la complexité des problèmes de sécurité énergétique qui se posent en Asie et dans le Pacifique, invitons ces organisations à s'allier et à travailler collectivement à la solution de ces problèmes afin de promouvoir le développement durable et la prospérité économique pour tous les pays de la région;

36. *Avons conscience* de la nécessité de renforcer la sécurité énergétique, dans le contexte du développement durable, en élargissant l'accès aux services de l'énergie, ce qui pourrait jouer un rôle essentiel à l'appui du processus de développement dans les pays en développement de la région, particulièrement les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement;

37. *Avons conscience aussi* que les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement manquent souvent des capacités nécessaires pour fixer les références de base à partir desquelles formuler des politiques énergétiques efficaces et suivre leur application;

38. *Attachons* une grande importance à une coopération technologique capable de créer un énorme effet de synergie dans la région, et proclamons notre engagement à pratiquer une coopération technologique active dans les domaines de la production, du transport, du traitement et de la consommation de l'énergie, y compris la promotion des technologies avancées pour l'exploration, la production et le transport des combustibles fossiles, l'exploitation de l'énergie renouvelable et l'augmentation de l'efficacité énergétique;

39. *Saluons* la Déclaration de Saint Pétersbourg – Sécurité énergétique: problèmes et choix stratégiques^g, adoptée en 2012 à la Réunion ministérielle de l'APEC sur l'énergie; à cet égard, notons favorablement la décision prise par les dirigeants de l'APEC au Sommet de Vladivostok, tenu en septembre 2012, d'élaborer un plan d'action pour réaliser l'objectif ambitieux d'une réduction globale de l'intensité énergétique de 45 % à l'échéance de 2035, tout en notant que le rythme de progrès des différentes économies peut varier suivant les circonstances intérieures^h;

40. *Accueillons favorablement* l'offre du Gouvernement de la République de Corée d'accueillir le vingt-deuxième Congrès mondial de l'énergie qui sera organisé par le Conseil mondial de l'énergie, se tiendra à Daegu (République de Corée) du 13 au 17 octobre 2013 et offrira à toutes les parties intéressées du secteur de l'énergie un cadre pour se réunir et échanger leurs vues sur les problèmes régionaux et mondiaux de l'énergie;

41. *Avons conscience* de l'importance cruciale de la coopération régionale et internationale pour promouvoir une sécurité énergétique accrue et l'utilisation durable de l'énergie afin de créer les conditions dans lesquelles les secteurs énergétiques des économies d'Asie-Pacifique pourront apporter leur contribution maximale au développement durable, au bien-être de leur population et à la qualité de l'environnement;

42. *Entendons* renforcer la coopération régionale et internationale pour une sécurité énergétique accrue et pour l'utilisation durable de l'énergie, tout en prenant en considération la diversité des situations économique, sociale et environnementale de nos pays et, à cet égard, adoptons le Plan d'action sur la coopération pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique (2014-2018), qui fera l'objet d'un examen périodique, conformément à la décision des membres de la Commission;

43. *Nous engageons* à coopérer positivement à la solution des problèmes de sécurité énergétique dans les principaux domaines exposés dans le Plan d'action.

44. *Prions* la Secrétaire exécutive:

a) De donner une place plus visible aux questions de l'énergie et de les intégrer aux activités programmatiques du secrétariat;

b) De donner la priorité à la mobilisation des ressources financières de toutes origines pour la mise en œuvre de la présente déclaration et du plan d'action;

c) De faciliter la diffusion de l'information, l'échange des meilleures pratiques et l'organisation et l'exécution de toutes les initiatives et tous les projets concernant l'énergie qui tendent à renforcer l'accès à l'énergie et la sécurité énergétique, à diversifier les sources d'énergie et à promouvoir l'utilisation durable de l'énergie dans la région;

^g Voir www.apec.org/Meeting-Papers/Ministerial-Statements/Energy/2012_energy.aspx.

^h Voir la Déclaration de Vladivostok (2012) – Integrate to Grow, Innovate to Prosper, Annexe B – Strengthening APEC Energy Security (Disponible à l'adresse http://www.apec.org/Meeting-Papers/Leaders-Declarations/2012/2012_aelm/2012_annexB.aspx).

d) De travailler en collaboration étroite avec ONU-Énergie, les autres commissions régionales et les organisations internationales et multilatérales compétentes à la mise en œuvre de la présente déclaration et du plan d'action, et de continuer à promouvoir la coopération et les partenariats en synergie avec les diverses organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'avec le secteur privé et les organisations sous-régionales, les fonds et les programmes qui jouent un rôle de plus en plus important pour renforcer la sécurité énergétique;

e) De promouvoir le réseautage et le partage des informations entre les organisations nationales et sous-régionales pour mettre en œuvre la présente déclaration et le plan d'action;

f) D'accélérer et d'examiner périodiquement, en consultation étroite avec les membres et membres associés, les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente déclaration et du plan d'action et de faire régulièrement rapport à ce sujet à la Commission;

g) De convoquer le deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie au niveau ministériel en 2018 au plus tard.

Annexe II

Plan d'action sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique (2014-2018)

I. Introduction

Le Forum Asie-Pacifique de l'énergie, tenu à Vladivostok (Fédération de Russie) du 27 au 30 mai 2013, a adopté la Déclaration ministérielle de Vladivostok sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique. Le présent Plan d'action s'appuie sur la résolution 67/215 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a proclamé la décennie 2014-2024 Décennie des Nations Unies de l'énergie durable pour tous, et sur les principes énoncés dans la Déclaration ministérielle. Le Plan d'action présente la vision régionale d'une coopération visant une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie, et contient des initiatives qui répondent aux besoins plus spécifiques de la région Asie-Pacifique dans sa diversité et de ses sous-régions.

A. Objectifs du Plan d'action

Les principaux objectifs du Plan d'action sont les suivants: a) appuyer la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle de Vladivostok; b) permettre aux États membres de la CESAP de traiter des problèmes de sécurité énergétique aux niveaux de la région, des sous-régions, des pays et des ménages au moyen de la coopération régionale; et c) faciliter un dialogue et une coopération continus entre les États membres afin de renforcer la sécurité énergétique et de travailler à la réalisation du développement durable.

Le Plan d'action ne constitue pas un cadre d'action obligatoire; il dresse plutôt une liste d'actions volontaires que les États membres peuvent mener au moyen de la coopération régionale pour élaborer et exécuter des politiques cohérentes de l'énergie, compte tenu de leur situation nationale et de leurs aspirations au développement particulières.

B. Vision

Une région Asie-Pacifique où:

- L'énergie durable pour tous est une réalité
- Une plus grande sécurité énergétique est présente du niveau de la région à celui des ménages
- Un avenir d'équité, de diversification et d'accès pour tous est garanti en matière d'énergie
- La part des énergies moins polluantes est plus grande dans le bouquet énergétique général

II. Domaines d'action

A. Établissement d'une plate-forme visant à faciliter un dialogue et une coopération continus entre les États membres de la CESAP, axés sur une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie

1. Intégrer les stratégies et actions en faveur d'une plus grande sécurité énergétique dans les plans de développement nationaux.
2. Accroître la cohérence et la disponibilité des statistiques énergétiques, et des informations relatives aux politiques de sécurité énergétique de manière à permettre des analyses et à identifier les domaines méritant une attention particulière en vue d'un dialogue et d'une coopération continus et d'éventuelles actions conjointes mutuellement avantageuses.
3. Promouvoir les initiatives régionales, sous-régionales et nationales existantes qui s'alignent sur les objectifs de l'Énergie durable pour tous, ainsi que les initiatives qui résultent des efforts individuels et communs faits par les États membres pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie.
4. Faciliter le dialogue régional sur l'énergie afin de renforcer la coopération entre les pays producteurs, les pays de transit et les pays consommateurs d'énergie.
5. Encourager la conclusion d'accords bilatéraux et multilatéraux en faveur d'une plus grande sécurité énergétique.

B. Œuvrer pour l'accès universel aux services modernes de l'énergie

1. Élaborer des programmes régionaux afin d'accélérer l'élargissement de l'accès aux services modernes de l'énergie par des politiques et des mécanismes de financement novateurs, avec la participation des différentes parties concernées.
2. Améliorer l'accès à des services modernes de l'énergie qui soient fiables, d'un coût abordable, économiquement viables, socialement acceptables et écologiquement sains, en particulier pour les populations des pays en développement pauvres en énergie, en renforçant les mécanismes de coopération bilatérale et multilatérale.
3. Établir et reproduire des mécanismes de financement plus novateurs aux niveaux micro et macro en vue d'améliorer l'accès aux services modernes de l'énergie.
4. Accélérer la fourniture d'électricité pour l'éclairage, les communications et les appareils modernes et pour les utilisations productives.
5. Promouvoir les solutions énergétiques micro, mini et hors réseau, le cas échéant, en particulier pour les zones rurales.

C. Promouvoir la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables

1. Intégrer les stratégies et les actions en matière de déploiement et de diffusion des énergies nouvelles et renouvelables dans les plans nationaux de développement pour l'énergie.
2. Partager les expériences et les pratiques dans l'établissement des cibles et des plans d'action en matière d'énergie renouvelable, définis sur une base volontaire.
3. Renforcer le cadre politique pour promouvoir les technologies de l'énergie renouvelable, notamment les petites centrales hydroélectriques, le solaire, l'éolien, la géothermie, les énergies marines et les diverses formes de bioénergie, qui sont adaptées

idéalement aux applications en mini-réseau et hors réseau, notamment dans les zones rurales reculées et dispersées.

4. Renforcer l'environnement propice à la promotion et au développement à grande échelle des technologies renouvelables, notamment l'énergie éolienne à terre et au large, l'énergie photovoltaïque, l'énergie thermique solaire, l'énergie solaire à concentration, l'énergie géothermique, l'énergie hydraulique et la biomasse.

5. Promouvoir les politiques et les modèles économiques qui favorisent les recherches et les innovations en matière d'énergie renouvelable, les tarifs de distribution, le règlement imposant la diversification du portefeuille énergétique et les ventes par enchères publiques nécessaires pour réduire le coût des technologies d'exploitation des énergies renouvelables.

6. Promouvoir l'utilisation durable de la biomasse et des autres sources d'énergie renouvelables en améliorant les modes actuels d'utilisation comme la gestion des ressources, l'utilisation plus efficace du bois de feu et des produits et des technologies nouveaux ou améliorés.

D. Améliorer l'efficacité énergétique et les économies d'énergie et assurer la durabilité dans l'approvisionnement, la distribution et la consommation d'énergie

1. Intégrer les stratégies et actions en matière d'efficacité énergétique dans les plans de développement nationaux pour l'énergie.

2. Renforcer les cibles et les plans d'action en matière d'efficacité énergétique.

3. Promouvoir l'utilisation efficace et moins polluante des combustibles fossiles dans la production, la distribution et la consommation finale d'électricité.

4. Accroître l'efficacité énergétique dans les systèmes mécaniques, les appareils et l'éclairage.

5. Réduire l'intensité énergétique dans les secteurs de l'économie, tels que l'industrie, l'agriculture, les transports et le bâtiment.

6. Promouvoir l'harmonisation des politiques, règlements, codes et normes en matière d'efficacité énergétique et d'économies d'énergie.

7. Organiser des campagnes de sensibilisation du public qui traitent du large éventail des questions liées à l'utilisation durable de l'énergie, l'efficacité énergétique et la promotion des modèles durables de production et de consommation et encourager les économies d'énergie.

8. Élaborer des mécanismes novateurs pour donner accès au financement, aux investissements et aux services favorisant l'efficacité énergétique, tels que les sociétés de services énergétiques.

E. Diversifier le bouquet énergétique et renforcer la sécurité énergétique

1. Promouvoir la diversification des ressources énergétiques économiquement viables, socialement acceptables et écologiquement saines, eu égard à la gestion de la demande énergétique.

2. Faciliter la mise en valeur des ressources énergétiques locales afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la durabilité énergétique à long terme dans les pays en développement.

3. Augmenter la part des énergies moins polluantes.

F. Améliorer le commerce de l'énergie et les possibilités d'investissements pour optimiser le développement et l'utilisation des ressources énergétiques actuelles et émergentes

1. Améliorer la durabilité, l'efficacité, la prévisibilité et la transparence des marchés de l'énergie.
2. Promouvoir les marchés intégrés de l'énergie dans les sous-régions ainsi que dans la région.
3. Promouvoir des régimes législatifs et réglementaires transparents, équitables, stables et d'application effective pour encourager les investissements internationaux en amont et en aval.
4. Amplifier les efforts en faveur de la mobilisation des ressources financières par l'intermédiaire des partenariats public-privé, de l'investissement étranger direct et des institutions financières multilatérales pour l'exécution de projets communs d'infrastructure énergétique, et créer des environnements économiques plus favorables comportant des politiques, des réglementations et des plans pour l'énergie nouveaux ou révisés afin de stimuler les investissements commerciaux et de développer les marchés (par exemple, par des réformes tarifaires et des cadres réglementaires destinés à promouvoir la transparence et l'efficacité).
5. Encourager les investissements dans l'élaboration et l'exécution de projets pour le transport des ressources énergétiques dans les sous-régions, notamment pour les réseaux de distribution de l'électricité et les oléoducs et gazoducs.
6. Accroître les efforts d'amélioration des mécanismes du marché pour le commerce du pétrole et des produits pétroliers.
7. Renforcer la préparation aux situations d'urgence dans le domaine de l'énergie, y compris la gestion coordonnée des stocks stratégiques d'énergie et les mesures en cas de situation d'urgence touchant l'infrastructure énergétique.

G. Améliorer la politique fiscale et les mécanismes de financement pour stimuler et développer les marchés en faveur de l'énergie durable

1. Créer un environnement de politique générale stable, une gouvernance et des cadres institutionnels sains, et des politiques favorables aux investissements privés dans les ressources d'énergie durable et les technologies correspondantes.
2. Promouvoir les instruments capables de réduire les risques et d'accroître les investissements privés dans les énergies durables par l'utilisation ciblée de fonds publics et philanthropiques.

H. Améliorer les statistiques énergétiques et faciliter le partage des données et des informations

1. Améliorer la disponibilité, la fiabilité et la comparabilité des données statistiques, y compris de base, et des informations au sujet des politiques portant sur la production et la consommation des ressources énergétiques afin de faciliter la prise de décisions fondées sur des données probantes et de rendre l'élaboration des politiques plus compatible avec le développement durable.
2. Appuyer l'affectation de ressources adéquates afin de maintenir, développer et harmoniser les services statistiques aux niveaux régional et sous-régional, en considérant cette affectation plutôt comme un investissement productif que comme des dépenses supplémentaires.

3. Évaluer et quantifier les avantages socioéconomiques de l'efficacité énergétique et du potentiel des énergies renouvelables, y compris par des évaluations et l'établissement de rapports, aux niveaux régional et national.
4. Mettre en place l'échange régulier d'informations et de données sur l'élaboration et la mise en œuvre des cadres législatifs et réglementaires dans le secteur de l'énergie.
5. Renforcer la collaboration portant, notamment, sur l'échange d'informations et les expériences de cofinancement, la recherche-développement et les programmes de démonstration.
6. Créer des sources d'information sur les données, les politiques et les meilleures pratiques dans le domaine de l'énergie et veiller à ce qu'elles restent accessibles et gratuites, selon qu'il convient.

I. Réduire au minimum l'impact du secteur de l'énergie sur l'environnement

1. Promouvoir le développement et l'utilisation des ressources énergétiques écologiquement saines et le déploiement et le transfert des technologies de l'énergie propre.
2. Promouvoir la recherche-développement dans le domaine des technologies de réduction de la pollution en fin de course, telles que la capture et le stockage du carbone.
3. Accélérer les efforts pour utiliser les technologies novatrices qui promeuvent l'usage plus efficace des combustibles fossiles et prendre en considération les points de vue et les intérêts de toutes les parties concernées, y compris le secteur privé, les organisations de la société civile et les populations vulnérables, dans l'élaboration et l'application des politiques du secteur de l'énergie.
4. Aider à la transition vers l'utilisation moins polluante des combustibles fossiles liquides et gazeux, lorsqu'elle est considérée plus écologiquement saine, socialement acceptable et économiquement rationnelle.

J. Promouvoir l'utilisation plus efficace et moins polluante du pétrole

1. Promouvoir l'utilisation efficace et propre du pétrole au moyen des technologies avancées et appropriées.
2. Élargir la coopération régionale et internationale pour réduire et supprimer le torchage du gaz dans les installations de traitement du pétrole comme les raffineries et les usines pétrochimiques, afin de réduire la pollution, lutter contre les changements climatiques et accroître l'efficacité.
3. Promouvoir le transfert des technologies pour l'utilisation propre du pétrole en vue de favoriser la diffusion de ces technologies.
4. Stimuler l'usage des technologies avancées pour augmenter la récupération du pétrole, ce qui permettrait de maximiser le potentiel de ressources des États membres.
5. Élargir la coopération au niveau régional concernant la création des conditions économiques nécessaires à la production commerciale du pétrole « difficile » en utilisant les technologies avancées, en modernisant les capacités de raffinement du pétrole et en veillant à la réalisation d'investissements dans l'infrastructure du pétrole et du gaz.

K. Promouvoir l'utilisation efficace et propre du charbon

1. Promouvoir l'utilisation efficace et propre du charbon au moyen des technologies avancées en matière de combustion du charbon, telles que les centrales au charbon

supercritiques, les chaudières industrielles plus efficaces, la combustion en lit fluidisé, la technologie de liquéfaction du charbon et la gazéification du charbon.

2. Promouvoir le transfert des technologies d'utilisation propre du charbon afin de favoriser la diffusion de cette technologie.

L. Promouvoir la production, le commerce et l'utilisation accrus du gaz naturel en tant que combustible à faible émission

1. Accroître dans le bouquet énergétique la part du gaz naturel qui est l'un des combustibles fossiles causant la plus faible émission de carbone, notamment pour les projets de conversion du gaz en électricité, afin de faciliter la transition vers une économie à plus faible émission de carbone.

2. Créer un marché régional du gaz naturel comprimé et liquéfié, s'il y a lieu.

3. Promouvoir des investissements stables dans l'infrastructure du gaz naturel, y compris les installations de compression et de liquéfaction.

4. Étudier les possibilités d'exploiter les ressources non conventionnelles de gaz naturel, comme le gaz de schiste, tout en évaluant leur potentiel commercial et leur impact sur l'environnement.

5. Développer les technologies et créer les conditions de marché pour augmenter l'utilisation du gaz dans les transports et la rendre plus efficace.

M. Promouvoir le développement des technologies énergétiques avancées

1. Établir en matière de technologies des feuilles de route régionales et nationales qui facilitent la coopération régionale et permettent de saisir les possibilités offertes et de franchir les obstacles rencontrés par les applications des technologies énergétiques émergentes, notamment les applications des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans les secteurs d'utilisation finale.

2. Transférer les technologies énergétiques avancées et moins polluantes à des conditions préférentielles et concessionnelles, convenues mutuellement, particulièrement vers les pays en développement.

3. Encourager la recherche-développement par la coopération internationale, notamment la coopération Sud-Sud, concentrer l'attention sur les technologies énergétiques appropriées et promouvoir les projets de démonstration communs dans les domaines clefs.

4. Promouvoir les investissements publics et privés dans la recherche-développement portant sur les technologies énergétiques efficaces et écologiquement saines.

5. Promouvoir la coopération pour le développement novateur des secteurs de l'énergie dans la région.

N. Développer des infrastructures communes et des politiques harmonisées de l'énergie en vue de renforcer l'intégration économique de la région

1. Mettre en place des mécanismes transparents d'évaluation des coûts de la distribution et de la transmission qui favorisent l'efficacité énergétique et offrent des possibilités égales de connecter les sources d'énergie au réseau.

2. Promouvoir les initiatives en faveur de la connectivité énergétique régionale, notamment celles qui portent sur le développement de l'infrastructure énergétique transfrontalière comme les oléoducs et gazoducs et les réseaux électriques, y compris

l'infrastructure hydroélectrique, en définissant les options envisageables en vue d'un réseau électrique régional intégré qui pourrait contribuer au développement d'une « autoroute de l'énergie » asiatique.

3. Étendre les réseaux électriques transfrontaliers et augmenter l'efficacité de la production, de la transmission et de la distribution de l'énergie. Coordonner les stratégies pour l'infrastructure connectée aux réseaux.

4. Faciliter le commerce international de l'énergie et développer les marchés régionaux et sous-régionaux de l'électricité.

5. Élaborer des normes communes et transparentes pour les producteurs d'électricité indépendants et pour les contrats d'achat d'électricité dans le respect des règles et des procédures nationales.

O. Promouvoir le renforcement des capacités, l'éducation et le partage des connaissances dans le domaine de l'énergie

1. Organiser des réunions et des activités régionales de réseautage et veiller à obtenir la participation des principales parties prenantes et des représentants des organismes compétents des États membres de la CESAP afin de coordonner les efforts communs et d'échanger des informations sur les politiques de l'énergie prévues ou en cours, et de promouvoir les liens institutionnels.

2. Publier des rapports conjoints périodiques sur les progrès accomplis par les États membres de la CESAP et sur les meilleures pratiques pour vaincre la pauvreté énergétique, renforcer la sécurité énergétique et répandre l'utilisation durable de l'énergie.

3. Échanger les meilleures pratiques dans les domaines de la gestion durable de l'énergie, de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie en encourageant les réseaux d'experts des secteurs public et privé.

4. Mener des activités de recherche et d'analyse pour appuyer l'élaboration d'objectifs et de mesures, y compris les objectifs et mesures mentionnés dans le présent Plan d'action.

5. Promouvoir les activités d'éducation et de formation afin d'améliorer la capacité des pays en développement de traiter les problèmes de sécurité énergétique et de renforcer la résilience.

III. Domaines d'action pour les sous-régions

A. Asie de l'Est et du Nord-Est

1. Renforcer la coopération au moyen du réseautage, y compris en organisant des manifestations, réunions et autres activités conjointes appropriées avec la participation d'experts de l'énergie afin de faciliter l'échange d'informations et d'avis sur les questions nationales, sous-régionales, régionales et mondiales concernant la sécurité énergétique, et de fournir un appui intellectuel à cet égard.

2. S'engager à coopérer pour étudier pleinement le potentiel du commerce de l'énergie à l'intérieur de la sous-région, étant donné que celle-ci comprend des producteurs et des consommateurs d'énergie importants.

3. Travailler à l'établissement d'un dialogue continu sur l'élaboration de mécanismes bilatéraux et multilatéraux pertinents pour renforcer le commerce et les investissements en matière d'énergie dans la sous-région.

4. Promouvoir les initiatives et encourager les investissements pour la connectivité énergétique sous-régionale, notamment des initiatives centrées sur le développement de l'infrastructure transfrontalière, et examiner les possibilités de créer un réseau électrique et un système d'approvisionnement en électricité à l'intérieur de la sous-région en vue de renforcer la coopération et l'interdépendance sous-régionales.

B. Asie du Nord et Asie centrale

1. Travailler ensemble pour créer des ressources communes d'information et des systèmes communs de partage des connaissances sur les cadres législatifs et réglementaires, la participation du public, les mécanismes financiers, les partenariats public-privé et les projets réussis visant à promouvoir l'efficacité énergétique et le développement de l'énergie renouvelable dans la sous-région.

2. Renforcer les mécanismes de coopération existant en matière d'énergie parmi les États membres d'Asie du Nord et d'Asie centrale afin de mieux coordonner les politiques nationales de l'énergie et de réaliser leur plein potentiel de coopération sous-régionale dans le domaine de la sécurité énergétique et de l'utilisation durable de l'énergie au bénéfice de tous les États membres participants et, dans ce contexte, inviter la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, les autres organismes compétents des Nations Unies et les autres organisations et institutions financières internationales à augmenter leurs actions de renforcement des capacités concernant les initiatives régionales, sous-régionales et transrégionales comme le Programme de partenariat pour une passerelle verte et le Forum international: l'énergie au service du développement durable.

3. Encourager l'élaboration et la mise en œuvre de projets hydroélectriques communs à des fins de production d'électricité pour faciliter la connectivité aux réseaux et les échanges dans le domaine énergétique.

4. Renforcer la coopération sous-régionale et entre sous-régions en vue de la mise sur pied d'une infrastructure transfrontalière harmonisée de l'énergie, par exemple dans le cadre du Conseil de l'énergie électrique de la Communauté d'États indépendants et du projet CASA-1000, et appuyer la poursuite des consultations bilatérales et régionales en la matière.

C. Pacifique

1. Créer un cadre pour acquérir des données et des informations concernant l'énergie comme les plans nationaux pour l'énergie, les feuilles de route, les données de base essentielles, les statistiques et les documents de projet au niveau national et sous-régional du Pacifique, afin de remédier au manque de connaissances et d'appliquer les enseignements tirés, d'améliorer la coordination et la mise en œuvre entre tous les partenaires et de mieux mesurer les réalisations par des activités de suivi et d'évaluation appropriées.

2. Entreprendre des activités de renforcement des capacités et de formation afin d'améliorer l'accessibilité, le coût économique et la durabilité de l'énergie utilisée pour le transport et l'électricité en s'inspirant des enseignements tirés au sujet de l'amélioration de la tarification, de l'efficacité énergétique et des ressources renouvelables.

3. Promouvoir l'intégration des marchés nationaux de l'énergie pour aider à connecter les communautés, pour créer des économies d'échelle, pour accroître les moyens de financement et pour renforcer le partage des technologies et des capacités dans les pays et les territoires insulaires du Pacifique.

D. Asie du Sud et du Sud-Ouest

1. Accélérer le développement d'une infrastructure sous-régionale de connectivité, comme les interconnexions des gazoducs et des réseaux électriques, et faciliter la création d'un marché sous-régional intégré afin d'augmenter le commerce de l'énergie en vue de renforcer la sécurité énergétique au niveau sous-régional, au niveau national et au niveau des ménages.
2. Promouvoir les énergies renouvelables pour les applications décentralisées et la production d'électricité connectée au réseau.
3. Améliorer les politiques de l'énergie pour renforcer l'efficacité énergétique et les économies d'énergie.
4. Encourager le développement et l'exécution de projets dans le domaine de l'électricité, y compris les projets hydroélectriques et de conversion du gaz en électricité, pour faciliter les interconnexions des réseaux électriques et le commerce portant sur l'énergie dans la sous-région.
5. Renforcer les cadres institutionnels pluripartites sous-régionaux pour accélérer l'élargissement de l'accès aux services de l'énergie moderne en accordant l'attention voulue à la tarification supportable pour les pauvres et en utilisant un ensemble de politiques, de modèles d'entreprise et de mécanismes de financement originaux, tout en gérant efficacement les connaissances.
6. Renforcer les mécanismes sous-régionaux de financement pour soutenir la mise en œuvre du présent Plan d'action.
7. Développer la coopération entre les pays de la sous-région pour faciliter le transfert des technologies et des savoir-faire en matière d'énergie, en particulier les technologies à haute efficacité énergétique et respectueuses de l'environnement, ainsi que le partage d'informations et d'expériences, le renforcement des capacités, les coentreprises pour la recherche-développement et la diffusion de ces technologies.
8. Renforcer la coopération et la synergie entre les organisations et mécanismes sous-régionaux dont l'Initiative de la baie du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle (BIMSTEC), l'Organisation de coopération économique (OCE) et l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) pour l'application de leurs décisions concernant l'énergie, afin de renforcer la sécurité énergétique sous-régionale.

E. Asie du Sud-Est

1. Promouvoir le commerce de l'énergie et la connectivité énergétique:
 - a) Accélérer la connectivité sous-régionale (oléoducs et gazoducs, réseau d'électricité commun et accès aux véhicules de transport du pétrole sur terre ou sur mer) pour promouvoir les échanges d'énergie et l'utilisation économique des ressources énergétiques;
 - b) Promouvoir l'harmonisation des réglementations et la normalisation technique dans le secteur de l'énergie.
2. Améliorer l'efficacité énergétique et les économies d'énergie:
 - a) Étudier les divers instruments économiques qui encouragent le développement d'un marché propice aux technologies en matière d'efficacité énergétique et d'économies d'énergie;

b) Repérer les principaux domaines de gaspillage dans la consommation d'énergie et offrir des directives dans le domaine des bonnes pratiques pour améliorer l'efficacité par l'éducation, la sensibilisation et le respect des règles fixées;

c) Promouvoir les technologies et les appareils à haute efficacité énergétique par l'application et l'harmonisation de normes d'efficacité énergétique et de programmes d'étiquetage;

d) Promouvoir les meilleures pratiques de gestion de l'énergie;

e) Promouvoir la production, la transmission et la distribution efficaces de l'électricité.

3. Promouvoir les énergies propres, nouvelles et renouvelables, ainsi que les technologies respectueuses de l'environnement:

a) Augmenter la part de l'énergie propre dans le bouquet énergétique de l'Asie du Sud-Est afin de tirer profit du vaste potentiel d'énergie renouvelable de la sous-région;

b) Utiliser l'expérience régionale pour lancer des programmes de partenariat sur la recherche, le développement et l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables.

4. Promouvoir les politiques de l'énergie durable:

a) Renforcer les politiques de l'énergie pour augmenter l'efficacité et les économies d'énergie dans l'utilisation des ressources énergétiques en vue d'accroître la durabilité énergétique;

b) Rationaliser les mécanismes de tarification de l'énergie afin que les prix de l'énergie répercutent les coûts.

5. Renforcement des capacités et réseautage:

a) Mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités dans l'ensemble de la sous-région;

b) Renforcer la coopération par le réseautage entre les experts en matière d'énergie et les organisations;

c) Faciliter l'échange d'informations et de vues sur les questions sous-régionales.

IV. Mécanisme d'examen et d'évaluation

La CESAP entreprendra un examen périodique des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action en s'appuyant sur les informations fournies par les membres et membres associés sur une base volontaire, ainsi qu'en collaborant avec les organisations internationales. Le rapport d'examen sera soumis au deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie, qui devra se tenir au plus tard en 2018.

Résolution 70/10

Application de la Déclaration de Bangkok de la région Asie-Pacifique sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant sa résolution 69/4, dans laquelle tous les membres et membres associés se sont félicités de la proposition du Gouvernement thaïlandais d'organiser, en collaboration avec le secrétariat de la Commission, le Dialogue ministériel Asie-Pacifique: des Objectifs du Millénaire pour le développement au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, qui s'est tenu à Bangkok du 26 au 28 août 2013,

Notant le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons¹⁸ », en particulier les décisions relatives à l'importance des dimensions régionales du développement durable,

Prenant note de la première session du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable¹⁹, tenu à Pattaya (Thaïlande), du 19 au 21 mai 2014, durant laquelle les participants ont examiné les perspectives de l'Asie et du Pacifique sur le développement durable, y compris les priorités et difficultés régionales,

1. *Accueille avec satisfaction* l'adoption de la Déclaration de Bangkok de la région Asie-Pacifique sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 au Dialogue ministériel Asie-Pacifique: des Objectifs du Millénaire pour le développement au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, tel que figurant à l'annexe de la présente résolution;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive:

a) De continuer à promouvoir l'intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable;

b) D'appuyer l'action menée par les États membres, sur demande, concernant toutes les dimensions du développement durable, y compris par un plus grand échange d'information, de connaissances, de données d'expérience, de meilleures pratiques et d'enseignements tirés.

*Septième séance plénière
8 août 2014*

Annexe

Déclaration de Bangkok de la région Asie-Pacifique sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015*

Nous, ministres et représentants de haut niveau des membres et membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, participant au Dialogue ministériel Asie-Pacifique: des Objectifs du Millénaire pour le développement au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, tenu à Bangkok (Royaume de Thaïlande), du 26 au 28 août 2013,

Rappelant la résolution 69/4 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, dans laquelle tous les membres et membres associés se sont félicités de la proposition du Gouvernement thaïlandais d'organiser, en collaboration avec le secrétariat de la Commission, le Dialogue ministériel Asie-Pacifique: des Objectifs du Millénaire pour le développement au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015,

Rappelant également le document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les Objectifs du Millénaire pour le développement en 2010, intitulée « Tenir les promesses: unis pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement »,

Nous félicitant du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil), en juin 2012, intitulé « L'avenir que nous voulons^a », et de l'engagement politique de haut niveau pris par les États

¹⁸ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

¹⁹ E/ESCAP/70/33

* La version anglaise de cette déclaration est reproduite telle qu'elle a été reçue, sans avoir été revue par les services d'édition.

^a Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe

membres dans ce document en matière de développement durable et quant à la réaffirmation des Principes de Rio, y compris le principe des responsabilités communes mais différenciées,

Rappelant que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a demandé, entre autres, l'élaboration d'objectifs de développement durable, qui devraient être conformes et intégrés au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015^b,

Reconnaissant l'importance de la dimension régionale du développement durable^c,

Prenant note du Forum politique de haut niveau sur le développement durable des Nations Unies, organisé conformément aux modalités énoncées dans la résolution 67/290 de l'Assemblée générale des Nations Unies,

Reconnaissant que plus de soixante pour cent de la population mondiale vit dans la région de l'Asie et du Pacifique,

Constatant avec une profonde préoccupation le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et souffrant de la faim en Asie et dans le Pacifique^d,

Réaffirmant que l'élimination de la pauvreté est le plus grand défi mondial auquel fait face le monde aujourd'hui et constitue une condition indispensable au développement durable^e,

Reconnaissant qu'éliminer la pauvreté, transformer les modèles de production et de consommation non durables et promouvoir des modèles de production et de consommation durables, protéger et gérer la base des ressources naturelles du développement économique et social sont les objectifs primordiaux et les conditions essentielles du développement durable^f,

Reconnaissant que les pays à revenu intermédiaire font encore face à des défis importants eu égard à leurs efforts pour réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement^g,

Reconnaissant aussi la nécessité d'étudier collectivement et de recenser les difficultés de la région Asie-Pacifique à prendre en compte dans l'élaboration du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015,

Nous félicitant de la création du groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable^h, du comité intergouvernemental des experts sur le financement du développement durable et du forum politique de haut niveau; et exprimant notre appui à l'action menée par ces trois instances,

Nous félicitant également des progrès importants accomplis dans la réalisation de nombreuses cibles des Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier réduire de moitié la proportion des personnes du monde dont le revenu est inférieur à

^b Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe, paragraphes 245 à 251

^c Ibid., paragraphe 97

^d La région de l'Asie et du Pacifique compte encore le plus grand nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté (792 millions de personnes en 2010, voir CESAP, *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific*, 2013).

^e Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe, paragraphe 2.

^f Ibid., paragraphe 4.

^g Résolution 63/223 de l'Assemblée générale.

^h Décision 67/555 de l'Assemblée générale.

1,25 dollar par jour et la proportion des personnes qui souffrent de la faim, et réduire de moitié la proportion des personnes pour lesquelles l'eau potable est inaccessible ou inabordableⁱ,

Reconnaissant que si des progrès ont été enregistrés dans la réduction de la pauvreté après le lancement des Objectifs du Millénaire pour le développement il y a treize ans, ces progrès ont été inégaux, et qu'il est probable que de nombreuses cibles à atteindre dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement ne le seront pas d'ici 2015, et soulignant que la croissance économique soutenue, inclusive et équitable dans les pays en développement est une condition essentielle de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement^l,

Notant avec préoccupation que, malgré de nombreuses réussites des Objectifs du Millénaire pour le développement, l'inégalité persiste aux niveaux mondial, régional, national et sous-national, ainsi qu'entre les hommes et les femmes,

Réaffirmant notre engagement de redynamiser et renforcer le partenariat mondial pour le développement durable que nous avons lancé à Rio de Janeiro en 1992, et de travailler ensemble avec les grands groupes et les autres parties prenantes à remédier aux lacunes en matière de mise en œuvre^k,

Réaffirmant notre détermination de faire progresser et de renforcer collectivement le partenariat mondial pour le développement en tant que pièce maîtresse de notre coopération au cours des années à venir,

Soulignant que le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 est un programme universel, qu'il devrait être axé sur les personnes, qu'il devrait promouvoir le bonheur, et qu'il ne devrait laisser personne de côté – sans considération de genre, de situation géographique, de handicap, de race ou de quelque autre condition,

Soulignant que les moyens de mise en œuvre, en particulier la fourniture de ressources financières, et l'élaboration et le transfert de savoir-faire et de technologie sont essentiels pour permettre aux processus internationaux et régionaux de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et examiner le programme de développement pour l'après-2015,

Réaffirmant que le progrès de l'état de droit aux niveaux national et international est essentiel pour la croissance soutenue, équitable et inclusive, le développement durable, et la pleine réalisation des droits humains et des libertés fondamentales^l,

Constatant la nécessité d'un processus intergouvernemental ouvert, inclusif et transparent pour définir le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015,

Soulignant la nécessité de prendre en compte et d'incorporer d'une manière équilibrée les trois dimensions du développement durable, à savoir les dimensions économique, sociale et environnementale, et leurs interactions avec le programme de

ⁱ Résolution 55/2 de l'Assemblée générale, paragraphe 19.

^j Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe, paragraphes 105 et 106.

^k Ibid., paragraphe 55.

^l Voir A/Res/67/1 et la résolution de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (CPCJP) approuvée par la session 2013 du Conseil économique et social (E/CN.15/2013/27), « L'état de droit, la prévention du crime et la justice pénale dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 », paragraphe 6, recommandée à l'Assemblée générale des Nations Unies pour adoption à sa soixante-huitième session.

développement des Nations Unies pour l'après-2015^m,

Prenant note des contributions des processus pertinents du système des Nations Unies en tant qu'apports au processus intergouvernemental concernant le programme de développement pour l'après-2015, y compris le rapport du Groupe de haut niveau de personnalités éminentes sur le programme de développement pour l'après-2015,

Prenant note également du rapport du Secrétaire général, intitulé « Une vie de dignité pour tous: accélérer les progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et dans la définition du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 »,

1. *Réaffirmons* notre engagement de faire tous les efforts pour accélérer la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015;

2. *Recommandons* que l'Assemblée générale examine en temps opportun le lancement des négociations internationales dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies pour parvenir à définir le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015;

3. *Soulignons* que le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 devrait entretenir la dynamique impulsée par les Objectifs du Millénaire pour le développement et devrait être holistique, inclusif, équitable, axé sur les personnes et universel;

4. *Recommandons* que le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 fasse progresser l'esprit de la Déclaration du Millénaire avec:

a) une détermination à renforcer et à faire avancer les Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier afin d'éliminer la pauvreté;

b) une intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable;

c) un accent mis sur un développement et une croissance économique inclusifs, équitables et durables visant à remédier effectivement à toutes les formes d'inégalité et aux facteurs qui les déterminent;

d) un accent mis sur les dimensions mondiales, régionales et nationales du développement durable afin de répondre aux besoins spécifiques et aux défis particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, dans le contexte de leurs plans et programmes d'action respectifs;

e) un partenariat mondial renforcé pour la mise en œuvre accrue des buts et objectifs de développement internationalement convenus;

5. *Réaffirmons* notre engagement de remédier aux lacunes restantes dans la mise en œuvre des résultats des grands sommets sur le développement durable, de relever les défis nouveaux et émergents et de saisir les nouvelles possibilités d'actions énumérées dans le cadre d'action et de suivi de « L'avenir que nous voulons », appuyée, selon qu'il convient, par la fourniture de moyens de mise en œuvreⁿ;

6. *Encourageons* le système des Nations Unies, y compris ses commissions régionales, et les organisations régionales et sous-régionales, à continuer de promouvoir une intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du

^m Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe, paragraphe 246.

ⁿ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe, paragraphe 104.

développement durable, et en leurs capacités respectives d'aider les États membres à mettre en œuvre le développement durable;

7. *Réaffirmons* que la participation effective et active de tous les grands groupes^o, ainsi que des autres parties prenantes à tous les niveaux est importante en vue d'une action efficace concernant tous les aspects du développement durable, conformément aux règles et procédures établies, selon les besoins;

8. *Réaffirmons* la nécessité de renforcer un régime commercial multilatéral qui soit équitable, juste et ouvert, de faire progresser la libéralisation et la facilitation du commerce et de l'investissement, de supprimer les obstacles au commerce et à l'investissement et de s'opposer et de résister à toutes les formes de protectionnisme;

9. *Reconnaissons* la nécessité pour la communauté internationale de fournir un appui continu, y compris en matière d'aide au développement et de coopération technique, aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, pour parvenir à l'élimination de la pauvreté et au développement durable;

10. *Réaffirmons* que les moyens de mise en œuvre identifiés dans l'Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, le Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement, et la Déclaration de Doha sur le financement du développement sont indispensables pour parvenir à la traduction pleine et effective des engagements de développement dans des résultats de développement durable tangibles; rappelons que chaque pays est responsable au premier chef de son développement économique et social et qu'on ne saurait trop mettre l'accent sur le rôle des politiques nationales, des ressources et stratégies de développement des pays; et réaffirmons que les pays en développement ont besoin de ressources supplémentaires pour le développement durable. Nous reconnaissons la nécessité d'une mobilisation importante des ressources provenant d'une variété de sources et de l'utilisation effective du financement, afin de promouvoir le développement durable;

11. *Mettons l'accent* sur l'importance du transfert de technologie vers les pays en développement et rappelons les dispositions en matière de transfert de technologie, de financement, d'accès à l'information et de droits de propriété intellectuelle comme il a été convenu dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, en particulier son appel à promouvoir, faciliter et financer, selon qu'il convient, le développement et l'accès à ce dernier, le transfert et la diffusion d'écotechnologies et le savoir-faire y afférent, en particulier vers les pays en développement et à des conditions favorables, y compris à des conditions concessionnelles et préférentielles, d'un commun accord^p;

12. Reconnaissons l'importance d'améliorer la qualité des statistiques et de l'information et de les rendre accessibles aux populations et gouvernements, ayant à l'esprit les nouvelles technologies et l'amélioration de la connectivité améliorée fournissant aux personnes des informations sur les progrès accomplis dans la réalisation du développement durable pour leur permettre de prendre des décisions planifiées et efficaces;

13. Réaffirmons notre soutien aux activités du groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, qui est à l'heure actuelle le seul processus intergouvernemental engagé dans le cadre des Nations Unies à soumettre un rapport sur les objectifs de développement durable à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies;

14. Demandons à la communauté internationale d'intensifier son action pour assurer le succès de la manifestation spéciale de l'Assemblée générale visant à donner

^o Ibid., paragraphe 43. Les grands groupes : les femmes, les enfants et les jeunes, les populations autochtones, les organisations non gouvernementales, les autorités locales, les travailleurs et les syndicats, le commerce et l'industrie, la communauté scientifique et technologique, et les agriculteurs.

^p Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe, paragraphe 269.

suite aux efforts accomplis vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, qui se tiendra le 25 septembre 2013;

15. Envisageons *avec intérêt* un processus intergouvernemental inclusif transparent pour le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015;

16. Soulignons *et réaffirmons* notre appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, et reconnaissons que la coopération Sud-Sud vient compléter plutôt que remplacer la coopération Nord-Sud;

17. Réaffirmons l'importance du respect urgent des engagements pris en matière d'aide par les pays développés, et constatant avec préoccupation que l'écart entre les prêts effectivement accordés et les engagements s'est creusé et que les flux d'aide vers les pays en développement ont également diminué en termes réels;

18. *Prions* la Secrétaire exécutive de la CESAP d'appuyer l'action menée par les États membres, sur demande, concernant les trois piliers du développement durable, y compris par un plus grand échange d'informations, de meilleures pratiques et d'enseignements tirés;

19. Exprimons notre profonde gratitude au Gouvernement royal thaïlandais pour les excellentes dispositions prises pour le Dialogue ministériel et pour son hospitalité, ainsi que nos remerciements au secrétariat de la CESAP pour son appui au Dialogue ministériel.

Résolution 70/11

Mettre en œuvre les résultats du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Prenant note du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons²⁰ »,

Rappelant la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, en date du 9 juillet 2013, qui a invité notamment les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies à contribuer aux travaux du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, y compris dans le cadre de réunions régionales annuelles²¹,

Rappelant également la résolution 69/1 de la Commission relative à un appareil de conférence de la Commission pour le développement inclusif et durable de l'Asie et du Pacifique,

Se félicitant de la première session du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, tenue à Pattaya (Thaïlande) du 19 au 21 mai 2014,

1. *Prie* la Secrétaire exécutive:

a) De lancer un mécanisme de consultation intergouvernemental, dans le cadre général de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, en vue de déterminer l'architecture future du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, y compris son mandat, la portée de ses travaux et ses autres aspects procéduraux, et de soumettre à la Commission à sa soixante et onzième session un rapport sur ces questions;

b) De convoquer, sans préjudice des résultats du mécanisme de consultation intergouvernemental, la deuxième session du Forum juste après la soixante et onzième session de la Commission;

c) De mener une étude et une analyse relatives aux incidences programmatiques, organisationnelles et budgétaires de la création d'un nouveau comité

²⁰ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

²¹ Voir résolution 67/290 de l'Assemblée générale, par. 13.

de la science, de la technologie et de l'innovation et d'un nouveau comité sur le financement pour le développement, ayant à l'esprit le processus de mise en œuvre de la résolution 69/1 de la Commission, et de soumettre à la Commission à sa soixante et onzième session un rapport sur les résultats obtenus.

*Septième séance plénière
8 août 2014*

Résolution 70/12

Renforcer les efforts en faveur des établissements humains et du développement urbain durable pour la région de l'Asie-Pacifique

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains²², la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), qui a adopté la Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains et le Programme pour l'habitat²³, et le Comité plénier spécial de la session extraordinaire de l'Assemblée générale réunie en 2001 pour examiner et évaluer la mise en œuvre du Programme de l'habitat²⁴,

Réaffirmant l'importance capitale de la décision prise de tenir en 2016 une troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)²⁵ pour renouveler l'engagement pris en faveur du logement et du développement urbain durable, évaluer les progrès accomplis jusqu'à présent, renforcer l'action pour éliminer la pauvreté, définir et relever les défis émergents et convenir d'un document final ciblé, prospectif et axé sur l'action, préconisant un « nouveau programme pour les villes »²⁶,

Rappelant les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012, et notant que le document final « L'avenir que nous voulons »²⁷ appelait la communauté internationale à soutenir l'action entreprise pour promouvoir des villes et des établissements humains durables, action qui s'inscrivait pleinement dans le cadre des engagements pris en faveur du développement durable,

Prenant note du rôle de la CESAP dans les préparatifs régionaux d'Habitat III en application des résolutions 66/207 et 67/216 de l'Assemblée générale, de la résolution 2012/27 du Conseil économique et social sur les établissements humains et de la résolution 24/14 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, et encourageant le recours aux commissions régionales et les sessions ordinaires des conférences ministérielles régionales sur le logement et le développement urbain et également les réunions intergouvernementales régionales pertinentes d'apporter leur contribution au processus préparatoire d'Habitat III étant entendu que le processus doit être mené de la manière la plus inclusive, la plus efficiente et la plus efficace,

²² Voir Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat) Vancouver, 31 mai-11 juin 1976 (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.76.IV.7 et rectificatif).

²³ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) Istanbul, 3-14 juin 1996 (A/CONF.165/14), chap. I, résolution I, annexes I et II.

²⁴ A/S-25/7/Rev.1.

²⁵ A/66/281 et A/66/282.

²⁶ Résolutions de l'Assemblée générale 66/207 et 67/216.

²⁷ Résolution de l'Assemblée générale 66/288, annexe.

Saluant avec gratitude l'offre du Gouvernement indonésien d'accueillir une réunion préparatoire régionale de haut niveau en 2015, s'inscrivant dans un processus intergouvernemental susceptible de contribuer à Habitat III,

Prenant acte de la recommandation du Comité de l'environnement et du développement, contenue dans son rapport sur sa troisième session²⁸, visant à ce que le sixième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation, prévu en 2015 par la CESAP dans le cadre de son programme de travail ordinaire, serve de réunion préparatoire régionale pour Habitat III par l'introduction d'un segment intergouvernemental,

Rappelant la résolution 68/239 de l'Assemblée générale par laquelle il a été décidé de proclamer, à compter de 2014, le 31 octobre Journée mondiale des villes, pour promouvoir la coopération entre les pays afin qu'ils tirent parti des possibilités offertes par l'urbanisation et en relèvent les défis, contribuant ainsi au développement urbain durable à travers le monde,

Reconnaissant l'importante contribution de la CESAP dans la promotion de la coopération régionale pour une urbanisation inclusive et durable et la réduction de la pauvreté urbaine dans la région de l'Asie-Pacifique grâce à ses activités normatives et analytiques, en tant qu'instance favorisant les dialogues multipartites et facilitant la coopération Sud-Sud, la coopération Nord-Sud et la coopération triangulaire dans les domaines du logement et de l'urbanisation,

1. *Prie la Secrétaire exécutive, en collaboration étroite avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et autres organismes et institutions concernés:*

a) *de continuer d'analyser les conditions et les tendances se rapportant aux établissements humains et au développement urbain durable en Asie et dans le Pacifique dans les trois dimensions du développement durable et de définir des stratégies pour remédier aux difficultés persistantes et émergentes;*

b) *de continuer de faciliter la compréhension et l'action au niveau régional, s'agissant des questions essentielles du logement et du développement urbain durable, en recourant notamment au partage des meilleures pratiques et des enseignements retenus, en organisant des réunions d'experts et des dialogues multipartites régionaux, comme le Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation;*

2. *Prie également la Secrétaire exécutive, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et autres organismes et institutions concernés, d'organiser le sixième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation consécutivement avec la réunion préparatoire régionale de haut niveau en Indonésie en 2015 pour apporter une contribution de fond aux discussions, et de soutenir le Gouvernement indonésien dans les préparatifs régionaux d'Habitat III, en particulier l'organisation de la réunion préparatoire régionale de haut niveau de 2015 avec la participation des États membres, en tant que processus intergouvernemental, et celle des autres parties prenantes;*

3. *Prie en outre la Secrétaire exécutive de faciliter les contributions de fond, prenant en compte les diverses expériences urbaines et les besoins de la région Asie-Pacifique tout en encourageant une participation large à un niveau élevé de toute la région à Habitat III et à ses processus préparatoires;*

4. *Invite les États membres, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé, ainsi que les autres parties prenantes, selon le cas, à participer activement tant au sixième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation qu'à la réunion préparatoire régionale de haut niveau qui doit se tenir en Indonésie en 2015;*

²⁸ E/ESCAP/70/13.

5. *Prie* la Secrétaire exécutive de rendre compte à la Commission à sa soixante-douzième session de la mise en œuvre de la présente résolution.

*Septième séance plénière
8 août 2014*

Résolution 70/13

Coopération régionale pour renforcer la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant les résolutions 67/209 et 68/211 de l'Assemblée générale relatives à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, par lesquelles il a été décidé de convoquer la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe à Sendai (Japon), du 14 au 18 mars 2015, en vue d'examiner la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: Renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités dans la région de l'Asie et du Pacifique face aux catastrophes naturelles²⁹, et d'adopter un cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015, et la résolution 66/290 de l'Assemblée générale relative à la suite donnée au paragraphe 143 sur la sécurité humaine du document final du Sommet mondial de 2005, ainsi que la résolution 56/2 de la Commission de la condition de la femme relative à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme dans le contexte des catastrophes naturelles,

Soulignant à nouveau l'importance du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons³⁰ » en particulier les décisions relatives à la réduction des risques de catastrophe et le rôle des commissions régionales à l'appui des États membres et du programme de développement,

Rappelant ses résolutions 69/12 sur le renforcement de la coopération régionale pour développer la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique, et 69/11 sur la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017),

Reconnaissant que le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est a beaucoup contribué à la réduction des risques multiples et à la capacité d'alerte rapide à l'échelon régional, et qu'il est nécessaire de poursuivre le renforcement des mécanismes régionaux et sous-régionaux pour appuyer les efforts des États membres,

Reconnaissant également les incidences négatives des sécheresses sur le développement socioéconomique dans la région Asie-Pacifique et les besoins non satisfaits en matière de développement des capacités pour l'utilisation des données et produits d'origine spatiale dans les pays sujets aux sécheresses pour le suivi des sécheresses et l'alerte précoce,

Se félicitant des progrès accomplis par les membres et membres associés dans la mise en œuvre de sa résolution 69/11, l'élaboration et l'opérationnalisation du Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et l'alerte précoce, en particulier les sécheresses, dans les pays pilotes³¹, et de la fourniture en temps utile par les nœuds de service régionaux, l'un en Chine et l'autre en Inde, de données et produits

²⁹ A/CONF.206/6 et Corr.1, chap. I, résolutions 1 et 2.

³⁰ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

³¹ Afghanistan, Cambodge, Mongolie, Myanmar, Népal et Sri Lanka.

d'origine spatiale et de renforcement des capacités par le biais du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable (PRORESPACE) existant et de ses réseaux d'enseignement et de formation³² et des partenariats avec des partenaires mondiaux et régionaux pour aider les pays touchés par les catastrophes en Asie et dans le Pacifique,

Reconnaissant la contribution importante de la gestion de l'information sur les catastrophes dans la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique,

Affirmant que l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de réduction des risques de catastrophe contribuent à renforcer la croissance inclusive et le développement durable,

Considérant qu'il est important que les femmes et les autres groupes à risque s'autonomisent et participent activement à la prise de décisions concernant la réduction des risques de catastrophe à tous les niveaux,

Réaffirmant l'engagement pris par les membres et membres associés de favoriser la réduction et la gestion des risques de catastrophe en intégrant le handicap, y compris, notamment, par l'objectif 7 de la Stratégie d'Incheon pour faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique³³,

Prenant note du résultat de la Réunion Asie-Pacifique sur la prise en considération du handicap dans la réduction du risque de catastrophe: Faire évoluer les mentalités grâce à la connaissance, qui a été organisée par la CESAP à Sendai (Japon), les 22 et 23 avril 2014,

Se félicitant de la meilleure collaboration entre le Comité CESAP/OMM des typhons et le Groupe OMM/CESAP des cyclones tropicaux en vue de réduire les risques de catastrophe, en particulier pour les pays ayant des besoins particuliers,

Saluant l'initiative « Unis dans l'action » et les efforts du Groupe de travail thématique sur l'environnement et la gestion des risques de catastrophe du Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique en vue d'appuyer le Plan stratégique d'action ASEAN-ONU sur la gestion des catastrophes (2011-2015),

Notant l'importance des investissements de prise en compte des risques de catastrophe dans les plans de développement, qui incluent la gestion des risques de catastrophe en vue de préserver et de conserver les acquis du développement dans tous les secteurs,

1. *Se félicite* de la convocation de la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe à Sendai (Japon), du 14 au 18 mars 2015, qui examinera la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo et adoptera un cadre mondial de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015;

2. *Réaffirme* l'importance de la sixième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, tenue à Bangkok du 22 au 26 juin 2014, et la Déclaration de Bangkok de 2014 sur la réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique, et encourage la coopération régionale pour la mise en œuvre de ses conclusions;

³² Le Centre national chinois de télédétection, le Centre pour l'enseignement de la science et des techniques spatiales en Asie et dans le Pacifique indien et l'Agence nationale indonésienne de coordination pour la topographie et la cartographie.

³³ Résolution 69/13 de la Commission.

3. *Invite* les membres et membres associés, en coopération avec les organisations internationales compétentes, le secteur privé et la société civile, à prendre les actions suivantes, selon qu'il convient:

a) Redoubler d'efforts pour renforcer la résilience face aux catastrophes naturelles en intégrant la réduction des risques de catastrophe dans les politiques, les plans et les programmes nationaux, assortis des budgets nécessaires dans les limites des moyens appropriés, et en promouvant le développement institutionnel aux niveaux national et local;

b) Adopter une approche stratégique pour « reconstruire en mieux », à savoir en matière de reconstruction, y compris par le biais de la coopération internationale et des moyens de mise en œuvre appropriés afin de développer une communauté plus résiliente fondée sur l'expérience d'une catastrophe, dans la mesure où la phase de reconstruction est l'occasion de renforcer la résilience en consolidant les capacités locales en matière de préparation aux catastrophes, d'atténuation de leurs effets et de réponse aux catastrophes;

c) Adopter des approches stratégiques en vue d'une résilience fondée sur des données probantes par l'amélioration des données relatives aux catastrophes;

d) Faire en sorte que toutes les personnes vulnérables soient incluses dans la planification de la réduction des risques de catastrophe, en s'appuyant sur le concept de sécurité humaine, conformément à la résolution 66/290 de l'Assemblée générale;

e) Envisager de contribuer au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est;

f) Prendre dûment en compte la réduction des risques de catastrophe dans le programme de développement pour l'après-2015;

g) Envisager de contribuer à la coopération régionale en matière d'applications des techniques spatiales à la prévention des risques de catastrophe, comme les systèmes régionaux d'appui à la gestion des catastrophes, y compris Sentinel-Asia et PRORESPACE;

h) Fournir des efforts concertés pour améliorer les capacités des pays touchés par les sécheresses d'utiliser les technologies spatiales, notamment par le renforcement de la mise en œuvre du Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et l'alerte précoce, en particulier les sécheresses, dans le cadre de l'initiative PRORESPACE et d'autres initiatives du même type, et de ce fait réduire l'impact négatif de la sécheresse sur le développement durable;

4. *Se félicite* de la tenue d'une session conjointe du Comité CESAP/OMM des typhons et du Groupe OMM/CESAP des cyclones tropicaux en 2015, et encourage la mise en œuvre de projets communs pour le partage des connaissances, technologies et compétences entre les membres des organisations;

5. *Se félicite également* de la tenue de réunions d'experts, de programmes de formation et d'activités connexes dans la région afin de développer et de renforcer la gestion de l'information sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique, ce qui contribuera à renforcer la résilience face aux catastrophes et à promouvoir le développement durable dans la région;

6. *Prie* la Secrétaire exécutive, en collaboration avec les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies, les institutions financières internationales et régionales, les partenaires de développement et les organisations internationales, selon qu'il convient:

a) De poursuivre le renforcement de la coopération spatiale régionale pour la réduction des risques de catastrophe, y compris les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique, en améliorant le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable et ses réseaux de formation;

b) De faciliter l'intégration de la réduction des risques de catastrophe à la planification du développement, selon qu'il convient, y compris par le partage d'information et le renforcement des capacités des États membres;

c) De promouvoir le partage des connaissances, technologies et compétences en matière de réduction des risques de catastrophe entre les États membres par la coopération Sud-Sud, la coopération Nord-Sud et la coopération triangulaire;

d) De poursuivre les travaux d'analyse ainsi que le partage des meilleures pratiques en matière de renforcement de la résilience des États membres face aux catastrophes naturelles, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe et d'autres organisations engagées dans la réduction des risques de catastrophe, y compris par le biais du *Rapport sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique*;

e) De soutenir et faciliter l'élargissement et la mise en œuvre du Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et l'alerte précoce, en particulier les sécheresses, dans les pays de la région touchés par les sécheresses;

f) De promouvoir la participation du secteur privé à la réduction des risques de catastrophe, par exemple par les partenariats public-privé et le partage d'expériences dans la région afin de permettre au secteur privé de participer plus efficacement à la réduction des risques de catastrophe, y compris par le biais du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP;

g) De renforcer les partenariats et la collaboration en matière de réduction des risques de catastrophe avec les organisations régionales de l'Asie et du Pacifique, y compris l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Association sud-asiatique de coopération régionale, en faisant fond sur les efforts du Mécanisme de coopération régionale et de son Groupe de travail thématique sur l'environnement et la gestion des risques de catastrophe, pour mettre en œuvre l'initiative des Nations Unies « Unis dans l'action »;

7. *Prie également* la Secrétaire exécutive de rendre compte à la Commission à sa soixante-treizième session de la mise en œuvre de la présente résolution.

*Septième séance plénière
8 août 2014*

Résolution 70/14

Renforcer la participation des jeunes au développement durable en Asie et dans le Pacifique

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant la résolution 50/81 de l'Assemblée générale, par laquelle elle a adopté le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà,

Rappelant également la résolution 62/126 de l'Assemblée générale sur les « politiques et programmes mobilisant les jeunes: les jeunes dans l'économie mondiale – promotion de la participation des jeunes au développement économique et social »,

Rappelant en outre la résolution 68/130 de l'Assemblée générale, dans laquelle les États membres ont reconnu que la participation de la jeunesse était importante pour le développement et demandé instamment aux autres États membres et aux organismes du système des Nations Unies, en consultation avec les organisations de jeunes, d'envisager de nouveaux moyens d'associer de façon pleine, efficace, structurée et durable les jeunes et les organisations de jeunes aux processus décisionnels pertinents, notamment ceux visant à concevoir et à mettre en œuvre les politiques, programmes et initiatives, et à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

Ayant à l'esprit les défis socioéconomiques auxquels sont confrontés les jeunes en Asie et dans le Pacifique et rappelant le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé «L'avenir que nous voulons³⁴», qui souligne que la contribution des enfants et des jeunes est indispensable à la réalisation du développement durable et reconnaît la nécessité d'encourager le dialogue et la solidarité entre générations en tenant compte des point de vue de chacun,

Notant le rapport³⁵, adopté par consensus, de la Sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, qui s'est tenue à Bangkok du 16 au 20 septembre 2013, dans lequel la priorité a été donnée entre autres à la promotion et au développement de la participation sociale, économique et politique des jeunes,

Rappelant le résumé du Président³⁶ du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, tenu à Pattaya (Thaïlande), du 19 au 21 mai 2014, qui a reconnu que l'intégration des jeunes sur le marché du travail était une priorité,

Accueillant avec satisfaction le Programme d'action quinquennal du Secrétaire général, dans lequel ce dernier considère que travailler de concert avec les femmes et les jeunes et dans leur intérêt constitue l'un des cinq grands chantiers et impératifs de notre époque et qui traite de l'élaboration du Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse,

Prenant note du document final³⁷ de la Conférence mondiale de la jeunesse 2014, accueillie par le Gouvernement sri-lankais à Colombo du 6 au 10 mai 2014, afin, notamment, d'étudier les moyens d'intégrer la question des jeunes dans le programme de développement pour l'après-2015, dans le cadre convenu du Programme d'action mondial pour la jeunesse,

Reconnaissant que la jeune génération actuelle est la plus importante de l'histoire, les 717 millions de jeunes de 15 à 24 ans qui vivent en Asie-Pacifique constituant près de 60% de la population de la région,

Notant avec préoccupation les niveaux relativement élevés de chômage et de sous-emploi chez les jeunes, ainsi que leur accès limité à la protection sociale et à une éducation de qualité, s'agissant en particulier des jeunes handicapés,

Conscient du fait que la prise en compte des besoins particuliers des jeunes peut renforcer la solidarité entre générations et réduire les risques de troubles sociaux,

Prenant note des progrès accomplis par plusieurs États membres pour mieux intégrer les jeunes dans leurs politiques, tout en reconnaissant que, pour parvenir à un changement durable, il faut faire davantage d'efforts,

1. *Demande* à tous les membres et membres associés:

a) D'accorder une plus grande priorité aux activités impliquant les jeunes afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse;

b) De promouvoir une réelle participation des jeunes et la réalisation de leurs droits afin de leur donner davantage de moyens pour agir avec efficacité en faveur du développement inclusif et durable;

³⁴ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

³⁵ Voir E/ESCAP/70/16.

³⁶ Voir E/ESCAP/FSD/2.

³⁷ Colombo Declaration on Youth: Mainstreaming Youth in the Post-2015 Development Agenda. Disponible à l'adresse: www.wcy2014.com/pdf/colombo-declaration-on-youth-final.pdf.

c) De veiller à ce que les jeunes aient accès à une gamme complète de services de santé peu coûteux, efficaces, sûrs et durables;

d) De veiller à ce que les jeunes aient accès à une éducation formelle et informelle de bonne qualité, afin qu'ils puissent acquérir les compétences nécessaires et renforcer leurs capacités professionnelles et entrepreneuriales;

e) D'améliorer la transition entre l'école et le travail et d'accroître les possibilités d'emploi décent pour les jeunes par la formation professionnelle et autres politique et programmes visant à intégrer durablement les jeunes au monde du travail;

f) D'éliminer toute forme de discrimination sexiste à l'égard des jeunes;

2. *Prie la Secrétaire exécutive:*

a) D'entreprendre une étude analytique détaillée sur la nécessité de prendre en compte les jeunes et leur rapport au développement durable comme base pour l'élaboration de politiques fondées sur des données empiriques;

b) De renforcer le rôle de la CESAP en tant que plate-forme régionale pour le partage d'expériences et de bonnes pratiques concernant les politiques relatives à la jeunesse et la participation des jeunes;

c) D'encourager la participation des principales parties prenantes, notamment les organisations de jeunes, d'autres organisations de la société civile et le secteur privé, en soutenant les efforts nationaux et régionaux en vue de surmonter les obstacles au développement des jeunes, notamment en organisant une réunion intergouvernementale qui rassemblerait ces acteurs pour faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements internationaux et favoriser le développement des jeunes;

d) De soutenir les membres et les membres associés, à leur demande, par l'apport d'une assistance technique destinée à renforcer leurs capacités aux fins de la mise en œuvre effective du Programme d'action mondial pour la jeunesse;

e) D'assurer la coordination avec les autres organismes des Nations Unies, y compris par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régional, afin de créer des synergies et d'accroître l'impact de l'action du système des Nations Unies en faveur du développement des jeunes en Asie et dans le Pacifique;

f) De rendre compte à la Commission, à sa soixante-treizième session, des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente résolution.

*Septième séance plénière
8 août 2014*

B. Décisions adoptées par la Commission à sa soixante-dixième session (Phase II)

Décision 70/8

Résumé des débats présenté par le Président de la Réunion préparatoire de l'organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique

À sa septième réunion plénière, le 8 août 2014, la Commission a pris note du résumé des débats présenté par le Président de la réunion préparatoire de l'organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique.

Décision 70/9

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission

À sa septième réunion plénière, le 8 août 2014, la Commission a pris note du bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/70/6).

Décision 70/10

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable sur sa dixième session

À sa septième réunion plénière, le 8 août 2014, la Commission a approuvé le rapport du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable sur sa dixième session (E/ESCAP/70/8).

Décision 70/11

Rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur sa troisième session

À sa septième réunion plénière, le 8 août 2014, la Commission a approuvé le rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur sa troisième session (E/ESCAP/70/9).

Décision 70/12

Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur sa neuvième session

À sa septième réunion plénière, le 8 août 2014, la Commission a approuvé le rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur sa neuvième session (E/ESCAP/70/10).

Décision 70/13

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur sa neuvième session

À sa septième réunion plénière, le 8 août 2014, la Commission a approuvé le rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur sa neuvième session (E/ESCAP/70/11/Rev.1).

Décision 70/14

Rapport du Comité de l'environnement et du développement sur sa troisième session

À sa septième réunion plénière, le 8 août 2014, la Commission a approuvé le rapport du Comité de l'environnement et du développement sur sa troisième session (E/ESCAP/70/13).

Décision 70/15

Septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique

À sa septième réunion plénière, le 8 août 2014, la Commission a décidé de reporter à 2016 la tenue de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique.

Décision 70/16

Rapport du Comité de coordination des programmes de sciences de la terre en Asie de l'Est et du Sud-Est

À sa septième réunion plénière, le 8 août 2014, la Commission a pris note du rapport du Comité de coordination des programmes de sciences de la terre en Asie de l'Est et du Sud-Est.

Décision 70/17
Rapport de la Commission du Mékong

À sa septième réunion plénière, le 8 août 2014, la Commission a pris note du rapport de la Commission du Mékong.

Décision 70/18
Rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe sur sa troisième session

À sa septième réunion plénière, le 8 août 2014, la Commission a approuvé le rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe sur sa troisième session (E/ESCAP/70/14).

Décision 70/19
Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur sa huitième session

À sa septième réunion plénière, le 8 août 2014, la Commission a approuvé le rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur sa huitième session (E/ESCAP/70/15).

Décision 70/20
Rapport du Comité des typhons

À sa septième réunion plénière, le 8 août 2014, la Commission a pris note du rapport du Comité des typhons.

Décision 70/21
Rapport du Groupe des cyclones tropicaux

À sa septième réunion plénière, le 8 août 2014, la Commission a pris note du rapport du Groupe des cyclones tropicaux.

Décision 70/22
Rapport de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique

À sa septième réunion plénière, le 8 août 2014, la Commission a pris note du rapport de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique (E/ESCAP/70/16), qui a été adopté par consensus.

Décision 70/23
Feuille de route pour la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique

À sa septième réunion plénière, le 8 août 2014, la Commission a approuvé la Feuille de route pour la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/70/17).

Décision 70/24
Processus régional proposé pour examiner et évaluer la mise en œuvre dans la région de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing

À sa septième réunion plénière, le 8 août 2014, la Commission a approuvé le processus régional proposé pour examiner et évaluer la mise en œuvre dans la région de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, figurant au paragraphe 162 a) du document E/ESCAP/70/5 et Corr.1 et 2.

Décision 70/25

Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur sa neuvième session

À sa septième réunion plénière, le 8 août 2014, la Commission a approuvé le rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur sa neuvième session (E/ESCAP/70/18).

Décision 70/26

Rapport du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale sur sa huitième session

À sa septième réunion plénière, le 8 août 2014, la Commission a pris note du rapport du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale sur sa huitième session (E/ESCAP/70/19).

Décision 70/27

Rapport sur les modifications apportées au programme pour la période biennale 2014-2015

À sa septième réunion plénière, le 8 août 2014, la Commission a approuvé l'additif au rapport sur les modifications apportées au programme pour la période biennale 2014-2015 (E/ESCAP/70/21/Add.1).

Décision 70/28

Aperçu général des activités de coopération technique et des contributions extrabudgétaires

À sa septième réunion plénière, le 8 août 2014, la Commission a pris note de l'aperçu général des activités de coopération technique et des contributions extrabudgétaires (E/ESCAP/70/22/Rev.1) et exprimé ses remerciements pour les annonces de contributions ci-dessous faites par les membres et membres associés de la CESAP pour 2014:

1. *Cambodge*. Le secrétariat a été avisé par écrit que le Gouvernement du Cambodge verserait les contributions suivantes:

Programme de travail de la CESAP	\$2 000
CAPFTIC	\$2 000
CRPAD	\$2 000
CMAD	\$2 000
ISAP	\$2 000

2. *Chine*. La délégation chinoise a annoncé que son Gouvernement verserait les contributions suivantes:

Programme de coopération Chine-CESAP	\$200 000 et ¥1 500 000
CMAD	\$20 000
ISAP	\$60 000

De plus, la délégation chinoise a indiqué qu'une contribution de son Gouvernement au Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) était à l'étude.

3. *Fédération de Russie*. Le secrétariat a été avisé par écrit que le Gouvernement de la Fédération de Russie verserait les contributions suivantes:

Programme de coopération technique de la CESAP \$1 200 000

4. *Inde.* La délégation indienne a indiqué que son Gouvernement verserait les contributions suivantes:

CAPFTIC	\$20 000
CAPTT	\$200 000
CMAD	\$15 000
ISAP	\$25 000
Bureau sous-régional de la CESAP pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest	\$79 000

5. *Indonésie.* La délégation indonésienne a annoncé que son Gouvernement verserait les contributions suivantes:

CAPTT	\$10 000
CRPAD	IDR 700 670 000
CMAD	\$30 000
ISAP	\$30 000

De plus, la délégation indonésienne a informé la Commission que son Gouvernement entendait apporter des contributions en nature au CAPFTIC, représentant l'équivalent de 500 000 dollars pour 2014 afin d'organiser des cours et des ateliers de formation pour 500 participants dans huit provinces et afin de fournir des bourses d'étude à 40 étudiants de l'Université d'Indonésie.

6. *Iran (République islamique d').* Le secrétariat a été avisé par écrit que le Gouvernement de la République islamique d'Iran verserait les contributions suivantes:

Programme de travail de la CESAP	\$40 000
CAPTT	\$10 000
CMAD	\$15 000
ISAP	\$15 000

7. *Japon.* La délégation japonaise a annoncé que son Gouvernement verserait les contributions suivantes pour la période allant d'avril 2014 à mars 2015:

Fonds de coopération Japon-CESAP	\$30 783
ISAP	\$1 655 200

De plus, la délégation japonaise a annoncé que son Gouvernement entendait apporter à l'ISAP une contribution en nature équivalant à 1 156 464 dollars pour la période allant d'avril 2014 à mars 2015. En outre, la délégation a annoncé l'intention de son Gouvernement d'offrir des bourses à 86 participants pour des cours de formation spécifiques sur les statistiques officielles, au titre de son programme de coopération technique par l'intermédiaire de l'Agence japonaise de coopération internationale et en coopération avec l'ISAP.

8. *Macao (Chine).* Le secrétariat a été avisé par écrit que le Gouvernement de Macao (Chine) verserait les contributions suivantes:

CAPFTIC	\$5 000
CAPTT	\$5 000
CRPAD	\$3 000
ISAP	\$20 000

9. *Malaisie.* Le secrétariat a été avisé par écrit que le Gouvernement de la Malaisie verserait les contributions suivantes:

CAPTT	\$15 000
CRPAD	\$10 000

ISAP	\$20 000
------	----------

10. *Myanmar*. Le secrétariat a été avisé par écrit que le Gouvernement du Myanmar verserait les contributions suivantes:

Programme de travail de la CESAP	\$2 000
CRPAD	\$1 000
ISAP	\$1 000

11. *République de Corée*. Le secrétariat a été avisé par écrit que la République de Corée verserait les contributions suivantes:

Programme de travail de la CESAP	\$1 000 000
Fonds de coopération Corée-CESAP	\$300 000
NEASPEC	\$25 000
CRPAD	\$20 000
CMAD	\$10 000
ISAP	\$50 000

La délégation a annoncé que son Gouvernement entendait apporter au CAPFTIC des contributions en espèces et en nature équivalant à \$ 2 250 000.

La délégation a également informé le secrétariat que des contributions en espèces et en nature équivalant à \$ 1 400 000 seraient mises à disposition du bureau sous-régional de la CESAP pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est.

12. *Thaïlande*. La délégation thaïlandaise a annoncé que son Gouvernement verserait les contributions suivantes:

CAPTT	\$15 000
CRPAD	\$10 000
CMAD	\$15 000

La délégation a signalé également que son Gouvernement pourrait fournir un appui en nature au CRPAD sous la forme d'un échange de meilleures pratiques et en envoyant des experts pour aider dans les domaines de la production et du contrôle de la production.

Chapitre II

Organisation de la Phase II de la soixante-dixième session de la Commission

A. Participation et organisation des travaux

3. En raison de circonstances particulières à Bangkok, la soixante-dixième session s'est tenue en deux phases. La Phase I a eu lieu au Centre de conférence des Nations Unies à Bangkok le 23 mai 2014. La Phase II a également eu lieu au Centre de conférence des Nations Unies du 4 au 8 août 2014.

4. Les membres et membres associés suivants étaient représentés à la session:

Membres

Arménie
Australie
Azerbaïdjan
Bangladesh
Bhoutan
Brunéi Darussalam
Cambodge
Chine
États-Unis d'Amérique

Fédération de Russie
Fidji
France
Îles Marshall
Îles Salomon
Inde
Indonésie
Iran (République islamique d')
Japon
Kazakhstan
Kiribati
Malaisie
Mongolie
Myanmar
Nauru
Népal
Nouvelle-Zélande
Ouzbékistan
Pakistan
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Philippines
République de Corée
République démocratique populaire lao
République populaire démocratique de Corée
Samoa
Singapour
Sri Lanka
Thaïlande
Timor-Leste
Tonga
Turkménistan
Turquie
Tuvalu
Vanuatu
Viet Nam

Membres associés

Hong Kong (Chine)
Îles Cook
Macao (Chine)

5. Les représentants de l'Autriche, de la Belgique, de la Hongrie et de la République tchèque ont participé à la session en vertu de l'article 3 du règlement intérieur de la Commission. Y ont également participé les représentants du Saint-Siège.

6. Les entités suivantes du Secrétariat de l'ONU étaient représentées: Bureau des commissions régionales à New York et Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

7. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient également représentés: Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Programme des Nations Unies pour l'environnement.

8. Les représentants des institutions spécialisées suivantes ont participé aux travaux à titre consultatif: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale de l'aviation civile, Organisation internationale du Travail, Organisation maritime internationale, Organisation météorologique mondiale, Organisation mondiale de la Santé, Organisation mondiale du commerce, Programme des

Nations Unies pour les établissements humains et Union internationale des télécommunications.

9. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées à titre d'observateurs: Banque asiatique de développement, Comité CESAP/OMM des typhons, Communauté de la noix de coco pour l'Asie et le Pacifique, Communauté internationale du poivre, Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux et Organisation internationale pour les migrations.

10. Étaient présents les observateurs des organisations non-gouvernementales suivantes: Association des femmes du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est, Association mondiale des petites et moyennes entreprises, Communauté internationale bahaïe, Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés, Forum asiatique de parlementaires sur la population et le développement, LDC Watch, Organisation des familles d'Asie et du Pacifique, Réseau régional des autorités locales pour la gestion des établissements humains et Union mondiale des femmes rurales.

11. Ont également participé à la session les représentants du Centre Asie-Pacifique de développement pour les handicapés et de l'Ordre souverain et militaire de Malte.

12. La liste des participants est disponible à cette adresse: www.unescap.org/commission/list-of-participants.

13. Conformément à l'article 13 du règlement intérieur, la Commission a élu président de la soixante-dixième session M. Tshering Tobgay (Bhoutan).

14. Conformément à la pratique antérieure, la Commission a décidé d'élire les chefs de délégations suivants en tant que vice-présidents:

M. M.A. Mannan (Bangladesh)
M. Rinzin Dorji (Bhoutan)
M. Ly Thuch (Cambodge)
M. Li Baodong (Chine)
M. Vasily Nebenzia (Fédération de Russie)
M. Connelly Sadakabatu (Îles Salomon)
M. Seiji Kihara (Japon)
M. Bektas Mukhamejanov (Kazakhstan)
M. Luvsanvandan Bold (Mongolie)
Mme Oyun Sanjaasuren (Mongolie)
M. Zin Yaw (Myanmar)
M. Govind Raj Pokharel (Népal)
M. Shahid Khaqan Abbasi (Pakistan)
M. Gil S. Belran (Philippines)
M. Louis Napoleon Casambre (Philippines)
M. Cho Tae-yul (République de Corée)
M. Saleumxay Kommasith (République démocratique populaire lao)
M. Sarath Amunugama (Sri Lanka)
M. Aisake Valu Eke (Tonga)
M. Maatia Toafa (Tuvalu)
M. Sato Kilman (Vanuatu)
M. Ha Kim Ngoc (Viet Nam)

15. Le Segment haut responsables de la session s'est réuni en deux comités pléniers. Ont été élus les membres suivants:

a) *Comité plénier I*

Présidente: M^{me} Noumea Simi (Samoa)

Vice-présidents: M. Suwanda Hennadige Shantha Kottegoda

(Sri Lanka)

M. Hossein Kamalian (République islamique d'Iran)

b) *Comité plénier II*

Président: M. Harsh Vardhan Shringla (Inde)

Vice-présidents: M^{me} Jocelyn Batoon-Garcia (Philippines)

M. Jeremiah Manele (Îles Salomon)

16. La Commission a également établi un groupe de travail des projets de résolution, sous la présidence de M. Kesang Wangdi (Bhoutan) en vue d'examiner les projets de résolution soumis au cours de la session. M. Jonathan Kenna (Australie) a été élu Vice-président du groupe de travail.

B. Ordre du jour

17. Durant la Phase I, la Commission a adopté l'ordre du jour suivant:

Segment hauts responsables

1. Ouverture de la session:

- a) Allocutions d'ouverture;
- b) Élection du Bureau;
- c) Adoption de l'ordre du jour.

2. Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique:

- a) Préparatifs de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (Samoa, 2014);
- b) Gestion durable des océans pour le développement durable et l'élimination de la pauvreté;
- c) Questions de développement concernant les pays les moins avancés;
- d) Questions de développement concernant les pays en développement sans littoral;
- e) Perspectives des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral de l'Asie et du Pacifique et des pays insulaires en développement du Pacifique dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015;
- f) Questions diverses.

3. Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales:

- a) Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif;
- b) Commerce et investissement;
- c) Transports;
- d) Environnement et développement;

- e) Technologies de l'information et de la communication;
 - f) Réduction des risques de catastrophe;
 - g) Développement social;
 - h) Statistiques;
 - i) Activités sous-régionales pour le développement.
4. Questions relatives à la gestion:
- a) Rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de la période biennale 2012-2013;
 - b) Modifications apportées au programme pour la période biennale 2014-2015;
 - c) Projet de cadre stratégique pour la période biennale 2016-2017;
 - d) Activités de coopération technique de la CESAP et annonces de contributions.
5. Évaluation prévue par la résolution 67/4: « Création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes ».
6. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.
7. Date, lieu et thème de la soixante et onzième session de la Commission (2015).

Segment ministériel

8. Questions de politique intéressant la région Asie-Pacifique:
- a) Principaux enjeux pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique;
 - b) Étude 2014 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique.
9. Thème de la soixante-dixième session de la Commission: « La connectivité régionale pour une prospérité partagée ».
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport de la Commission.
18. Les points de l'ordre du jour suivants ont été examinés durant la Phase II: points 1, 2, 3, 4 b), 4 d), 8, 9, 10 et 11.

C. Ouverture de la session

Segment hauts responsables

19. Le Segment hauts responsables a été ouvert par la Secrétaire exécutive le 4 août 2014. La Secrétaire exécutive a prononcé une déclaration de bienvenue.

Segment ministériel

20. Le Président de la soixante-neuvième session, M. Kay Rala Xanana Gusmão

(Timor-Leste), a présidé la séance d'ouverture du Segment ministériel de la soixante-dixième session le 7 août 2014. La Secrétaire exécutive a transmis le message du Secrétaire général et prononcé des déclarations de bienvenue et de politique générale. M. Manasvi Srisodapol, Secrétaire permanent adjoint du Ministère thaïlandais des affaires étrangères, a prononcé l'allocution d'ouverture au nom du Gouvernement thaïlandais.

21. Des déclarations ont été faites par M. Tshering Tobgay, Premier Ministre du Bhoutan; M. Kay Rala Xanana Gusmão, Premier Ministre du Timor-Leste; et Lord Tu'ivakano, Premier Ministre des Tonga.

D. Adoption du rapport de la Commission

22. Le rapport de la Commission sur la Phase II de sa soixante-dixième session a été adopté à la septième séance plénière le 8 août 2014.

Annexe

État des incidences sur le budget-programme des décisions et propositions de la Commission

1. Les demandes formulées dans les projets de résolution énumérés ci-dessous n'auront aucune incidence supplémentaire au titre du budget-programme approuvé pour l'exercice biennal 2014-2015^a:

a) Résolution 70/3: Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 en Asie et dans le Pacifique;

b) Résolution 70/4: Promouvoir le développement agricole durable en Asie et dans le Pacifique par le transfert de technologie;

c) Résolution 70/5: Renforcement de la coopération régionale et des capacités nécessaires pour amplifier la contribution du commerce et de l'investissement au développement durable;

d) Résolution 70/6: Application de la décision de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier;

e) Résolution 70/7: Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique;

f) Résolution 70/8: Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur les transports en tant que clef du développement durable et de l'intégration régionale;

g) Résolution 70/9: Mise en œuvre des résultats du premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie;

h) Résolution 70/10: Application de la Déclaration de Bangkok de la région Asie-Pacifique sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015;

i) Résolution 70/11: Mettre en œuvre les résultats du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable;

j) Résolution 70/12: Renforcer les efforts en faveur des établissements humains et du développement urbain durable pour la région de l'Asie-Pacifique;

k) Résolution 70/13: Coopération régionale pour renforcer la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique;

l) Résolution 70/14: Renforcer la participation des jeunes au développement durable en Asie et dans le Pacifique.

2. Des ressources extrabudgétaires seront, le cas échéant, demandées pour la mise en œuvre des activités requises au titre des projets de résolution ci-dessus.

3. S'agissant de la résolution 70/12, un produit sera ajouté au programme de travail approuvé pour l'exercice biennal 2014-2015, à savoir la réunion préparatoire régionale de haut niveau pour Habitat III (troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable) en 2015. Des ressources extrabudgétaires estimées à 200 000 dollars des États-Unis seront demandés pour financer l'organisation de la réunion.

a Voir résolution 68/248 A-C de l'Assemblée générale.

Printed at the United Nations, Bangkok
September 2014

ISBN-13 978-92-1-120681-4

